



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 à 18 h 30

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **29**

MEMBRES
REPRESENTES : **4**

MEMBRE ABSENT : **1**

DATE DE LA CONVOCATION :
21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS, Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI SOUCHE, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Étaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :
Valérie SANNA a donné procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Kuider DIF a donné procuration à Michel MARASTONI

Guy PORCEDO a donné procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE a donné procuration Kafia BENSADI

Absents :

Valérie FERRARINI

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal
 du 27 mars 2025**

N°	OBJET	Rapporteur	Résultat du vote
2025-18	APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025	M. le MAIRE	Adopté à l' UNANIMITÉ des suffrages exprimés
2025-19	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025	Mme ZUNINO	PREND ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
2025-20	COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	M. le MAIRE	PREND ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
2025-21	REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS - ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2023-004 DU 28 FEVRIER 2023	M. le MAIRE	Adopté à la MAJORITÉ des suffrages exprimés 21 votes POUR (groupe majorité avec procuration K. DIF et V. SANNA)
			12 votes CONTRE (C.JORDA, P. PONSART, J. BESSAIH, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J.M LA PIANA avec procuration G.PORCEDO, M.C RICHARD, P. SPREA, L.DESHAIES et K. BENSADI avec procuration F.BOUKERCHE)
			1 ABSTENTION (B. PRIOURET)
2025-22	INFORMATION RELATIVE A L'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR LE MAIRE	M. le MAIRE	PREND ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
2025-23	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	Mme ZUNINO	PREND ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

(La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Hervé GRANIER, Maire de Gardanne).

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Il est 18 h 30, je déclare la séance du Conseil municipal du 27 mars 2025 ouverte. Avant de débiter ce conseil municipal, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Olivier FREGEAC, Maire de la commune de Peyrolles-en-Provence, décédé ce matin subitement à l'âge de 61 ans.

(Imin de silence) Je vous remercie. M. Vincent BOUTEILLE, merci de procéder à l'appel.

(Monsieur Vincent BOUTEILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux).

M. le MAIRE : Merci Monsieur BOUTEILLE. Deuxième information. La délégation arménienne viendra sur Gardanne du 4 au 11 juin. Et on vous donnera un petit peu plus de détails et on adaptera les visites qui devront être faites sur Gardanne. Je vous informe que nous n'avons pas réceptionné de questions écrites des élus dans le délai réglementaire. Il est donc 18h40, la séance est ouverte. Avant de traiter l'ordre du jour de ce conseil, je souhaite évoquer deux sujets en propos liminaire.

- Maison Départementale de la Solidarité de Gardanne

M. le MAIRE : Concernant la Maison départementale de la solidarité de Gardanne qui a été inaugurée ce jour en présence de la présidente, Madame Martine Vassal au Puit Yvon Morandat. Cette installation s'est faite grâce à l'implication de la commune dans le dossier auprès d'EIFFAGE, le constructeur. Cette structure informe, oriente et apporte une aide ponctuelle ou durable, adaptée à la situation personnelle de chacun. Elle apporte un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes, accompagne les personnes âgées en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie. L'aide à l'insertion sociale et professionnelle et les personnes en difficulté. Chaque maison de la solidarité s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de l'insertion sociale et professionnelle. Assistantes sociales, éducateurs, conseillers, infirmiers, médecins qui analysent les besoins du public afin de leur proposer une aide ou un accompagnement personnalisé et adapté. Elle intervient dans différents domaines, comme la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre les exclusions, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la lutte contre les violences et les maltraitances. Cette inauguration s'est déroulée ce matin. Le personnel était très heureux de pouvoir travailler maintenant dans des conditions qui soient dignes de leur profession.

- Gendarmerie de Gardanne et police municipale

M. le MAIRE : Deuxième propos concernant la gendarmerie de Gardanne et la police municipale. Messieurs les gendarmes et Messieurs les policiers municipaux, je souhaitais vous exprimer une fois de plus ma profonde reconnaissance envers ceux qui chaque jour veillent sur notre sécurité. Dans l'exercice de leurs missions, ils font preuve d'un engagement sans faille, d'un courage exemplaire et d'un sens du devoir qui force l'admiration. De jour comme de nuit, par tous les temps, ils assurent la protection de nos concitoyens, préservent l'ordre public et interviennent souvent dans des situations difficiles, parfois périlleuses. Leur présence sur le terrain est un pilier essentiel de notre tranquillité. Par leur vigilance, ils préviennent les infractions. Par leur proximité, ils rassurent la population et par leur réactivité, ils apportent secours et assistance à ceux qui en ont besoin. Nous savons que leur métier n'est pas de tout repos. Il exige discipline, rigueur et parfois même de grands sacrifices. Mais grâce à leur professionnalisme et leur détermination, ils garantissent la paix et la sécurité de nos villes et de nos campagnes. Les gendarmes et les policiers municipaux ont récemment interpellé des vendeurs de produits stupéfiants sur la commune de Gardanne en quantité très importante. Je pense qu'au nom de nous tous, nous tenons à saluer leur dévouement et à leur assurer du soutien indéfectible de notre collectivité. Nous sommes fiers d'eux, fiers de pouvoir compter sur des hommes et des femmes de valeur, prêts à servir avec honneur et intégrité. Je veux aussi porter à votre connaissance, à la demande de l'euro-député Grégory ALLIONE. J'ai signé comme 250 autres collègues maires, la pétition visant à légiférer sur le narcotraffic.

La liste des décisions appelle-t-elle des observations ? Monsieur LA PIANA.

M. LA PIANA : Juste une précision sur ce que vous venez de dire. L'inauguration, je ne sais pas si vous avez été conviés, mais on n'était pas au courant. C'est normal ?

M. le MAIRE : C'est le département qui a organisé cette inauguration.

M. LA PIANA : C'est le département qui organise sur la ville de Gardanne à ce que je sache.

M. le MAIRE : Absolument. Vous êtes ami avec Martine VASSAL. C'est vrai qu'elle aurait pu vous inviter.

M. LA PIANA : Ce n'est pas une question d'amitié, c'est une question d'un protocole. On est des élus de la commune et donc s'il y a une inauguration de ce type-là, je trouve logique qu'on soit invités.

M. le MAIRE : Si j'y avais pensé, je l'aurais fait. Monsieur LA PIANA.

M. LA PIANA : Oui, mais vous n'y avez pas pensé.

M. le MAIRE : Oui, manifestement, je n'y ai pas pensé. Vous n'étiez pas là. La liste des décisions appelle-t-elle des observations ? Mme Patrice SPREA.

Mme SPREA : Bonsoir à tous. Donc en ce qui concerne la signature du protocole DGS, nous souhaiterions avoir plus de détails. Pourriez-vous nous donner la date exacte de son départ ? Quelles sont les raisons de ce protocole ? Quel sera le coût pour la collectivité ? Et depuis son départ, qui la remplace ?

M. le MAIRE : J'en parlerai à la fin, Mme SPREA. M. JORDA, allez-y.

M. JORDA : J'avais la même remarque que M. La PIANA par rapport à la MDS. Ça serait bien d'envisager d'aller sur place. Moi, personnellement, je connais un petit peu le fonctionnement des MDS. Mais ça serait bien, effectivement, c'est quand même une installation importante pour le département, mais aussi pour les villes où elles se trouvent. Donc je pense que ça peut être bien, non pas de refaire une inauguration, mais peut-être une journée découverte de ces lieux et d'informations sur ce que c'est une MDS.

M. le MAIRE : Mardi prochain, il y aura l'inauguration des locaux EIFFAGE. Ce que je vous propose, je vous donnerai l'heure. Le cas échéant, vous pourriez venir et visiter les locaux. Très honnêtement, je suis très sincère quand je le dis. Je n'y ai pas pensé. Effectivement, il aurait été bien que tout le monde soit informé. C'est fait. C'est mardi prochain, c'est sûr. Nous serons le premier avril. C'est une inauguration du programme EIFFAGE au Pôle Morandat. Donc à 11h30 et j'informerai la direction de la MDS de votre présence pour vous faire visiter les locaux. Des observations sur... Oui. Allez-y Monsieur JORDA.

M. JORDA : Le point 18. Acceptation d'un don matériel. Est-ce qu'on pourrait savoir ce que c'est, ce don matériel, s'il vous plaît ?

M. le MAIRE : Oui, bien sûr. Alors, il s'agit d'un conteneur qui est destiné à l'école Les Terrils bleus à Biver pour y placer le matériel vélo, équipement, etc. Je vais me tairais sur le nom du donateur parce qu'il ne souhaite pas être connu. Mais si vous voulez, je pourrais vous le dire après.

M. JORDA : Non, ce n'est pas le nom qui m'intéresse.

M. le MAIRE : C'était un gros conteneur maritime qui permet de placer tous les vélos, etc.

M. JORDA : Encore une question. Ça porte sur quatre points, c'est le 19-20-21-22. Vous nous annoncez à nouveau, quatre « ester en justice ». Chaque fois, je pose la question, excusez-moi. Un devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence et trois devant le tribunal administratif de Marseille. Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur leur objet ? Et surtout, vous ne voyez surtout pas, Madame ZUNINO, une volonté de remettre en cause le droit à la justice pour tous, et y compris pour la collectivité. Vous avez fait cette réponse lors d'un précédent conseil municipal. Je partage avec vous cette volonté, effectivement, que le droit de chacun et chacune soit respecté et compris donc des collectivités. Il n'y a pas question de remettre en cause ce droit-là. Mais au moins un constat, ça fait quatre « ester en justice » de plus. Est-ce qu'on peut connaître, ou est-ce qu'on pourrait connaître un jour une évaluation, pas ce soir peut-être, des frais engagés par notre collectivité dans ce domaine ? Peut-être dans la présentation du budget. Voilà, avoir une idée du long d'une enveloppe par rapport à ça. Merci.

M. le MAIRE : Pour répondre à la dernière question. Ça apparaît normalement au budget, mais on vous le donnera. Évidemment. Monsieur MAZILLE sur le fond du sujet, s'il vous plaît.

M. MAZILLE : Oui, merci, Monsieur le Maire. En ce qui concerne la numéro 19. Sur ça, Monsieur GIUSTI pourra apporter plus de précision. En fait, c'est une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. En fait, c'est le jugement qui a été rendu par le juge sur la valeur du bien exproprié, sur lequel il y a désaccord. Et donc, c'est pour ça que la ville fait appel sur la valeur du bien. Donc, c'est le deuxième volet de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Après la procédure administrative, c'est la procédure judiciaire. La deuxième, la numéro 20, c'est un vieux contentieux concernant une décision en matière d'urbanisme qui date de 2015. Voilà. Le troisième, ça concerne une demande indemnitaires d'un agent qui a été déposée dans le tribunal administratif de Marseille. Et la dernière, c'est une demande un peu étonnante d'une société qui se situe au pôle Yvon Morandat et qui, en fait, demande d'être indemnisée parce qu'il y a eu, il y a quelques mois de ça, des gens du voyage qui se sont installés au Puit Morandat et elle estime avoir subi un préjudice en raison de ça. Or, comme vous le savez, la compétence en matière d'accueil des gens du voyage ne relève pas de la commune mais relève de la métropole qui est chargée de l'organisation du schéma d'accueil pour installer au sein de la métropole les aires d'accueil, de passage, comme on dit. Donc ça, c'est quelque chose qui, *in fine*, ne concernera pas la commune mais plutôt la métropole. Merci, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Oui, Monsieur LA PIANA.

M. LA PIANA : Justement, sur cette question des aires d'accueil, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu sur la commune puisqu'il y avait eu des discussions à certains moments, des négociations avec la Métropole ? Est-ce qu'il y a un espace qui est prévu pour l'accueil sur notre commune ?

M. le MAIRE : Effectivement, c'était le souhait de l'ancienne municipalité d'installer les gens du voyage en face d'ALTEO. Aux Molx, exactement. Vous ne l'aviez pas mis dans votre programme politique, je ne sais pas pourquoi, mais effectivement, c'était prévu. Quand je suis arrivé, nous n'avons pas trouvé opportun de les installer ici. Donc, on a fait un rétro-pédalage avec la Métropole. On est toujours sur l'idée de trouver un terrain qui soit en adéquation avec le fait qu'ils puissent arriver parce qu'on peut les accueillir. A cet effet, vous aurez bientôt une information sur les grands passages. On a conventionné avec le sous-préfet M. CASSETTE et on vous donnera plus de précisions sur ça lors du prochain conseil municipal sur le passage des gens du voyage.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025

M. le MAIRE : (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-23,

Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 06 février 2025 ci-annexé,

Le procès-verbal a pour finalité d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du Conseil Municipal.

Il doit dès lors, être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 du CGCT.

Les conseillers municipaux étant maîtres de la rédaction des procès-verbaux, ils peuvent formuler leurs observations avant leur adoption.

*Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,*

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 février 2025.

Discussion :

M. le MAIRE : Y a-t-il des observations? Il n'y a pas d'observation nous passons au vote.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

M. le MAIRE : Excusez-moi, j'ai oublié de vous parler de cette petite feuille que vous avez sur la table. Elle permet donc à notre administration d'avoir une lisibilité et de faire en sorte que ce ne soit pas non plus trop obligée de tourner la tête à droite, à gauche. Donc à chaque fois qu'il y a des approbations, vous êtes pour ou contre. Il y aura, sur le débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas soumis au vote, mais on marquera, prendre acte du rapport et idem pour la CRC. Pareil. C'est

pour faciliter l'administration dans la comptabilité des votes ou des approbations. Je vous remercie, dans la mesure du possible, si vous y pensez, de l'inscrire.

FINANCES

2 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Mme ZUNINO : (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1, L.5217-10-4 et D.2312-3,

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 ci-annexé, retraçant les informations nécessaires à la tenue d'un débat, transmis à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à la tenue d'un débat et qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Conformément aux articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du Code général des Collectivité territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de présenter, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat.

Concernant les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de procéder à un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

En effet, nous sommes réunis ce soir pour débattre des orientations budgétaires 2025. En vue du vote du budget primitif qui aura lieu au Conseil municipal du 10 avril. À l'appui de ce débat, il a été établi un rapport dont je vais vous faire la synthèse et pour lequel les conseillers municipaux ont tous reçu un exemplaire.

Tout d'abord, un élément de contexte à la fois au niveau international avec le conflit qui perdure en Ukraine, le conflit du Moyen-Orient, des répercussions économiques et au niveau national avec une inflation qui tourne aux alentours de 1,4%. La crise énergétique qui perdure dans le temps, même si les perspectives de 2025 laissent présager une baisse du coût de l'énergie mais en même temps une hausse des taxes. Et aussi, au niveau encore national, une loi de finance qui a été votée tardivement avec des mesures qui impactent directement notre commune. Ainsi, la loi de finance 2025-127 du 14 février 2025 qui a été publiée au J.O. du 15 février 2025 prône plusieurs mesures en matière de

finance locale. Tout d'abord, la mise en place d'un fonds de réserve et de DILICO. Donc, DILICO est l'abréviation d'un dispositif de lissage pour les collectivités territoriales afin de contribuer au déficit public. Il y a aussi un gel des fractions de TVA qui coûtera 1,2 milliard d'euros de manque à gagner pour les collectivités. En matière de fiscalité la modification des seuils de franchise de TVA. En matière de dotation, qui nous intéresse le plus, la DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros mais au travers d'une minoration des crédits de dotation au soutien d'investissement local DSIL. Cette augmentation étant plus faible que l'inflation prévue, s'agit donc d'une baisse du volume de la DGF. La dotation des équipements des territoires ruraux quant à elle mais Gardanne n'est pas concernée. Le dispositif du fond vert est lui largement amputé. Il faudra compter sur une baisse drastique qui passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros. En matière de dotation et de compensation de taxes professionnelles, il est également prévu une baisse significative de cette dotation. Enfin en matière de fonction publique et par décret, la cotisation à la CNRACL est augmentée et pèsera lourdement sur le budget des collectivités territoriales avec une augmentation de 3 points. Une fois ce contexte établi, je vais vous présenter les orientations budgétaires 2025 et au préalable un exposé sur la situation financière de la collectivité au terme de l'exécution 2024. Donc l'analyse financière 2020-2024 permet de faire le bilan suivant pour lequel on va constater les principaux éléments. 2024 fait une année encore une fois avec un contexte économique difficile, une inflation, un fort coût de l'énergie mais néanmoins la commune a su contenir ses charges de fonctionnement et afficher une baisse de 3,7%. Ainsi les charges réelles de fonctionnement ont diminué tandis que les produits réels de fonctionnement augmentent légèrement en 2024. Précisément sur ces charges réelles de fonctionnement donc de moins 3,7%. C'est dû essentiellement à la baisse des charges financières qui reviennent à un niveau modéré du fait du remboursement de l'emprunt toxique qui a été opéré en 2023 et à une légère baisse sur les fluides mais qui pèsent toujours de manière très élevée sur le budget de fonctionnement. Les charges de personnel sont contenues en 2024 après une forte hausse sur les périodes 2017-2021. L'augmentation en 2024 est seulement de 1,68% compte tenu des éléments et des mesures gouvernementales qui ont eu lieu sur 2024. A ce jour, le poids des dépenses de personnel pèse toujours pour un ratio de 70%. Pour rappel, en début de mandat il était à 75%. Les produits réels de fonctionnement qui progressent de 0,86% par rapport à 2023 en raison des ressources fiscales qui sont liées à l'augmentation des bases locatives qui avaient été prévue par la loi de finance 2024, avec une augmentation de 3,90%, ce qui a permis à la collectivité d'avoir une progression de ces recettes fiscales sans pour autant avoir augmenté le taux de ses impôts locaux. Un ratio important à vérifier est le ratio de rigidité, celui-ci s'améliore mais il reste encore significatif et place la commune sur ce qu'on appelle le dernier décile, c'est-à-dire au sein des 10% de communes ayant le ratio de rigidité le plus dégradé. Compte tenu ainsi de la progression des recettes réelles et des dépenses réelles qui sont légèrement en diminution, l'épargne brute de la commune, appelée CAF, passe ainsi de 832.000 euros en 2023 à 2.506 euros en 2024 retrouvant ainsi son niveau de 2022. La capacité d'autofinancement net qui participe au financement des investissements est donc de nouveau positive.

Propos inaudible de Mme RICHARD

Mme ZUNINO : Pardon ? Qu'est-ce que je dis ?

Propos inaudible de Mme RICHARD

Mme ZUNINO : Vous m'avez compris donc.

Mme RICHARD : Pour le citoyen, entre 832 000 € et 832 €, ce n'est pas la même chose.

Mme ZUNINO : Surtout que c'est à notre avantage donc vous faites bien de rectifier. La commune retrouve ainsi une marge d'autofinancement. Les dépenses d'équipements ont presque doublé en 2024. En 2024 la commune n'a pas mobilisé d'emprunt, du coup au 31 décembre 2024 la commune dispose d'un encours de 4.490.452 euros, ce qui représente un encours de dette de 209 euros par habitant contre 976 à l'échelle nationale. La capacité de désendettement de la commune diminue donc fortement avec un ratio de 1,79 années. C'est le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle utilisait la totalité de ses ressources. La commune préserve ainsi un fond de roulement et une trésorerie importante et il n'est pas constaté en fin d'année un besoin en fonds de roulement qui traduit donc le décalage de trésorerie en fin d'exercice en fin d'année entre les créances et les dettes. En conclusion, la santé financière de la Commune de Gardanne s'améliore en 2024 par rapport à l'année précédente. Elle retrouve ainsi une épargne brute, ratio le plus important à regarder et garant des équilibres budgétaires. Les orientations budgétaires 2025 de la collectivité. Le budget 2025 de la Commune est toujours marqué par un contexte financier contraint auquel s'ajoute un contexte national instable et une loi de finances qui a été votée tardivement. La trajectoire financière établie par le mandat s'attache à faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence. Cette politique financière doit ainsi permettre d'asseoir les engagements de la municipalité et de concrétiser ses priorités. Avec le souci permanent de recherche d'efficacité dans la dépense publique et de préservation et l'amélioration permanente du cadre de vie, ainsi que du service public de proximité. Ainsi la Commune a effectué des efforts pour constituer une épargne brute suffisante pour faire face à d'éventuels imprévus mais surtout pour financer un programme d'investissement ambitieux et particulièrement important en 2025. Le budget 2025 se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement en limitant l'augmentation des charges à hauteur de l'inflation et d'une gestion responsable des dépenses de personnel, un maintien des tarifs publics et un maintien des taux d'imposition locaux et la réalisation d'investissements conséquents. Des investissements importants se concrétisent avec la livraison de plusieurs équipements, comme la plateforme jeunesse et le cinéma. D'autres projets importants sont également en cours comme les travaux de construction du centre de loisirs, le relais petite enfance, la maison du bel âge, pour lequel la Commune met à disposition des locaux, le foyer des seniors à Biver, la rénovation de la place centrale de Biver et d'autres voiries et aménagements d'espaces publics. Enfin face à l'enjeu de la transition énergétique, la Commune poursuit ses travaux de rénovation thermique et de rénovation d'éclairage public. Afin de réaliser ce programme d'investissement, la Commune fait les efforts nécessaires pour augmenter sa capacité d'autofinancement dans un contexte chaque année difficile. Elle a également amélioré son travail de recherche de financement qui a porté ses fruits. En 2025, la Commune envisage de recourir à l'emprunt selon l'avancée des travaux. Précisément, je vais vous présenter l'essentiel des éléments qui feront l'objet de notre budget primitif 2025. Tout d'abord en matière de fonctionnement. Sur les recettes de fonctionnement, elles sont prévues à hauteur de 38,7 millions d'euros en 2025 avec encore des incertitudes sur les dotations de l'État et les recettes fiscales compte tenu du vote tardif de la loi. La Commune n'a pas les éléments encore notifiés dans la construction de son budget primitif. Donc en 2025, il est important de souligner que la Commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. La revalorisation des bases est prévue en 2025 à hauteur de 1,7%, ce qui aurait dû permettre à la Commune d'avoir une légère augmentation du produit de fiscalité attendue. Mais malheureusement, nous faisons face à une mauvaise nouvelle comme j'ai pu présenter tout à l'heure

très brièvement sur les éléments de la loi de finances. La Commune de Gardanne serait donc éligible à la contribution au redressement des comptes de l'État au travers du dispositif DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. Ce dispositif est calculé par l'État compte tenu de nos ratios notamment de potentiel financier et la Commune de Gardanne serait contributrice par un prélèvement sur sa fiscalité. Donc à ce jour, nous n'avons pas non plus de notification, il y a seulement des premiers éléments qui sont sortis et des listes de communes et EPCI et autres collectivités, puisque les départements et les régions sont aussi concernés, éligibles donc à ce dispositif. Donc on en ferait partie. Il est estimé à 139 000 euros. Donc par principe de prudence, nous avons tout d'abord travaillé sur une revalorisation du produit fiscal à hauteur de 1,7% pour lequel ensuite nous avons déduit ce prélèvement fiscal à 139 000 euros dans l'attente d'avancées plus significatives sur cette contribution. Donc ces recettes fiscales sont prévues au BP 2025 à hauteur de 13,2 millions d'euros. Pour rappel, en 2024, nous avons perçu 13,1 millions d'euros. Concernant les autres recettes fiscales, le Fonds national de garantie individuelle des ressources qui vise à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est quant à lui reconduit depuis plusieurs années. Il est donc maintenu à hauteur de 7,4 millions d'euros en 2025. La taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur la publicité extérieure du TLPE sont prévues à la baisse, alors que d'autres taxes sont prévues de manière stable par rapport à l'année précédente, à 2024. Notamment pour la taxe sur les pylônes électriques et sur les droits de place. Les droits de mutation liés aux transactions immobilières sont reconduits en 2025 à hauteur de 850 000 euros. En matière de fiscalité de la métropole, nous percevons toujours l'attribution de compensation de la métropole qui, compte tenu des transferts de compétences qui a eu lieu et des nouvelles compétences restituées à la commune, notamment le service extérieur de lutte contre l'incendie et les parcs et aires de stationnement, l'attribution de compensation est comme l'année précédente à hauteur de 4 484 223 euros. Par contre, depuis l'année dernière, la métropole a délibéré sur le versement des dotations de solidarité communautaire aux communes et pour 2025, nous avons déjà la notification de ce versement qui est à hauteur de 256 916 euros en 2025. Quant au FPI, qui est un fonds de péréquation intercommunale, celui-ci est assez difficile à évaluer, il diminue d'année en année. Nous sommes à la fois bénéficiaires et contributeurs. Pour la partie recettes, il est estimé en 2025 en baisse à hauteur de 187 000 euros. En matière de dotation et de l'état, comme je l'ai pu l'évoquer en un propos introductif, nous n'avons pas encore de visibilité sur les dotations, donc nous avons par principe de prudence reconduit le niveau de la DGF de l'année dernière, ne sachant pas estimer le montant éventuel d'une baisse et la DSU de même niveau également, alors que tout laisse à penser que depuis plusieurs années, la DSU augmente. Donc, à ce stade, nous n'avons pas répercuté ni de hausse ni de baisse pour ces deux dotations et selon les notifications, nous ajusterons donc les recettes en fonction des éléments notifiés. Par contre, un des éléments pour lequel nous avons déjà l'information par la loi de finances est le fait que notre dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui avait déjà diminué en 2024, est encore prévue une nouvelle fois en 2025 à la baisse et elle passe de 3,8 millions à 3,6 millions en 2025. Les participations de nos partenaires sont quant à elles stables. Les produits des services, qui est l'application de nos tarifs publics sur nos services qui sont dans le domaine de l'enfance, la culture, sport, ainsi que les loyers perçus, sont estimés à 2,8 millions d'euros, dont l'essentiel sont les redevances perçues au titre du périscolaire et de la restauration scolaire, ainsi que le portage de repas. Voilà pour les recettes. En matière de dépenses, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en 2025 en baisse à hauteur de 37,5 millions d'euros. Elles

se répartissent tout d'abord sur les charges à caractère général, donc les dépenses de fonctionnement courant des services. Avant d'aborder les perspectives 2025, il est important de regarder la situation au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, ces éléments seront bien sûr plus longuement détaillés lors du vote du compte administratif 2024, donc sur la séance du conseil municipal d'avril 2025. Dans tous les cas, je vous apporte déjà les éléments de volume global. Au 31 décembre 2024, nous avons exécuté 7 493,191 euros. Sur ce 7,4 millions, vous avez la part des fluides qui est encore assez élevée, qui représente 44% de ce budget-là, à hauteur de 3,3 millions d'euros. On peut constater que les dépenses des fluides ont doublé depuis l'année 2020, puisqu'en 2020, ils étaient à hauteur seulement de 1,7 millions d'euros. Ils ont eu un pic en 2023 à 3,6 millions et 2024, malgré une petite baisse enclenchée, nous sommes encore à un niveau élevé de 3,3 millions d'euros. Les dépenses d'alimentation augmentent aussi d'année en année. Du fait de l'augmentation du prix des matières premières, c'est l'effet de l'inflation qui a été très fort sur l'année 2022-2023 et 2024. On a aussi une augmentation du nombre de repas servis, c'est plutôt un signe positif pour la commune. Ainsi, on passe les frais uniquement d'alimentation et pas le coût total de ce que représente le service de la restauration. La ligne alimentation passe ainsi de 847 000 euros en 2023 à 1 million d'euros en 2024, alors qu'elle n'était que de 460 000 euros en 2020. Là aussi, on voit bien cette forte progression et l'impact que ça peut avoir sur notre budget de fonctionnement. Il est important aussi, j'ai évoqué le fait que des repas supplémentaires avaient été servis, ils sont de l'ordre de 9 634 repas supplémentaires en 2024 et vont encore progresser en 2025, puisque je rappelle que nous avons conventionné avec l'école Charpak, 2024 faisait l'objet d'une période de tests et 2025 est la concrétisation, puisqu'il y a 100 élèves maintenant qui prennent le repas par la restauration de notre commune. La municipalité a fait aussi le choix du maintien de la qualité des produits, ainsi que de la quantité dans les assiettes, tout en optimisant les productions biologiques du parc agro. En 2024, nous avons produit 13 936 kg, correspondant à 15% du produit bio dans les menus, qui ont été produits dans le parc agro. L'objectif en 2025 est d'augmenter cette production et d'atteindre les 20 000 kg. Ensuite, en 2025, nous avons prévu les crédits de dépense à caractère général à hauteur de 8 496 259 €, donc sensiblement de même niveau que 2024, avec une part des fluides prévues et estimées pour le moment à 2,8 millions d'euros. Il est estimé une baisse d'environ 500 000 €. Je vais faire un petit focus sur l'énergie et mon collègue Pascal Nalin apportera aussi des éléments sur la transition énergétique. Par ce budget, l'ensemble des actions et des politiques publiques mises en œuvre depuis 2020 en matière éducative, sportive, culturelle, de sous-sol et environnementale, ainsi que l'ensemble des moyens donnés au service pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics sont reconduits. La commune a maintenu le service public et l'a même élargi depuis 2020. Il est important de souligner ce que nous avons mis en place, l'élargissement du portage du repas avec la mise en place d'une troisième tournée, afin que les seniors puissent avoir un horaire convenable de restauration à domicile, le transport à la demande des seniors, la création de la brigade environnement, la création de la réserve communale de sécurité civile qui va être de nouveau amplifiée avec de nouvelles recrues en 2025, l'ouverture du poste de police municipale à Biver et prochainement le relais petite enfance qui est actuellement en travaux et le foyer des seniors à Biver avec la rénovation de la maison dite Allione ainsi que la livraison de la maison du belge par le département. Soucieuse du cadre de vie des habitants, la commune lance aussi en 2025 l'outil "J'aime ma ville" afin de permettre aux citoyens de signaler les défauts et dangers dans l'espace public pour permettre une intervention rapide des services de la ville. Enfin, l'année 2025 sera marquée par une nouvelle cause. Vous le savez chaque année

nous faisons le choix d'une cause municipale différente et cette année il s'agit de "Tous Artistes". A cette occasion plusieurs actions culturelles seront conduites par une grande partie des services de la ville avec des événements labellisés et de nouveaux événements. Cette cause permettra notamment de mettre l'accent sur les arts en tout genre et notamment sur l'artiste peintre le plus célèbre ayant vécu à Gardanne, Paul Cézanne et M. MAZILLE vous en exposera des éléments tout à l'heure. Ainsi la commune se donne les moyens de devenir toujours plus attractive, dynamique et sûre afin de permettre l'amélioration et la qualité de vie des gardannais. Sur la partie de l'énergie pour apporter un peu plus d'éléments et de précisions sur ce qui est l'énergie qui comme vous l'avez vu pèse lourdement sur notre budget. Malgré une baisse prévue en 2025 nous avons donc nous estimons une baisse du coût de l'électricité et du gaz à hauteur environ de 550 000 euros par rapport à l'exécution 2024, qui je le rappelle était à 3,3 millions d'euros donc nous estimons sur 2025 à 2,8 millions d'euros, à périmètre constant c'est à dire au nombre à la même consommation énergétique. Il s'agit donc d'une évaluation bien évidemment qui sera réajustée en fonction de nos usages, en fonction également de la hausse ou la baisse des températures mais surtout au regard des investissements que nous avons mis en œuvre au sein de la collectivité depuis plusieurs années notamment en matière d'éclairage public et de notre plan d'action pour une sobriété énergétique. Une réduction de la consommation énergétique en limitant par exemple la température dans les bâtiments, une réduction de notre parc automobile avec aussi l'acquisition de véhicules électriques, des rénovations thermiques des bâtiments et surtout le volet le plus intéressant et celui qui nous apporte le plus d'économie d'énergie qui est la rénovation de l'éclairage public, à la fois sur la voirie mais aussi de nos équipements publics de type gymnases et qui permettent de limiter donc notre consommation énergétique. Ainsi on a déjà un résultat plutôt positif sur plusieurs années puisque ce plan d'action et d'investissement a déjà eu de bons résultats. Entre 2021 et 2024 nous constatons une réduction de 220 752 kWh sur l'électricité des bâtiments, une réduction de 420 348 kWh sur l'éclairage public et une réduction de 2 838 794 kWh sur le gaz. Il est dû notamment à la rénovation de nos chaudières à gaz et le choix, au vu du coût très élevé l'année dernière du gaz, de faire fonctionner une partie de nos chaudières plus au bois. Donc voilà pour les éléments les plus significatifs. En matière de dépenses de personnel qui est un autre volet très important de notre budget, la politique de ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de services publics. Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leurs missions mais également assurer la soutenabilité de ces moyens. Face à l'enjeu du poids des dépenses du personnel sur le budget de fonctionnement avec un ratio de 75% depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixée l'objectif depuis 2021 de maîtriser ses charges afin de donner plus de souplesse à son budget et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute. Les efforts mis en œuvre ont permis de contenir les dépenses de personnel. Pour preuve la part des dépenses de personnel est passée de 75,74% en 2019 à 69,97% en 2024 alors même que les années 2023 et 2024 ont connu des revalorisations indiciaires menées par l'État. En 2024, au terme de l'exécution comptable, nous avons dépensé 25 747 867 euros pour les dépenses de personnel soit une augmentation un peu plus élevée que les deux précédentes années où on avoisinait une augmentation contenue de 0,22% et 0,20% en 2023. Nous avons une légère progression supplémentaire en 2024 à 1,68% mais qui reste tout de même maîtrisée au regard du contexte que nous avons subi. En effet, il y a eu tout d'abord plusieurs mesures du gouvernement qui certes sont toujours à la faveur des agents mais pèsent quand même sur le budget de la commune sans compensation de l'État. En 2024, il y a donc eu

l'augmentation du point d'indice qui avait été mis en place seulement au 1er juillet 2023 et qui est comptabilisé du coup en année pleine en 2024. Il y a eu également l'attribution de cinq points d'indice supplémentaires à tous les agents publics, l'augmentation de certaines cotisations et surtout l'organisation des élections européennes et des élections législatives qui n'étaient pas prévues, engendrant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires versées aux agents dans le cadre de l'organisation de ces élections. Pour rappel aussi, la commune avait fait le choix de verser en juin 2024 une prime "pouvoir d'achat" aux agents éligibles de la commune permettant ainsi d'aider les plus bas salaires. Enfin pour rappel, chaque année nous répétons à périmètre constant les dépenses de personnel qui sont vouées à progresser mécaniquement sous l'effet du glissement vieillesse technicité qui est l'avancement des échelons en lien avec l'ancienneté de nos agents. La commune a aussi poursuivi en 2024 sa politique de dé-précarisation du personnel. En 2024, 14 agents supplémentaires ont été stagiairisés, portant ainsi le nombre à 80 agents depuis le début du mandat qui ont été dé-précarisés, c'est-à-dire des agents qui étaient contractuels depuis de longues dates et qui ont été stagiairisés dans la commune. Ainsi en 2025, quelles sont les perspectives pour nos dépenses de personnel ? 2025 va encore une fois être impactée par plusieurs éléments. Tout d'abord l'augmentation du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL qui est prévue par la loi de finances et qui a eu un décret d'application qui passe de 31,65% à 34,65% donc plus 3 points. L'augmentation du taux de cotisation maladie qui passe de 8,88% à 9,88%. Il y a aussi la participation employeur à la prévoyance à hauteur de 7 euros par mois et par agent dans le cadre de notre convention collective de prévoyance que nous avons déjà délibérée et l'application du nouveau régime indemnitaire de la police municipale qui est applicable depuis le 1er janvier 2025. En 2025, nous avons prévu à ce stade 25 847 000 euros, soit une progression par rapport au BP 2024 à 2025 de 0,10% et pesant encore à hauteur de 69% de notre budget de fonctionnement. A ce stade, il n'est pas prévu d'élection, donc pas d'enveloppe supplémentaire sur les heures supplémentaires. Le cas échéant, nous nous organisons et nous vous ajusterons nos prévisions budgétaires. Dans le cadre du rapport, vous avez également des données sur la collectivité pour lesquelles je pense que nous échangerons un peu plus tard. Je souhaiterais faire aussi un point sur le temps de travail et l'absentéisme. Il y a actuellement un travail en cours sur l'organisation du temps de travail qui a été initié en 2024 avec le centre de gestion des Bouches-du-Rhône et qui se poursuit cette année en concertation avec les chefs de service et les représentants du personnel afin d'aboutir à une mise en conformité et une organisation du temps de travail adapté. Une première étape a donc été aussi réalisée en 2024 avec la suppression des fériés locaux illégaux et l'attribution conforme des jours de RTT aux agents. Malheureusement, la commune, mais comme d'autres communes, est fortement impactée par un important absentéisme en lien aussi avec la pyramide des âges qui est assez vieillissante dans notre collectivité et en lien aussi avec le rallongement de la durée effective de travail et des départs plus tardifs à la retraite. En 2024 on constate de manière assez constante le nombre de jours d'absences en termes de maladie et de congés longue maladie mais également une augmentation des accidents de service. Toutefois, sur ces accidents de service, on constate une diminution du nombre d'accidents de service, mais une augmentation du nombre de jours. Chaque accident fait bien sûr l'objet d'une analyse et d'une fiche suivie ainsi que de mesures d'action corrective. D'ailleurs, il est important de souligner que la commune s'est dotée d'un service prévention et a également adopté en 2024 un document unique d'évaluation des risques professionnels qui est obligatoire depuis 2001. Il permet le recensement des risques et les solutions à mettre en œuvre. En 2025, il sera prévu une mise à jour avec les actions de prévention en lien

avec les nouveaux risques qui seront recensés. Des formations, des newsletters, tout un travail du service prévention est opéré, ainsi que la convention avec la médecine du travail Santé Provence, pour lequel les discussions sont toujours en cours pour le prolongement en 2025. En matière de rémunération, nous avons un focus également sur les heures supplémentaires et les astreintes et on voit que malgré l'organisation des élections qui viennent augmenter notre chiffre d'heures supplémentaires, nous avons depuis 2021 poursuivi des efforts pour diminuer les heures de service, les heures supplémentaires et les astreintes. C'est ainsi qu'entre 2021 et 2024, on diminue de 31% l'enveloppe relative aux heures supplémentaires et de 15,4% sur les astreintes, ce qui nous fait un coût d'enveloppe de 240 000 euros en 2024, alors qu'il était en 2021 à 329 000 euros. Les autres charges de gestion courante, ce chapitre regroupe essentiellement les subventions versées aux associations et au CSAS, ainsi que les contingents obligatoires et les indemnités d'élus. Pour 2025, nous avons prévu de verser aux associations et au CSAS une augmentation des subventions, puisque l'enveloppe du CSAS passe de 847 000 euros à 860 000 euros. Cette information a été donnée déjà lors du conseil d'administration du CCAS, auquel nous ajoutons évidemment l'acquisition d'un minibus de transport de personnes par la commune et qui a été mis à disposition au CCAS et qui sera livré en 2025. L'enveloppe des subventions passe quant à elle de 600 000 euros à 610 000 euros, avec une répartition au sein des différentes associations, auquel s'ajoute une enveloppe de 20 000 euros pour maintenir les actions associatives dans les quartiers à forts enjeux dans le cadre de la politique de la ville. Nous avons avant un contrat avec l'État qui permettait de bénéficier de subventions de l'État pour intervenir dans les anciens QPV. Je rappelle que nous avons perdu cette dénomination de QPV, mais pour autant, la commune intervient toujours dans ces quartiers-là et donc maintient une enveloppe sur le budget de la ville pour y intervenir. Il y a également, comme toujours, chaque année, les crédits prévus pour les "cartes eco-assos" à hauteur de 22 000 euros. En matière de régie des transports, la subvention serait prévue à la baisse en 2025, compte tenu de son résultat en 2024 et la participation à l'école Saint-Joseph est quant à elle stable. Enfin, dernière dépense sur le volet du budget fonctionnement, il s'agit des charges financières. Nous avons donc un encours de dette qui est réparti sur quatre contrats d'emprunts à taux fixe. Ainsi, la commune a de faibles charges financières. Elles sont prévues à hauteur de 92 829 euros. En 2025, si la commune mobilise un emprunt, selon la date de mobilisation, il sera voué à faire évoluer le niveau des charges financières et c'est pour cela que de manière prévisionnelle, les prévisions des intérêts de la dette sont prévues à 110 900 euros. Voilà pour la partie fonctionnement. Je vais passer maintenant à la partie section d'investissement. Donc là également, on va d'abord aborder les recettes d'investissement. Elles sont composées d'une part du FCTVA qui, pour rappel, dans notre commune est calculé sur les dépenses d'investissement mais N-2. Certaines communes bénéficient d'un dispositif à N-1, nous c'est à N-2. Nous avons déjà connaissance de notre montant qui s'élève à 537 507 euros. Les amendes de police sont reconduites et sont stables chaque année aux environs de 250 000 euros et de 280 000 euros pour la taxe d'aménagement. Ensuite, en matière de subvention d'investissement, il est très important en termes de recettes pour la ville. La commune poursuit sa démarche de recherche d'aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions. En 2025, il est d'ores et déjà prévu 2 millions d'euros de subventions sur des demandes qui ont déjà été accordées, en reste à réaliser de nouveaux dossiers puisque nous sommes actuellement en train de déposer des nouveaux dossiers pour les dépenses 2025. A cela, on intégrerait également les restes à réaliser en recettes qui concernent pour cela les dossiers de subvention qui sont déjà notifiés avec des dépenses

engagées et qui seront intégrées au budget primitif à hauteur de 5 millions d'euros. Les cessions sont quant à elles prévues à hauteur de 109 000 euros qui concernent essentiellement des ventes que nous avons déjà délibérées en conseil municipal. Et enfin, comme je vous le disais, nous avons prévu une autorisation de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 million d'euros dont les conditions seront évidemment négociées lors d'une consultation bancaire et seront présentées en conseil municipal lorsque la décision sera nécessaire. En matière de dépenses d'investissement, sur les dépenses d'investissement, il y a le volet le plus important qui est les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les équipements et les travaux que nous réalisons pour la commune de Gardanne. Au titre de son plan pluriannuel d'investissement, la Ville continue de mettre en œuvre des projets structurants, s'inscrivant pleinement dans le cadre des engagements pris afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes, vieillissants et inadaptés aux besoins des habitants. L'année 2025 sera l'année de la concrétisation de beaucoup de projets. Ainsi, le budget d'investissement est prévu à la hausse avec 16,4 millions d'euros de dépenses d'équipement. La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages et de ses réseaux à hauteur de 1,1 million d'euros afin de réduire sa consommation énergétique. Elle investit également dans la rénovation des bâtiments à hauteur de 2,3 millions d'euros en faveur de toutes les générations. C'est ainsi qu'on travaille autant sur les seniors avec un projet d'aménagement de la maison dite d'Allione à Biver qui sera bientôt un futur foyer et aussi en préparant l'avenir des nouvelles générations en investissant dans un relais petite enfance, un centre de loisirs et une plateforme jeunesse. La commune apporte une attention particulière à l'amélioration et la préservation du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, des investissements importants, 3 millions d'euros, sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voiries, d'aires de stationnement et d'aménagements paysagers. Ce sont des aménagements toujours plus qualitatifs en cohérence avec notre charte de l'aménagement d'espaces publics, la désimperméabilisation des sols, végétalisation et fleurissement, meilleure accessibilité, installation de mobilier urbain, aménagement de pistes cyclables, enfouissement des réseaux. En 2025, la place centrale de Biver, là où il y a le parking, ainsi qu'en face le parvis de l'église de Biver, seront entièrement rénovés. La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics, avec la poursuite du déploiement important du système de vidéo protection. Ainsi, la commune compte à ce jour 77 caméras en fonction, alors qu'il n'en avait que 44 en 2020, et prévoit 31 caméras supplémentaires en 2025, sur des axes stratégiques et aux abords d'équipements publics. Ensuite, sur précisément les projets structurants, il est important de repreciser que la commune a fait le choix depuis l'année dernière de gérer en APCP, donc autorisation de programme et crédit de paiement, pour trois de ses projets structurants, qui sont la réhabilitation du cinéma, l'aménagement de la plateforme et la construction du centre de loisirs. Ceci permet de ne pas mobiliser des crédits et de prévoir les crédits de paiement chaque année au moment du budget, et d'être ensuite réajustés, afin de prévoir uniquement les besoins nécessaires compte tenu de l'avancée des travaux. Ces autorisations de programme feront l'objet d'une délibération spécifique, en même temps que le vote du budget primitif, mais afin de donner une information claire aux élus et à la population, nous apportons la précision suivante. En 2025, sur la réhabilitation du cinéma, il est prévu, d'ailleurs, sa livraison à l'automne 2025, aux environs d'octobre 2025, donc il est prévu 2 340 364 euros pour la réhabilitation du cinéma en 2025. L'aménagement de la plateforme, qui sera livrée elle aussi à la rentrée 2025, à hauteur de 2 531

656 euros. Et la construction du centre de loisirs, pour lequel les entreprises de travaux vont être sélectionnées, il est prévu 2 690 000 euros.

Enfin, dans ce budget primitif, il sera intégré également les restes à réaliser de 2024, qui sont à hauteur de 3 994 816,89 euros. Après ces dépenses d'équipement, il y a bien évidemment le remboursement du capital de la dette, comme pour le fonctionnement. Évidemment, ce remboursement du capital de la dette est en fonction de notre encours de dette. Donc, nous rembourserons en 2025, 702 500 euros. Il comprend une dette existante pour 669 000 euros, ainsi que des crédits prévisionnels dans le cas où nous mobilisons l'emprunt. Enfin, j'arrive un petit peu au bout de ce rapport, mais il est important aussi de souligner que nous avons deux budgets annexes. Le budget annexe des transports, qui est une reconduction du budget 2024 en tenant compte du résultat 2024. Des charges courantes pour le fonctionnement du service et une réduction toutefois des dépenses de personnel, ce qui permet de diminuer le niveau du budget de fonctionnement. Ensuite, sur le budget annexe des pompes funèbres, sur cette partie-là, nous reconduisons une nouvelle tranche d'aménagement des caveaux sur 2025 à hauteur de 70 000 euros, qui permet la construction de 20 caveaux et de 10 cavurnes. Voilà les éléments essentiels pour le budget annexe des pompes funèbres. En conclusion, dans un environnement national et international particulièrement instable, il est plus qu'impératif de préparer Gardanne aux enjeux du XXI^e siècle, afin de s'adapter aux données climatiques, préparer l'avenir des jeunes générations, tout en étant attentif à nos seniors. La réalité comptable sera le reflet de la déclinaison raisonnable et financièrement maîtrisée des politiques publiques que la municipalité a fait le choix de porter avec détermination, ambition et esprit de responsabilité. La volonté de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour préserver une situation financière saine et pérenne, afin de ne pas augmenter la pression fiscale. Les services adaptent leurs pratiques afin de limiter la hausse des coûts et la commune poursuit ses efforts pour diminuer ses dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population. Un véritable travail d'optimisation a été poursuivi au sein de chaque service, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Néanmoins, certains postes ne sauraient être réduits, car ils garantissent une qualité de service public que la municipalité souhaite maintenir. L'année 2025 sera l'année de poursuite des efforts engagés depuis le début du mandat et de concrétisation de nombreux projets d'investissement pour offrir aux gardannais et biverois des équipements publics rénovés, modernes et adaptés. J'en ai fini sur la présentation de ce rapport.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville de Gardanne pour l'année 2025, basé sur le Rapport relatif aux Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé.

Discussion :

M. le MAIRE : Merci beaucoup, Mme ZUNINO, pour la qualité de ce travail que vous avez réalisé en collaboration avec Mme R. et ses équipes. C'est un travail fastidieux, mais qui a le mérite d'être clair et précis. Avant d'ouvrir le débat, je vais donner la parole à M. Pascal NALIN sur la transition écologique et l'action en plan vélo. M. NALIN, vous avez la parole.

M. NALIN : Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous. Chers membres du Conseil municipal, comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter un aperçu des actions que nous avons mises en œuvre pour protéger notre environnement. Sans prétendre à l'exhaustivité, je vais partager avec vous quelques initiatives qui illustrent notre engagement collectif en faveur d'un avenir plus vert et durable. Concernant les économies d'énergie, cela a déjà été abordé dans la présentation de Mme ZUNINO. Nous avons, en 2024, continué les investissements pour faire baisser notre consommation énergétique, en passant par la rénovation de l'éclairage public et de nos bâtiments, ainsi que la modernisation de nos installations. Pour exemple, la rénovation de l'éclairage de la halle Léo Ferré permet d'abaisser la puissance électrique installée de 30 kW à 7,8 kW, représentant environ 74 % d'économies. Sur les gymnases Léo Lagrange, la diminution est de 77 %, en passant de 22,5 kW à 5,1 kW. Pour 2025, il est prévu entre autres de continuer la rénovation de l'éclairage public voirie et de passer en éclairage basse consommation également, l'éclairage du gymnase de Fontvenelle, ainsi que l'éclairage de la médiathèque. Ainsi, la consommation électrique liée à l'éclairage public a diminué en 2024 de 5 % par rapport à 2023. La consommation électrique des bâtiments publics a diminué de 12 %, et la consommation de gaz pour l'ensemble de la commune a diminué de 8 %. Concernant la protection des espaces verts et de la biodiversité, en 2024, nous avons continué à re-naturer la ville avec la plantation de nombreux arbres et arbustes sur tous nos projets. Pour exemple, 6 arbres de hautes tiges sur la place Samuel Paty, 21 arbres et arbustes sur l'aménagement de Lieutaud, 2 sur le cours de la République, ainsi que de nombreux arbustes, et 6 sur l'aménagement de la place Cézanne. Nous avons également avancé sur la désimperméabilisation des sols. Sur chacun de nos projets de rénovation, c'est depuis 2021 plus de 5 200 m² de surface désimperméabilisées. En 2024, nous avons lancé un partenariat avec l'écomusée de la Forêt, l'opération "Un arbre, un enfant", qui a pour objectif de planter un arbre pour chaque naissance dans la commune depuis 2020. Cette opération a rencontré un franc succès et les premières plantations ont eu lieu à l'automne dernier dans le parc de la médiathèque. La balade numérique de jeux de pistes sur un parcours en nature permettant de découvrir le milieu qui nous entoure, depuis le bassin de Fontvenelle jusqu'à Valabre, avec des points d'intérêt à observer le long du parcours, a été lancée cette année et est disponible via l'application Baludik. Trois opérations de nettoyage participatif ont été organisées en 2024. La brigade de l'environnement créée en 2023 continuera en 2025 de surveiller, sensibiliser et rappeler les règles environnementales dans les espaces naturels en ville ainsi que dans les parcs et jardins. En 2025, nous organiserons pour la première édition la semaine verte qui débutera le 26 avril avec de nombreuses animations à destination de l'ensemble de la population. Concernant la réduction et la valorisation des déchets, l'opération zéro plastique sur nos marchés qui a pour ambition de supprimer l'ensemble des déchets plastiques à usage unique a été mise en place en 2024 et est maintenant pleinement opérationnelle. Depuis début 2024, l'ensemble des bio déchets issus de la cuisine centrale des cuisines satellites, donc des écoles et du foyer, sont collectés et traités sur une plateforme de compostage indépendante. Cela représente environ 2,7 tonnes de bio déchets par mois, valorisés ainsi en 6 tonnes de compost par an. Ces déchets sont donc valorisés et ne sont plus destinés à l'enfouissement. Concernant le développement des mobilités douces, le déploiement des bandes et pistes cyclables s'est poursuivi en 2024 et se poursuivra en 2025. Depuis 2020, ce sont plus de 20 kilomètres de pistes et bandes cyclables qui ont été déployés sur la ville, avec également l'extension de la zone 30, l'aménagement de stationnements vélos en complément des arceaux déjà existants et l'installation d'une station de réparation de vélos en libre-service

devant l'Office du Tourisme. L'opération "Mai à Vélo", que nous avons mise en place pour la première édition en 2023, s'est poursuivie en 2024 et sera reconduite en 2025. Avec une nouvelle fois de nombreuses animations autour de la mobilité pendant le mois de mai. La grande fête du vélo aura lieu le 3 mai 2025. En 2024, nous avons poursuivi et intensifié le déploiement de l'opération SRAV, qui est savoir rouler à vélo. Cette année, c'est 204 élèves qui ont participé à cette opération, contre 107 l'année précédente. Les 204 élèves sont répartis en 8 classes, c'est essentiellement des CM1 et des CM2 de l'ensemble des écoles. Parmi eux, il y avait 19 enfants qui ont appris à faire du vélo dans le cadre de cette opération. Concernant la ferme municipale de Barème, grâce au travail engagé en 2022 et au plan d'action mis en œuvre, nous avons en 2024 pérennisé le marché des mises en culture. Avec un atelier d'insertion, nous avons augmenté la surface de production de plus de 1000 m2 et mis en place une nouvelle serre qui permet de plus que doubler la surface de production sous serre. Ce sont donc 14 tonnes, contre 7 tonnes en 2022 de légumes et de fruits bio et locaux qui ont été récoltés et valorisés à la cuisine centrale pour nourrir nos enfants et nos anciens. Cette année, sur cet outil exemplaire et reconnu, ont été réalisés des chantiers participatifs, des animations par le service réussite éducative, des projets avec le lycée de Valable ainsi que des visites lors des événements Indus3 Day et les Journées du patrimoine. Ces efforts se poursuivront en 2025 avec notamment la création d'un verger sur site et de nombreuses animations. Voilà en quelques mots les actions de 2024 et 2025 liées à l'environnement. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le MAIRE : Merci M. NALIN pour votre engagement. La parole à M. MUJICA sur les projets structurants de la commune.

M. MUJICA : Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Donc concernant les projets structurants et plus particulièrement sur les investissements. Nous avons le centre de loisirs à hauteur de 2 690 000 € pour cette année. La réhabilitation du cinéma à 2 340 000 € pour cette année. L'école de transition à 320 000 €. La plateforme jeunesse qui ouvrira comme l'a précisé Mme ZUNINO à la rentrée pour 2 531 000 €. Les travaux bâtimentaires sont aussi le foyer senior, la rénovation de la maison Allione. Le relais petite enfance en travail collaboratif avec la CAF à 502 000 € euros. Tout ce qui est sécurité incendie, les poteaux incendie dont nous avons récupéré la compétence à 69 000 euros. Les travaux de bâtiment et contrôles d'accès à 1 193 000 €. Comme précisé aussi par M. NALIN, tout ce qui est travaux de modernisation de notre éclairage public à hauteur de 394 000 euros. Les travaux sur les réseaux de chaufferie et de chaleur à 213 000 euros. La réhabilitation des toitures de panneaux photovoltaïques, c'est un solde sur les toitures qui ont été rénovées à 500 000 euros. Et la vidéo protection à 269 000 euros. Les travaux de voirie d'espace public, nous avons le parking du cinéma qui va être aussi rénové cette année à hauteur de 543 000 euros. Les aménagements des abords du rond-point phocéen à 120 000 euros. L'avenue du 8 mai 45 à 200 000 euros. La place de Biver à 441 000 euros. La place de l'église de Biver à 195 000 euros. Le SMED 13, ça c'est pour l'enfouissement des réseaux à 134 000 euros. L'avenue de Mimet pour 48 000 euros. Le SMED 13 encore pour l'impasse des platanes à 82 000 euros. L'aménagement des aires de jeux à 50 000 euros. Les études à 25 000 euros. Et les travaux de voirie, ce sont tous les petits travaux de voirie que nous pouvons faire sans que ce soit un projet de réhabilitation complète à 442 000 euros. En environnement, on a le patrimoine historique à 40 000 euros. Le parc agro, c'est l'installation de serres à 29 000 euros. La végétalisation des projets de voirie à 100 000 euros. L'aménagement paysagé de la cour de Fontvenelle à 45 000 euros. On désimpermeabilise, on crée une cour oasis. Merci Monsieur NALIN. L'aménagement d'un parcours santé. Monsieur GARCIA vous précisera tout à l'heure le fond de ce dossier-là, à hauteur de 120 000 euros. Les travaux forestiers, ce sont les obligations légales de débroussaillage à 35 000 euros. Le réaménagement du rond-point du lycée à 35 000 euros. La réhabilitation de deux fontaines dont celle du boulevard Carnot et Jules Ferry à 30 000 euros. Les travaux de maintenance du cadre de vie des espaces verts à 50 000 euros. Dans les acquisitions, l'acquisition foncière à 158

000 euros. L'acquisition de véhicules électriques à 151 000 euros. L'acquisition de mobiliers pour les services à 554 000 euros. Restitutions et ventes foncières à 243 000 euros. L'informatique à 560 000 euros. Je voudrais faire un focus sur le CTM. Car aujourd'hui nous avons, depuis notre arrivée, recruté du personnel qualifié. A chaque fois nous essayons d'avoir du personnel qui répond à nos besoins de services. Aujourd'hui on peut se féliciter quand même parce qu'on va partir de 2018, où le CTM faisait en investissements 551 000 euros en régie. Je vais vous épargner toutes les années. On arrive cette année en 2024 à 1 567 000 euros d'investissements fait par le CTM en régie. C'est colossal. C'est un investissement de tous les jours, de tous les agents. Que ce soit sur le bâtiment interne, sur les aménagements paysagers, sur la voirie, sur la propreté. Ils sont là, ils sont présents. Il faut les féliciter. Moi aujourd'hui je profite de ce conseil municipal pour les remercier de leur investissement et du service rendu à la population. Merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Merci Monsieur MUJICA. Monsieur Jean-François GARCIA sur le parcours santé le soutien à nos métiers de la santé et les études sanitaires.

M. LA PIANA : Pardon Monsieur le Maire. Il n'y a plus de retransmission du conseil municipal.

M. le MAIRE : Merci de nous le signaler. Ça remarque ? C'est bon ? Ça a été interrompu longtemps ? Allez, ok. On est bon pour tous ?

M. LA PIANA : Ça a été beaucoup de redites. Donc je pense que les gens ont pu entendre la première partie de Madame ZUNINO. Parce que là on ne fait que répéter évidemment les choses.

M. le MAIRE : Ce qui est important c'est qu'on entende que Monsieur MUJICA félicitait l'ensemble des services techniques pour leur action. Comme on félicite l'ensemble de tous les services de la ville. Monsieur GARCIA, vous avez la parole.

M. GARCIA : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tout le monde. Le parcours santé, le parcours Vita. Ce parcours santé sera tout à fait nouveau et unique. Ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que nous avons voulu qu'il soit un lien entre différents lieux de vie. Celui du rond-point du lycée et les logis Notre-Dame. La zone de départ se situant au lycée Fourcade, au niveau de l'espace vert derrière le lycée. Le long du ruisseau Saint-Pierre en direction du quartier Notre-Dame. Permettant ainsi le croisement du public et un désenclavement. Ce parcours fera 1280 mètres linéaires. Donc 2,5 km en aller-retour. Accessible à partir de 14 ans. Avec un panneau d'ensemble à l'entrée puis un autre à chaque module. Avec un schéma des exercices mais aussi un QR code qui renverra vers des vidéos. Mais il est surtout innovant de par sa conception. En effet, il présentera deux parties. Dans la première, on y distinguera deux secteurs. Le premier secteur nommé le parcours d'incitation à la marche. Nous le répétons souvent chez nous, dans nos cabinets, tous les jours. Bouger, c'est bon pour la santé. Mais pour certaines personnes, du fait de l'âge, d'un handicap ou d'un accident, celles-ci souffrent d'une perte d'autonomie. Ce parcours de cinq modules s'adresse à elles. Et pourra faire intervenir des animateurs spécialisés. Ergothérapeutes etc. Pour un travail de la verticalité, prévenir les chutes, qui sont un fléau chez les personnes âgées. Mais aussi le travail de coordination et des fonctions cognitives. Et tout simplement, lutter contre l'isolement. Ces cinq modules, je les nomme : passerelles avec rampes douces, passage d'obstacles avec main courante, fauteuil avec pédalier, fauteuil avec planche à bascule, module de rotation de hanches en station verticale et barre fixe d'appui. Ensuite, nous passons dans le secteur, le deuxième secteur de la première partie, qui est un secteur à accès PMR, mais aussi valide, appelé espace sport santé, avec également cinq modules pouvant servir d'échauffement et ou pour effectuer un travail global. Il s'agit d'un panneau sensoriel multifonction de type labyrinthe, un module PMR petit pont de rivière en couloir, deux roues à bras avec volant, une station de travail vertical et horizontal et un module fitness dos-bras. Nous basculons ensuite dans la deuxième partie

où là, il s'agit d'un parcours sport santé classique avec huit modules sur cinq implantations, long d'un kilomètre, non accessible au PMR et avec un travail de tout le corps. Il s'agit donc d'un slalom barre verticale, poutre dessus-dessous, dôme d'escalade, agrès type pont de singe, pas japonais. Cette dernière implantation se fera à proximité du city park qui n'est plus utilisé, le deuxième donc, et qui est à l'abandon. Il sera gardé tel quel avec un nouveau revêtement et servira d'apprentissage aux tout-petits, au vélo avec des draisienne. Ensuite, nous rentrons dans le sous-bois avec un 17e module qui est une échelle horizontale de suspension et en toute fin de parcours, une barre d'étirement de hauteur. Je pense donc que ce parcours Vita est tout à fait novateur puisque intergénérationnel. Nous croisons des aires de jeux enfants, des agrès de musculation, un city park utilisé par les jeunes et l'air de draisienne. Il s'adresse à des personnes en situation de handicap moteur, mais également à celles présentant des troubles cognitifs pouvant venir d'EHPAD, IME ou autres établissements médico-sociaux. Il y a donc 18 modules, sur ces 18 modules, 10 sont accessibles PMR. Le pilotage se fera par le service environnement, copiloté avec le service des sports. Le budget prévisionnel de 120 000 euros et un dossier de subvention déposé sur travaux à 70%.

M. le Maire : Merci Monsieur GARCIA. S'il vous plaît, je peux comprendre que ce soit long, que ça ne vous intéresse pas, mais le cas échéant, si vous voulez discuter, discutez dans l'oreille, chuchotez, parce que c'est vrai que c'est très gênant. Merci beaucoup. Monsieur GARCIA, vous pouvez continuer.

M. GARCIA : Merci. Alors, j'en avais fini pour le parcours santé et puisque nous sommes dans le sport adapté et le sport inclusif. Et suite à notre sollicitation, je vous informe que notre commune a été retenue et intégrera le programme club inclusif. Ce programme a été construit par le comité paralympique sportif français en partenariat avec la Fédération française handisport et la Fédération française sport adapté pour accompagner les clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap, avec donc deux parties également une partie théorique et pratique pour les encadrants et les dirigeants et une deuxième d'accompagnement spécifique par le comité départemental handisport et du sport adapté, avec trois grandes thématiques. La mise en place d'un ou plusieurs créneaux de pratiques dédiées ou partagées, la recherche de pratiquants et la recherche de financement et équipement. Cette session du programme club inclusif débutera le 20 mai. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Merci Monsieur GARCIA pour la bienveillance de vos actions. Madame ARAB pour le CCAS.

Mme ARAB : Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Donc je vais vous présenter un bilan synthétique des missions du CCAS. La commune s'appuie sur le centre communal d'action sociale pour mettre en œuvre sa politique sociale. Dans ce cadre, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Les deux grands axes de sa mission sont la prise en charge de la perte d'autonomie et la prévention des phénomènes liés au vieillissement et l'accueil et l'accompagnement des populations en situation de précarité ou de vulnérabilité. Quelques éléments budgétaires. En 2024, le budget de fonctionnement est de 1 962 845 €. Il a été réalisé à 98% pour les dépenses et à 101% pour les recettes. Les dépenses de personnel représentent 68,86% des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses à caractère général représentent 29,09% des dépenses réelles de fonctionnement. Les missions de l'accueil, la domiciliation 2024 : nombre total d'attributions : 113, nombre total de bénéficiaires : 120, fin d'élection de domiciliation : 40 et radiation : 8. L'aide facultative, dépannage : nombre d'aides = 130, montant accordé = 3 352,50€. Les chèques alimentaires : nombre d'aides = 117, montant accordé = 15 352,50€. Gratuité cantine 2024 : nombre d'aides = 92, montant accordé = 15 328,24€. Le pôle gérontologique : le service de

maintien à domicile est composé d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (le SAD), qui traite également les dossiers d'aide légale, d'un service de portage de repas qui gère aussi la téléassistance. Le SAD est intervenu chez 125 bénéficiaires, majoritairement des femmes, avec une prépondérance notable par tranche d'âge de 80-90 ans. Les aides sociales légales : 152 dossiers ont été traités. Les prestations d'aides sociales légales sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou au handicap des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Les conditions d'attribution de ces prestations résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CSAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au président du conseil départemental pour instructions et décisions. Portage de repas à domicile : 217 bénéficiaires, ce qui représente 41 304 repas à l'année avec une moyenne par jour de 159 repas. Depuis plus d'un an maintenant, trois tournées de livraisons ont été mises en place de manière à ce que tous les bénéficiaires soient servis avant 13 heures. Téléassistance : sur l'année, 234 personnes ont bénéficié du service de la téléassistance. L'espace d'activité senior : activité sportive, atelier peinture, semaine bleue, restauration, colis de Noël et la prévention avec les différents ateliers intitulés "Bien vieillir". Activité sportive : 153 personnes ont participé aux différentes activités comme le yoga, l'aquagym, la danse et la sophrologie. La semaine bleue : 50 personnes. Cette manifestation nationale consacrée au troisième âge dure une semaine. Pendant cette période, différentes activités sont proposées. Le colis de Noël : 2396 personnes sont inscrites, 1422 personnes seules pour un total de 19 800 euros, ce qui représente 14 euros par personne, 890 couples pour un total de 17 800 euros, ce qui représente 20 euros par personne. La maison de retraite d'Olivier : 84 personnes pour un total de 588 euros, ce qui représente 7 euros par personne. Le grand repas des seniors : Ce repas a été servi par le personnel communal, les élus et les élèves du lycée Fourcade. Le menu a été confectionné par la cuisine centrale. Les seniors ont ensuite pu participer à un après-midi festif. Le repas a été un succès, 1 069 convives. L'espace restauration : 17 657 repas ont été servis au foyer restaurant sur l'année. En moyenne, cela représente 75,78 personnes par jour. Six repas festifs durant l'année, dont un en soirée. Ce fut le repas arménien qui a connu un franc succès. Le séjour à Bandol : plage et farniente, trois jours et deux nuits en pension complète à l'hôtel Clairefont du 22 au 24 mai 2024. 23 participants, renouvellement du séjour en 2025 avec une nuit supplémentaire, grand succès auprès des seniors. Le transport des seniors : 21 personnes utilisent le transport quotidiennement et 15 personnes supplémentaires pour des événements particuliers. Il a pour but de lutter contre l'isolement, un engagement de la municipalité qui favorise les découvertes et les rencontres, le vivre ensemble et le partage. Le service de transport à la demande s'inscrit dans le cadre de la politique municipale du maintien à domicile des personnes âgées à mobilité réduite. Grande réussite en 2024. Projet 2025. Toujours au foyer. Grand karaoké avec animateur et goûter. Un enfant, un senior en partenariat avec le service enfance, le voyage en Espagne, le voyage à Bandol et développement d'activités avec le nouveau foyer qui sera à Biver. Le service social, permanence de polyvalence, microcrédit, mesure à zèle, logement d'urgence en quelques chiffres. 381 rendez-vous donnés en permanence sociale, 217 rendez-vous donnés hors permanence sociale, 73 visites à domicile et 30 signalements de personnes vulnérables. L'accompagnement socio-éducatif au logement qui sont les mesures ASELL. Je vais un petit peu expliquer ce que sont les mesures ASELL. Les mesures ASELL sont financées par le conseil départemental. Elles font partie du dispositif FSL, fond de solidarité au logement. L'accompagnement a pour objectif d'aider les familles à garantir une insertion durable dans l'habitat, accès au maintien, de lever les réticences de certains bailleurs en les incitant notamment à accueillir ou maintenir dans leur parc des ménages en impayé de loyer. Les perspectives 2025. Une permanence sociale téléphonique est mise en place tous les jeudis après-midi, pour les personnes gardannaises, publics majeurs, n'ayant pas de suivi au sein du service social du CCAS et qui sollicitent une aide des travailleurs sociaux. Une première évaluation est posée enfin, afin soit de les informer, de les orienter ou de les accompagner en fonction des demandes et des besoins. Dans un souci de proximité, une permanence sociale sera mise en place dans les locaux du foyer, une fois par mois, le mercredi matin. Un partenariat avec

l'EHPAD, le domaine de l'Olivier, est envisagé dans le cadre de permanences sociales sur site. Les permanences administratives, 327 rendez-vous ont été pris en 2024, et ces permanences sont toujours une très grande satisfaction, que ce soit pour les professionnels que pour le public. Je passe aux dispositifs de prévention. Le plan canicule en 2024, 121 personnes sont inscrites sur le registre des personnes fragiles. Pendant la période de déclenchement, 9 jours de déclenchement, 6 interventions de la police municipale, sans gravité, 26 accompagnements à domicile des personnes âgées par la réserve communale, 4 accompagnements par le CCAS. Le plan hivernal, en période de froid, le nouveau local que nous avons aménagé peut être ouvert le soir pour les personnes en errance sur la commune, non pris en charge par le 115. Cet espace ne concerne que les hommes, un logement est à disposition dans la ville pour les femmes. Et pour finir en conclusion, nous avons une dynamique et une attention toujours au plus près de nos adhérents et publics du foyer. Grâce à nos actions et l'investissement de nos agents, nous constatons au quotidien un réel engouement de nos adhérents sans aucune érosion de participation. Les participants sont de plus en plus nombreux, intéressés et participatifs, ce qui répond à notre volonté de politique locale auprès de nos seniors. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci beaucoup, madame, pour ce travail en collaboration avec Madame P. et ses équipes que je remercie. Allez, pour terminer, Monsieur MAZILLE, culture et festivité.

M. MAZILLE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous donner, comme chaque année, les orientations et les nouveautés dans le domaine de la culture, du tourisme, du patrimoine et de la vie associative pour cette année 2025. Cette année sera exceptionnelle et particulière sur le plan de la culture et des arts puisque nous allons connaître, comme j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer dans ce conseil, l'opération "Tous Artistes". L'opération "Tous Artistes" va consister en une série de temps forts qui vont se répartir sur l'ensemble de l'année. Elle aurait dû commencer la semaine dernière au mois du carnaval et qui a été reportée, comme vous le savez tous, au mois d'avril en raison du mauvais temps. Cette année, on va avoir, notamment, comme l'a rappelé notre élu aux finances, l'entrée en service des deux équipements culturels majeurs, le cinéma et la plateforme. Nous aurons également, et je tiens à souligner, deux anniversaires, les 25 ans d'Arts et Festins du Monde, où cette année, nous aurons une édition spéciale, et les 30 ans également de la Médiathèque Nelson Mandela. Nous aurons aussi de nombreuses actions et des temps culturels portés par tous nos services culturels, nos services culture et vie associative, nos écoles d'arts plastiques et de musique, ainsi que des actions en collaboration avec nos acteurs associatifs de la commune. Nous aurons aussi une action, et j'invite tous les Gardannais à y participer, une action participative qui sera la grande exposition "Tous Artistes", où ce sera Gardanne vu par les Gardannais au mois de juin. L'appel à candidature a été publié récemment sur nos réseaux. Il le sera également dans Energies. Cette année aussi, et je tiens à attirer votre attention sur ça, ce sera l'inauguration de la nouvelle promenade Cézanne. En effet, comme vous le savez, la ville d'Aix-en-Provence a initié cette année une initiative autour d'une grande opération Cézanne 2025, et nous, compte tenu de notre passé, de notre histoire cézannienne, on a souhaité s'inscrire dans cette démarche. Ainsi, depuis plusieurs mois, nous travaillons avec plusieurs services de la commune, avec notre office du tourisme, à la rénovation complète de la promenade Cézanne, qui va avoir cette année 30 ans, à sa révision intégrale et à sa connexion avec le centre-ville. Son entrée complète en service est prévue pour les journées européennes du patrimoine, et ce sera un vecteur touristique fondamental pour notre commune, ainsi qu'un élément fort de valorisation de notre patrimoine historique. Parallèlement à ça, et toujours sur le plan culturel, comme l'a dit M. le Maire au début de ce conseil, cette année verra la concrétisation du projet de jumelage entre la commune de Gardanne et la ville arménienne d'Alaverdi. Cet axe important de coopération entre deux communes, une française et une arménienne, se concrétisera au mois de juin par la signature de l'acte définitif de jumelage sur lequel la commission extra-municipale est en train de travailler, et l'entrée du jumelage dans sa phase réelle et opérationnelle. Cette année 2025 est également l'occasion pour nous de faire un

bilan de notre politique culturelle et de l'ensemble des actions et des nouveautés qui ont été mises en œuvre, notamment sur les contenus depuis 2020. Nous constatons avec l'ensemble des services concernés un réel enthousiasme et une véritable adhésion à tout ce qui a été mis en œuvre, à tout ce qui a été créé et à tout ce qui a été revisité dans tous les temps forts de notre agenda. Et pour illustrer cela, je souhaiterais citer un chiffre qui est marquant, qui est basé sur le nombre d'entrées que nous avons sur nos spectacles en intérieur, et qui sont donc ceux où on a une mesure qui est la plus fine possible. Si on compare la saison 2018-2019 et si on regarde la saison 2023-2024, nous sommes à plus 40% d'augmentation de la fréquentation, ce qui est bien supérieur à tous les indicateurs nationaux, et qui démontre que ce qui a été mis en œuvre depuis 2020 porte ses fruits. Je souhaiterais aussi dire quelques mots sur les orientations en matière de vie associative pour cette année. Premièrement, et comme l'a dit Madame ZUNINO, l'augmentation cette année de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations, ainsi que de l'optimisation des attributions individuelles. Ce travail-là vous sera présenté au prochain conseil municipal. Par ailleurs également, nous avons souhaité, ça sera présenté également au prochain conseil municipal, la pérennisation d'une enveloppe spécifique, avec un appel à projets spécifiques qui sera lancé, pour les associations qui souhaitent intervenir dans le cadre de la politique de la ville, dans les quartiers, aujourd'hui appelés à forts enjeux. Comme vous le savez, on est sortie du dispositif QPV, et donc la municipalité a souhaité maintenir cette action, et cette démarche-là vous sera présentée et sera soumise au vote à l'occasion du prochain conseil municipal. Enfin, pour terminer, un mot concernant le dispositif "Mon permis Gardannais", qui l'année dernière a encore rencontré un franc succès, et où on a eu l'ensemble des 20 places que nous mettions, qui ont été prises d'assaut. Cette année, nous avons décidé de pérenniser ce dispositif, et de l'étendre encore, en ouvrant 5 places supplémentaires, c'est-à-dire cette année ce seront 25 jeunes de la commune, qui pourront bénéficier de cette aide à l'acquisition du permis de conduire. Voilà pour ce qui est de ces orientations, je vous remercie monsieur le maire.

M. le Maire : Merci Monsieur MAZILLE, merci beaucoup pour votre attention. Vous avez la parole. Qui souhaite la prendre en premier ? Monsieur BESSAIH.

M. BESSAIH : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Donc comme chaque année, vous semblez vouloir présenter les choses pour nous faire comprendre qu'il n'y a pas d'alternative, les contraintes s'opposeraient à vous et détermineraient entièrement la politique budgétaire. Les contraintes s'imposent et on n'y peut rien, donc vous encaisserez, une fois de plus, sans rien dire, la baisse de la DGF. Pour rappel, la DGF a été réduite de près de 60% depuis 2020, soit un manque à gagner de près de 300 000 euros par an. De plus, les justifications de la préfecture ne nous conviennent pas et devraient ne pas vous convenir. La DGF, alors les explications, c'est la DGF diminue parce que le potentiel fiscal de la commune augmente, ce qui est faux, vous encaissez et les gardannais et les gardannaises, *in fine*, paieront. Donc vous ferez des économies pour compenser tout cela, principalement sur le dos du personnel. Dans le rapport, vous vantez du non-remplacement systématique des agents absents comme du non-remplacement des départs à la retraite. Cela ne peut qu'accroître, donc la charge de travail qui, à son tour, produira des absences. Comment pourrait-on le nier alors qu'on voit un bon hallucinant des accidents de service en 2024 ? 1 896 jours de plus, soit, si mes calculs sont bons, une augmentation de 56%. Et pardonnez-moi la boutade, c'est vrai que M. MUJICA n'a que deux bras, deux jambes et qu'il ne peut donc pas remplacer tout le monde. Vu le peu d'orientations décrites dans le rapport, c'est dommage que vos interventions ne soient pas dans le rapport. On se demande ce qui restera à raconter dans le budget, mais on peut commencer maintenant à en discuter puisque c'est votre souhait. Alors, M. le Maire, je vous cite la solidarité est une valeur essentielle qui nous unit, nous fait avancer ensemble. Elle est au cœur de notre action municipale. Ça sort de votre édito paru dans l'Energies de janvier 2025. À la lecture du document, difficile de voir le cœur de votre action municipale puisque le mot solidarité n'y apparaît pas. Donc, vous augmentez le budget du CCAS. Je vais dire on va dire plutôt

enfin après des années de gel à hauteur de 1,5%. Est-ce sérieux ? Ce n'est même pas l'inflation. La solidarité aussi avec l'augmentation du budget pour les associations à hauteur de 5%, vous l'avez dit, mais avec une répartition différente. Il nous semble que des précisions doivent être apportées. Vous allez enfin mettre en œuvre les grands projets structurants, la plateforme et le cinéma. Puisque nous sommes à un an des élections, et vous nous aurez privés de cinéma pendant trois ans, mais nous imaginons assez bien que vous mettiez un point d'honneur à inaugurer ce cinéma. Nous nous en réjouirons, évidemment, tout en ayant du mal à vous pardonner la fermeture. En revanche, nous trouvons incroyable que vous vous entêtiez encore dans cette histoire de centre-aéré qui va plomber, pour nous, les finances de la ville, bien au-delà de votre mandat. Pour nous, c'est complètement un boulet. Le coût final est démesuré, 12 millions d'euros, 570 euros par gardannais / gardannaise, avec forcément une utilisation forcément très limitée. Les frais de fonctionnement ne manqueront pas de peser terriblement sur le budget de la ville. Et puis les enfants passeront littéralement leur vie dans le bus. Comment vous faire comprendre ? Vous n'êtes pas mal conseillé, vous n'écoutez que les mauvais conseils, et nous aurions pu en débattre lors d'une commission projet structurant. Cette commission qui ne s'est jamais réunie en 5 ans. Nous pourrions aussi parler des projets structurants, annoncés en 2024, voire en 2025, qui ne sont toujours pas lancés. Le fameux parcours santé qu'on nous a présenté, qui est annoncé depuis 2022. Ou encore le pump track qui a disparu de vos projets cette année. Ou encore le réaménagement de la place Gambetta dans le centre ancien. Donc on se demande si tous les projets que vous annoncez dans ce ROB seront réalisés quand on analyse les années précédentes. Vous faites aussi des choix surprenants. 350 000 euros pour l'avenue Pierre Brossolette. Et seulement 48 000 euros pour l'avenue de Mimet. Alors que les élus, mais aussi les habitants et les habitantes du quartier vous alertent depuis plusieurs années sur la dangerosité de la route où cohabitent les piétons, les vélos, les voitures, les bus, et même les camions. Sans aménagement et sécurisation, vous prévoyez autant d'investissement pour une avenue qui est dangereuse que pour un rond-point. Enfin, on la croyait disparue, mais elle est toujours là. La fameuse école modulaire. La fameuse école qui devrait permettre de faire les travaux dans les écoles qui menaçaient de s'effondrer. Donc là, 320 000 euros. Là encore, des précisions sont attendues de la part de votre groupe. Vous présentez donc un budget d'investissement de 16,4 millions d'euros. En 2024, c'était 11,2 millions d'euros. Donc une augmentation de 5 millions d'euros de dépenses d'investissements. Permettez-nous d'être sceptiques sur la réalisation de l'ensemble de ces projets. Vous concluez tout de même ce rapport en prétendant défendre les services publics. Nous pourrions revenir un instant sur les services publics non municipaux pour lesquels vous ne vous mobilisez jamais. Vous avez vu, les travailleurs et les travailleuses de la CPAM ont répondu. Oui, les bureaux fermeront. Seul demeurera un petit accueil. C'est donc 30 emplois minimum qui ne seront plus sur la ville. Pour ce qui est des services municipaux, si vous avez effectivement quelques réussites, vous l'expliquez vous-même, vous avez supprimé les astreintes, les heures supplémentaires. Donc on a le programme le jour de la nuit qui dure un week-end entier à Gardanne. L'application "J'aime ma ville" sera peut-être un bon outil pour repérer les problèmes. Mais si les réparations ne peuvent être faites les week-ends, il est peu probable que nous constatons finalement des améliorations. En revanche, vous pourrez toujours incriminer les citoyens et les citoyennes qui n'auraient pas fait remonter les problèmes. Vous pourriez aussi, même si ce n'est peut-être pas dans votre logiciel, dans vos pratiques, développer la concertation citoyenne, les conseils de quartier, les CIQ, ou tout simplement vous balader dans les quartiers avec les habitants et les habitantes pour diagnostiquer les problèmes. Pour nous, les relations humaines sont davantage efficaces qu'un logiciel ou une application. Je vous remercie de votre écoute.

M. le MAIRE : Vous êtes candidat à l'élection de 2026 ? Vous avez doublé M. LA PIANA avec un tel plaidoyer, M. BESSAIH. Vous évoquez plein de sujets sur la solidarité. Ça part dans tous les sens. Vous avez juste oublié de dire qu'on a dé-précarisé 80 personnes et on n'a pas fini de le faire. Il y avait quand même des gens qui étaient en contrat précaire depuis plus de 12 ans. En fait,

ces gens-là étaient en contrat de vacataire. Vous savez ce que c'est un contrat de vacataire ? Cela vous n'en parlez pas ?

M. BESSAIH : Je vous parle de la politique de solidarité pour l'ensemble de la ville.

M. le MAIRE : Évoquez aussi des sujets où c'est positif quand il faut le faire. Je ne comprends pas en fait.

M. BESSAIH : Donc on ne peut pas débattre en fait ?

M. le MAIRE : Si, bien sûr, je vous parle de ça.

M. BESSAIH : Vous avez parlé pendant 45 minutes, je parle 5 minutes et j'aimerais qu'on puisse débattre.

M. le MAIRE : Bien sûr, on débat sur la solidarité. Vous parlez de la CPAM. Vous connaissez la moitié du sujet parce que vous avez entendu vos amis vous raconter ceci, cela. Vous ne pouvez pas dire qu'à un moment donné, on ne défend pas le service public. Je pourrais revenir sur plein de choses.

M. JORDA : Monsieur le Maire, vous pouvez arrêter de parler de nos amis s'il vous plaît ? Vos amis vous ont dit que... Ce n'est pas nos amis, c'est des gens qui travaillent à la CPAM et qui nous ont dit. C'est tout.

M. le MAIRE : Ils vous ont dit que le service public allait disparaître ?

M. JORDA : Non, qu'il y allait y avoir un simple accueil avec quelques personnes. Et il y a 30 postes qui ne sont plus sur Gardanne. 30 postes, ce sont des gens qui viennent à Gardanne, qui peuvent acheter leur pain, aller boire un café ou faire autre chose. C'est tout.

M. le MAIRE : D'accord, c'est ce sujet-là que vous évoquez. Moi, je pensais que vous évoquiez le fait... Parce qu'à un moment donné, vous avez parlé de la suppression. Maintenant, vous n'êtes plus dans la suppression. Vous êtes dans l'idée que... Si, monsieur. Vous avez évoqué ça au départ. Vous avez parlé de la suppression.

M. BESSAIH : Je ne parle pas de la suppression.

M. le MAIRE : Non, c'est ce que M. JORDA disait au départ.

M. BESSAIH : Je ne parle pas de suppression. On dit qu'il y a 30 postes qui sont supprimés. Juste, il restera un petit accueil. C'est ce que j'ai dit dans...

M. le MAIRE : Qu'est-ce que c'est qui est important aujourd'hui... de pouvoir accueillir le public ? C'est quand même relativement important.

M. BESSAIH : Juste, je vous dis qu'il y a 30 emplois de moins sur Gardanne qui pourraient avoir plusieurs retombées économiques.

M. le MAIRE : 30 emplois de moins sur Gardanne. Écoutez, je verrai ces chiffres-là. Je ne les ai pas comme ça.

M. BESSAIH : Après, si vous le dites. C'est les chiffres de...

M. le MAIRE : De qui ?

M. BESSAIH : Ce n'est pas mes amis, en tout cas.

M. le MAIRE : C'est les chiffres de qui ?

M. BESSAIH : C'est les chiffres...

M. le MAIRE : De qui ? Si vous les entendez.

M. BESSAIH : Les salariés. Les employés.

M. JORDA : Des employés qui ont reçu leur mutation.

M. le MAIRE : D'accord.

M. BESSAIH : C'est des salariés, Monsieur le MAIRE. Ce n'est pas mes amis ou dans la rue ou...

M. le MAIRE : D'accord, ok. Vous n'énervez pas, Monsieur JORDA. Mais non, ce n'est pas de la mauvaise foi.

Propos hors micro de M. JORDA

M. le MAIRE : Jamais de la vie. Je n'ai jamais dit ça. Je n'ai pas dit ça.

Propos hors micro de M. JORDA

M. le MAIRE : Ah oui. Bien sûr. Pour ça, j'évoquerai ces sujets. Vous ne racontez pas toujours des vérités.

Propos hors micros M. JORDA et M. PRIOURET.

M. le MAIRE : J'échange avec Monsieur... S'il vous plaît. Monsieur JORDA, monsieur PRIOURET, s'il vous plaît.

M. BESSAIH : Moi, monsieur le maire, j'aimerais juste débattre avec vous ou avec l'ensemble de votre équipe municipale. Et voilà. C'est tout. C'est en toute bienveillance.

M. le MAIRE : Madame ZUNINO, vous avez la parole.

M. BESSAIH : Puisque c'est un débat.

M. le MAIRE : On y va, on y va.

M. BESSAIH : On prend acte du débat. Il faut qu'il y ait débat. C'est ce qu'a dit la Cour des comptes.

M. le MAIRE : Allez, Madame ZUNINO. Allez-y.

Mme ZUNINO : Oui, en effet, Monsieur BESSAIH, vous avez dit plusieurs éléments. Donc, je pense qu'on va peut-être échanger à diverses reprises. Tout d'abord, je reviens sur l'investissement, sur le montant des dépenses prévues sur 2025. Vous vous étonnez donc du montant. Il est le reflet, en effet, de la livraison des équipements. Vous voyez bien que sur les enveloppes consacrées aux projets structurants, on mobilise beaucoup plus de crédits que les années précédentes, compte tenu de l'avancée des travaux et de l'aboutissement, puisqu'ils seront livrés. Pour autant, nous avons quand même souhaité maintenir le niveau d'équipement et de maintenance alloué aux services pour entretenir nos espaces publics et la voirie. Précisément, sur l'avenue de Mimet, nous avons bien tenu compte de l'inquiétude des riverains sur Mimet. Et les 48 000 euros, ce n'est pas pour faire des travaux, c'est justement pour initier l'étude qui n'a pas été lancée pour ensuite réaliser des travaux. Je tiens à vous rassurer, il n'y a pas des montants qui seraient incohérents par rapport à d'autres montants alloués sur d'autres secteurs de la ville. C'est juste qu'on est pas au même niveau d'avancée et qu'on n'est pas encore en phase opérationnelle, mais simplement en phase d'étude. En tout cas, l'inquiétude qui avait été soulevée, notamment au travers de vous et d'autres riverains, elle a été prise en compte et c'est pour ça que vous retrouvez ces crédits-là en 2025. Pour l'école modulaire, je laisserai Monsieur MUJICA apporter certainement des précisions. Et de manière globale, il faut savoir quand même s'attarder sur les chiffres de 2024. En effet, nous avons prévu 11 millions d'euros. Il est courant de ne pas réaliser 100 % d'un budget, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Mais nous notons déjà une réalisation quand même en 2024 de 8 millions d'euros, auxquelles s'ajoutent 3 millions d'euros de restes à réaliser, qui sont des dépenses engagées, non mandatées au 31 décembre, qui sont donc reportées sur l'exercice suivant et que vous retrouverez au budget primitif. Donc 2024 est déjà à l'image d'une forte progression de nos dépenses d'investissements. Et en 2025, nous ferons le point lors du bilan du compte administratif 2025. Mais ces sommes sont inscrites au budget avec la volonté de réaliser ces investissements. Mais bien évidemment, il y aura des ajustements ou peut-être même des décalages. L'objectif est bien évidemment de réaliser ces équipements en réponse aux besoins des gardannais. Voilà sur l'aspect investissement. Peut-être Monsieur MUJICA sur l'école modulaire avant de repartir sur d'autres thématiques de Monsieur BESSAIH.

M. MUJICA : Oui, alors concernant l'école modulaire, comme on avait pu vous le dire sur, je crois, les deux derniers conseils municipaux, on devait rencontrer le département. Certes, la rencontre a été repoussée à maintes et maintes reprises. Enfin, on a eu cette rencontre il y a une semaine. Et on a eu un retour, une rencontre plutôt à notre avantage, parce qu'ils nous ont répondu favorablement à toutes nos demandes, dont celle du modulaire, où il nous accompagne un financement qui avoisinerait les 60, de 60 à 80 % de l'école de transition. Pour répondre à mes deux pattes et mes deux jambes, oui, effectivement, donc je réponds à ça, à votre souci de solidarité. Quand on a des personnes âgées qui sont isolées chez elles et qui ne peuvent pas venir manger au foyer restauration parce qu'on a un agent qui a la grippe. Effectivement, moi, je me vois comme si c'était ma grand-mère qui était immobilisée chez elle et qui ne pouvait pas venir manger. Voilà, donc on a mis en place des moyens. Certes, on est arrivé au bout de ces moyens avec les autres services qui pouvaient venir aider. Au bout d'un moment, chaque agent de la collectivité, il me semble qu'il vient tous les jours travailler parce qu'il a des missions. Au bout d'un moment, quand il n'est plus sur ses missions, c'est problématique aussi pour le fonctionnement et le service public. Donc, partant de là, on a réussi

à trouver des solutions en interne, toujours en interne, avec des services qui venaient aider le matin et moi qui venais passer deux heures l'après-midi pour les ramener chez eux. Il me semble que ce lien, comme dit, de solidarité, est quand même essentiel.

M. le MAIRE : Merci, Monsieur MUJICA. Juste, je vais rajouter, parce que vous l'avez expliqué, le problème sur cette intervention de Monsieur MUJICA, c'est que la personne qui conduit le véhicule, en fait, elle a été absente trois semaines. Au départ, elle ne devait pas être absente trois semaines. Elle devait être absente une semaine. Et en fait, à chaque fois, elle a rechuté dans les week-ends. Et de ce fait-là, en fait, nous, on attendait à chaque fois qu'elle revienne, parce qu'on a eu fait des remplacements sur deux, trois semaines. Ce n'est pas le problème de ne pas faire de remplacement. C'est qu'à un moment donné, chaque fois qu'on appelait cette personne-là, elle disait, je vais reprendre lundi. Et c'est vrai qu'à un moment donné, on s'est retrouvé à court parce que pendant trois semaines, ça a duré. Elle n'arrivait pas à reprendre. Pourtant, ce n'était pas de mauvaise volonté qu'elle souhaitait le faire. Mais c'est pour ça que ça nous a amenés, en fait, à cette situation-là. Parce que je peux comprendre quand vous dites, on aurait pu embaucher quelqu'un. Oui, je suis d'accord. On l'a déjà eu fait sur trois semaines, sur des temps courts, comme ça, trois semaines et un mois. On a déjà ouvert des postes. Là, le problème, c'est qu'on ne pouvait pas ouvrir le poste, sachant que la personne devait reprendre toutes les semaines. C'était ça, le vrai sujet concernant cette problématique-là.

Mme BENSADI : Bonjour à tous. Par rapport à ce point qui est évoqué, au niveau assurance, qu'en est-il de l'assurance de Monsieur MUJICA ?

M. le MAIRE : Tous les utilisateurs de véhicules de la mairie sont assurés. Si je vous donne un exemple, on se fait faucher un véhicule, la personne qui le vole est assurée aussi. Il n'y a pas de problème d'assurance de véhicule. On s'en était prémunis.

M. le MAIRE : Madame ARAB, vous souhaitez dire quelque chose ?

Mme ARAB : Je suis surprise qu'on se soucie de l'assurance, on se soucie d'un élu qui accompagne les personnes âgées. On parle de solidarité, mais on ne parle pas de ces personnes isolées. Merci.

M. le MAIRE : Merci, Madame ARAB. Je vous en prie Mme BENSADI.

Mme BENSADI : Je voulais juste dire que je me soucie de l'assurance parce que si c'est un véhicule de la ville, il arrive quoi que ce soit, bien évidemment, c'est la ville qui va devoir payer. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'on ne doit pas laisser ces personnes isolées. C'est tout à fait normal de se poser la question de l'assurance.

M. le MAIRE : Bien sûr. Monsieur LA PIANA, c'est à vous.

M. LA PIANA : Bon, enfin, je vais pouvoir parler. Je trouve qu'il y a quelque chose de super qui s'est passé ce soir. C'est qu'on a entendu 6 ou 7 élus sur un même sujet. Vous faites des progrès. Maintenant, tout le monde peut prendre sa parole. J'ai trouvé ça intéressant. On aurait attendu 5 ans pour voir cette dynamique. Mais je trouve que c'est une dynamique intéressante. Et donc, du coup, je me suis posé la question de savoir pourquoi toutes ces personnes avaient repris les chiffres et repris les chiffres de façon un peu soporifique. Je dois le dire. Moi, j'ai repris des chiffres aussi, mais

je vais vous épargner parce que ce n'est pas possible. On ne peut pas y passer la soirée. Enfin, je suis un peu déçu parce que vous m'avez coupé l'herbe sous les pieds. Et donc, je vais être obligé de modifier mon discours. Et je n'aime pas forcément faire ça à la dernière minute. Alors, ce que j'ai envie de dire, c'est que vous avez fait. Moi, il me semble que vous nous avez présenté un bilan d'activité. C'est exactement ce qui s'est passé là. Il y a le bilan financier. Vous avez présenté un bilan d'activité pendant lequel, même à certains moments, j'ai l'impression que vous avez ratissé les fonds de tiroir pour bien nous dire jusqu'à la dernière limite ce que vous aviez pu faire. Et après, je remarque quelque chose qui vous caractérise vraiment régulièrement. C'est l'autosatisfaction, c'est à dire vous êtes toujours très content de vous. Et ça, franchement, c'est votre marque de fabrique. Je suis obligé de le remarquer parce qu'avec tout ce qu'on a vu dans les journaux ces derniers temps et tout, peut être qu'un peu d'humilité vous aurait aidé à donner une image de vous plus près de la réalité et un peu moins d'autosatisfaction. Alors, sur les chiffres, l'analyse financière, il peut y avoir plusieurs manières de faire l'analyse financière. Bien sûr, les recettes supplémentaires existent, mais elles sont liées aux impôts. Elles correspondent aux impôts, aux recettes fiscales. Bien sûr, vous avez fait des économies au niveau des dépenses. Alors, au niveau des dépenses, on parle à plusieurs reprises des questions des employés municipaux, la question de leur gestion, la question des responsables, puisque vous avez des directeurs de services à plusieurs niveaux qui disparaissent régulièrement 5 ou 6 DGS. Enfin, je ne sais plus où on est. Je ne sais pas où en est la DGS à l'heure actuelle, puisqu'elle a disparu de la circulation. Mais vous allez nous donner quelques informations. Moi, ce que je constate, c'est qu'il y avait en 2000... Alors, je vais me perdre dans les trucs parce que je n'ai pas repris mon propos comme prévu, mais il me semble qu'en 2020, il y avait 33 catégories A et il n'y en a plus que 20 maintenant qui sont probablement remplacés par les catégories B, qui augmentent. Il me semble qu'une commune comme Gardanne a besoin d'avoir des gens de catégories, des cadres de catégorie A, parce que, effectivement, c'est une grande commune. Et il me semble que quand on donne une responsabilité à quelqu'un qui n'en a pas forcément la compétence... Ah ben, c'est les chiffres. Regardez. Non, non, mais lisez vos documents. Je vais vous dire quelle page. Je vais vous dire quelle page. Il faut que je m'y retrouve moi aussi. Page 20. Voilà. Merci, Claude. Donc, M. Dupin, pardon. Voilà. Et donc, ça pose quand même question en termes d'efficacité et quand vous parlez du service au public, alors on a évoqué la question de la Caisse d'assurance maladie, mais on peut en évoquer d'autres. Mais le service au public qui est porté par les employés municipaux quand il n'est pas efficace. Je m'interromps peut être pour que vous arriviez à suivre. C'est bon, je peux continuer, Monsieur le Maire ? Voilà. Quand les employés municipaux ne peuvent pas rendre le service que la population peut attendre. Ce n'est pas qu'ils ne sont pas capables. C'est qu'ils ne sont pas soutenus. Ils ont besoin de chefs de service et ils n'ont pas ce qu'il faut pour ça. Vous avez aujourd'hui, quand vous analysez les chiffres et que vous parlez de chiffres. Je suis ravi que vous parliez d'un bilan d'activité à côté, mais je suis surpris que vous ne mettiez pas en adéquation les chiffres et les incidences de vos économies. Je prends juste un exemple. C'est par exemple sur les astreintes et les heures supplémentaires. C'est ça. 80 000 euros d'économie. Est-ce que vous vous êtes posé la question de savoir si les 80 000 euros d'économie correspondent à une efficacité réelle et si vous n'avez pas mis en danger quelque chose pour juste 80 000 euros d'économie ? Ça, c'est la question qu'on peut se poser sur les remplacements et tout ça. Alors. Encore une fois, ce n'est pas la compétence des gens qui sont en cause. Moi, je considère, si vous voulez, dans tout ce que vous dites, qu'à aucun moment, vous ne prenez en compte de votre mauvais pilotage des services publics à travers la mauvaise gestion de vos employés municipaux, dont vous avez évidemment l'inquiétude puisque vous avez remis en place la médecine du travail. Mais au bout de quatre mois, elle re-disparaît et je ne sais pas où vous en êtes. Donc, effectivement, quand on voit que cette Commune a aujourd'hui une augmentation des accidents de travail et que le

nombre des accidents de travail et de maladies est à peu près de 23 000 et quelques journées, c'est à dire que par rapport aux villes de la même strate, 17% la commune de Gardanne, 9% les villes de même strate. Posez-vous les bonnes questions sur la santé de vos employés municipaux, parce que c'est la santé des employés municipaux qui va permettre qu'un service public soit rendu le plus convenablement possible, et je crois que vous êtes loin du compte. Alors un petit rappel, parce que Roger MEI m'a dit de vous transmettre ses amitiés, et sur les sujets qui vont suivre, il m'a dit c'est honteux. Je me permets de vous le répéter. Petit rappel, en 2020, quand vous êtes arrivés, fonds de roulement de 17 millions d'euros. Aujourd'hui, avec les économies que vous faites et tout, en 2024, 13,5 millions d'euros. Remerciez l'ancienne commune de vous avoir laissé 17 millions d'euros. Et quand vous avez fait l'audit avec le précieux manager de transition que vous avez embauché, qu'est-ce qu'il nous a dit le jour de l'audit ? Il nous a dit vos économies sont le reflet de vos emprunts. Il n'avait rien compris, et j'ose espérer qu'avec l'emprunt d'un million d'euros, vous ne ferez pas la même chose, et que l'emprunt sera utilisé et servira. Effectivement, on parle de campagne électorale. Monsieur BESSAIH, écoutez, je viens d'apprendre que vous vous présentez. Écoutez, c'est une bonne nouvelle, peut-être pour la commune, puisque vous, vous ne savez pas encore si vous voulez le faire. Donc c'est bien si on est plusieurs à se présenter, il me semble. Et vous, vous avez encore le temps de réfléchir. Mais je comprends que vous ayez des hésitations dans une période comme celle-ci où vous êtes très attaqué. Vous faites un budget de campagne électorale. C'est de bonnes règles. Mais il faudrait que ce soit un peu plus sincère et réaliste. On parle d'insincérité dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est un budget de promesse électorale. Ce n'est pas un budget de campagne, c'est un projet de promesse électorale. Vous aviez promis d'ailleurs dans votre campagne 100 millions d'euros d'investissements. Je pense qu'on est loin du compte. Et quand on considère un peu votre gestion, excusez-moi de le dire, mais j'ai peur d'employer certains mots parce que je ne voudrais pas avoir un procès en diffamation. Donc pour moi, votre gestion est calamiteuse. Et je le dis, et je le pense, et je pense que je ne suis pas le seul. En plus de tout ce qui a été dit dans le journal, il y a en plus une brigade des finances que vous avez sur le dos, sur la Commune, ce qui n'est pas rare. Et le nombre incroyable de procédures juridiques qui existent. Et j'aurai l'occasion de le redire dans la soirée, parce que j'ai bien envie de parler ce soir, et de vous montrer que moi aussi, je sais bien débattre comme Monsieur BESSAIH. Et donc, des procès en cours, que vous perdez les uns derrière les autres. Et en plus, quand c'est avec des agents et que vous faites appel, vous perdez l'appel aussi. Donc beaucoup de poudre aux yeux. Tout ça pour masquer la réalité et vous mettez le paquet sur l'investissement. Donc moi, je partage l'avis de Monsieur BESSAIH et de l'équipe d'en face qui dit que c'est un abandon du service public. Bon, je ne reviens pas sur quelques éléments que j'avais évoqués. Ça a été déjà dit et redit. Le risque fiscal. Allez, je vous épargne d'un certain nombre de choses. Je voulais savoir ce que c'était que l'année Cézanne. On est bien content de le savoir et on espère que ça va bien marcher parce que c'est une année particulièrement intéressante. Bon, je ne reviens pas sur les problèmes des cadres. Alors voilà la notion qui me paraît importante quand on parle de budget, c'est l'adéquation, c'est à dire ce que j'ai déjà évoqué sur les heures supplémentaires et tout. C'est l'adéquation. Qu'est-ce que les économies que vous proposez, que vous faites vont induire sur la capacité de la Commune de faire tous les objectifs que vous êtes fixés ? Et alors sur l'emprunt. L'emprunt, vous savez très bien qu'il n'était pas toxique au départ. L'emprunt est devenu toxique à partir du moment où il y a eu l'augmentation des taux d'intérêts de façon brutale. Et donc cet emprunt a été à la demande de la banque, à la demande de la banque. Vous avez été informés que l'augmentation du taux allait le rendre toxique et vous avez eu une très bonne idée. Très, très bonne idée, de le suspendre. En ce qui concerne la section d'investissement. Bon, là aussi, je vais aller plus vite parce que bon, on va aller un peu quand même. Non, je voudrais revenir sur cette grande feuille. J'étais surpris du prix du parking du cinéma.

Le parking cinéma, c'est le parking qui est juste derrière le cinéma. Oui, bien sûr, mais vous savez que j'étais DST. Donc, le parking du cinéma, je vous rappelle Monsieur MUJICA. La dernière fois qu'on en a parlé, vous m'avez dit mais ce n'est pas un parking. Alors j'apprends maintenant que ça va devenir un parking. Donc ça, c'est merveilleux. Et oui, oui, vous avez. Vous savez, je vous trouve particulièrement compatissant vis-à-vis de nos propos. Des fois, je me demande si vous êtes sous LEXOMIL ou si vous avez une psychothérapie. Parce que vraiment, je trouve qu'il y a une ambiance, mais alors absolument...une adéquation qui est surprenante. Moi qui suis dans le métier dans lequel on est très attentif à ça. Je suis vraiment très, très attentif à comment vous vous comportez. 16 400 000 euros d'investissement en 2025. OK, vous avez dit que vous aviez eu 2 millions de subventions pour l'instant. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Madame ZUNINO, c'est bien ça ? Donc, il en manque. Vous avez parlé du reste à réaliser. Je pense que pour beaucoup de gens, ce n'est pas clair, le reste à réaliser. Est-ce que vous pourriez nous l'expliquer, lorsque j'aurai terminé bien sûr. Ensuite, dans les réalisations 2024, vous avez investi 1,7 million d'euros. Dans les réalisations 2025 et 2026, on passe à 7,5 millions. C'est énorme. Ce n'est pas simplement la question de l'avoir de l'argent, c'est la question d'avoir la capacité de faire les choses. Et là où je vais rejoindre mes collègues, c'est la construction du centre de loisirs. Comme toujours, à partir du moment où vous êtes attaqué sur un sujet. De toute façon, votre stratégie, c'est puisqu'ils ne sont pas contents, j'y vais encore plus et vous allez continuer encore plus à vouloir faire ce centre de loisirs. Le cinéma, le prévisionnel était de 2,1 millions. Vous êtes à 3,1 millions. 30% de plus ou un peu plus, je n'ai pas fait le pourcentage. L'aménagement de la plateforme, il y aura une augmentation aussi et l'augmentation qui aura sur le centre de loisirs. Mais ça va être 15 millions. Comment vous allez payer ça ? Vous parlez de la conjoncture actuelle. Vous parlez des difficultés des communes et vous allez avoir 15 millions de subventions pour ce projet et vous allez le finaliser entre 2025 et 2026. Je ne sais pas qui sera élu en 2026, mais je plains les personnes qui vont devoir récupérer ce boulet, comme vous l'avez dit, Monsieur BESSAIH. Donc, alors l'école modulaire, c'est un peu surprenant parce qu'en 2025, vous nous remettez l'école modulaire mais il n'y a rien en 2026. Qu'est ce qui va se passer à partir du moment où elle existe ? Vous allez refaire les écoles ? Comment ? Il y a juste comme ça, 320 000 euros en 2025, c'est tout ? Bon, il n'y a rien en tout cas sur la PPI. Et il me semble qu'une PPI devrait s'étaler un petit peu plus que sur cette période. Alors, vous avez certainement trouvé que j'étais long. Je vais me faire une petite conclusion parce que là, évidemment, j'ai écrit ça au vu de tout ce qui a été dit et je vais le lire. Donc sur le contexte général, rien n'a ajouté. Des contraintes comme toutes les communes. Il y a des méthodes de gestion qui peuvent être plus adaptées d'une commune à l'autre, parce que toutes les communes ont les mêmes contraintes mais tout le monde ne fait pas la même chose. Bon, vous vous vantez des économies, tout ça. Bon, je ne reviens pas dessus. Augmentation des recettes, diminution des dépenses. Et je le redis, une Commune ne se gère pas uniquement financièrement. Il faut faire l'adéquation entre les économies et la qualité du service que vous allez rendre à votre population. Les agents ne sont pas en cause. Donc, votre façon de faire a des conséquences indéniables. On vous le répète depuis longtemps. Alors, je ne voulais pas revenir sur M. MUJICA qui a deux bras et deux jambes, mais me dire quand même. C'est vrai que vous avez cette capacité des uns et des autres de vous remplacer, par exemple, puisque la DGS n'est plus là. J'ai cru comprendre que c'était le directeur de cabinet qui faisait fonction. Alors, je ne sais pas si c'est tout à fait normal, mais j'ai cru comprendre ça. Mais peut-être que vous allez corriger l'erreur. C'est certainement une mauvaise nouvelle. Donc, en tout cas, si c'était le cas, c'est ni correct ni judicieux. Alors, on a évoqué la notion de solidarité. Moi, j'ai envie aussi de vous rappeler, de vous évoquer la notion de démocratie. Et je ne ferai aucun commentaire sur ces deux mots. A vous d'y voir ce que vous avez envie d'y voir. Et après, je vais vous donner une notion. C'est la notion de déni. Est-ce que vous savez ce que c'est que le déni ? Non, je vais vous

l'expliquer. Non, mais c'est compliqué à savoir. Voilà. Non, mais je vous donne l'information volontiers. C'est-à-dire que quand, par exemple, on ne se rend pas compte de quelque chose, quand on ne veut pas le voir ou quand on veut le masquer, c'est un comportement. Quand on n'est vraiment pas capable de se rendre compte de quelque chose, c'est-à-dire qu'on se le cache à soi-même. Ça, ça s'appelle le déni. Et moi, je me demande des fois si vous masquez, si vous mentez ou si c'est le déni qui est en cause. C'est-à-dire que c'est vraiment un moyen de défense psychique qui fait qu'on n'est plus capable de voir la réalité. Et des fois, je vous excuse sur vos méthodes par rapport à ça. Et je me dis alors là aussi, il y a des psychothérapies de groupe et il y a des psychothérapies individuelles. Donc, sur ce, à bon entendeur, je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. le MAIRE : Je vous en prie, Monsieur LA PIANA. Juste sur les prises de parole, c'est chaque année qu'on les fait. Les prises de parole après le DOB, c'est chaque année qu'on les fait. Donc, manifestement, vous avez la mémoire courte. Vous parlez de services publics. Avant 2020, la CAF avait disparu aussi. Je pense que vous étiez battus pour faire en sorte que le reste. Je suppose que vous étiez battu. Monsieur JORDA était là à l'époque. J'imagine qu'avec son engagement, vous étiez battu. C'est des situations où c'est compliqué. La CPAM ne disparaîtra pas. On va garder déjà un accueil du public. C'est déjà bien. Après, je verrai sur effectivement les 30 employés qui sont mutés, comme vous l'avez appelé. Vous parlez aussi des agents qui ne sont pas soutenus. En fait, je n'arrive pas à interpréter ce que vous dites. Parce que les agents sont sous la responsabilité des cadres. Donc, ça veut dire que les cadres ne soutiennent pas leurs agents. C'est ce que vous voulez dire ? Vous parlez d'une généralité, ou vous parlez de quoi, en fait ? Parce que les cadres sont derrière moi donc si vous voulez leur dire qu'ils ne soutiennent pas leurs agents, c'est le moment de le faire.

M. LA PIANA : Les cadres changent régulièrement. Pour qu'il y ait vraiment une dynamique de cadre auprès des agents, il faudrait au moins qu'ils soient stables. Vous n'avez pas de stabilité. Écoutez, excusez-moi. Combien vous avez eu de DGS depuis que vous êtes arrivés ? Ça ne s'appelle pas une stabilité. Quand dans les rapports que vous donnez, vous dites "*on soutient nos agents en maladie, on les appelle pour les encourager ou pour les soutenir*". Mais ce n'est pas légal que l'employeur appelle les agents à domicile quand ils sont maladie. Donc voilà. Donc il y a des choses sur lesquelles je suis surpris. Et je suis surpris que la médecine du travail, vous ne soyez pas encore en capacité de la proposer à vos salariés.

M. le MAIRE : D'accord. Sur la médecine du travail, vous pouvez me dire en quelle année elle a disparue ?

M. LA PIANA : Vous savez ce qui est toujours...

M. le MAIRE : Vous pouvez répondre à la question ?

M. LA PIANA : Non, mais je peux répondre comme je veux et pas comme vous voulez que je réponde. Excusez-moi, mais c'est mon droit.

M. le MAIRE : Allez-y, allez-y. Une question, une réponse. On parle de déni, là.

M. LA PIANA : Oui, mais ma réponse est très claire. Chaque fois qu'on vous dit quelque chose, c'est toujours le passé que vous voyez. Moi, je vous demande de voir l'avenir. Le passé, je m'en fous. C'est l'avenir. Et l'avenir, il n'y a pas de médecine du travail.

M. le MAIRE : D'accord. Vous pouvez... S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. LA PIANA : Non, le déni, c'est inconscient. Moi, je suis conscient.

M. le MAIRE : D'accord. Donc vous pouvez répondre à la question, Monsieur LA PIANA ?

M. LA PIANA : Non, je ne répondrai pas. Je ne suis pas à vos ordres.

M. le MAIRE : D'accord. Dès que ça vous contrarie vous ne répondez plus ? Parce qu'en fait, la médecine du travail a disparu sous votre mandature. Vous qui êtes médecin, je me demande encore comment c'est possible que la médecine du travail disparaisse alors que vous étiez aux manettes de la collectivité.

M. LA PIANA : C'est faux. En 2020, la médecine du travail actuelle avec laquelle vous avez travaillé a disparue et c'est le CDG qui a pris le relais, parce qu'en 2020 il y avait le Covid et le relai a été pris.

M. le MAIRE : OK. Très bien. Juste sur le centre aéré. En fait, chaque fois, vous revenez sur les transports, sur le fait qu'il va coûter de l'argent. Effectivement. Le centre aéré a été construit et imaginé avec les services. Donc, il a été imaginé pour 400 enfants. Donc, effectivement, un centre aéré à 400 enfants et un centre aéré à 100 ou 150 enfants, ça n'a pas le même prix. Vous vous évoquiez à l'époque, je pense que vous aviez des chiffres vrais, mais on parle de six ans en arrière, un montant de 4 millions d'euros. C'était ça, Monsieur LA PIANA ? 4 millions d'euros. Il y avait quoi dans ce centre aéré ? Je me pose la question quand même de savoir en fait, quel était le nombre d'équipements qu'on pouvait retrouver dans ce centre aéré ? Vous allez me dire entre 4 millions et 11 millions. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous insinuez qu'on va faire un centre aéré à 11 millions d'euros. Que vous venez de dire après derrière que ça coûte cher, qu'on ne va pas être en capacité de le financer, ce qui est complètement faux. Mais ça, c'est votre interprétation. Ce que je ne comprends pas, c'est que vous contestez quoi, en dehors de l'argent ? Vous contestez quoi ? Qu'il est trop grand ? Qu'il est imaginé sans l'appui des services ? Parce que c'est exactement ça, c'est les services qui l'ont construit ce centre aéré. Après, je reviens sur le fait que les parents vont devoir prendre leur voiture pour les emmener. Il n'y a pas plus beau centre aéré que celui de Mimet. Pas plus beau centre aéré. Je l'ai fréquenté quand j'étais petit et tout le monde voudrait amener ses enfants au centre aéré de Mimet. Et pourtant, il est très loin du village. Il est très loin des Molières et de la source située en dessous. Donc, vous évoquiez le fait que ça va générer des problématiques de parents qui ne vont pas pour emmener. Vous imaginez bien que dans cette situation, on a prévu quand même de mettre des bus à disposition pour mener les enfants. Je ne comprends pas pourquoi. Chaque fois, vous renvoyez le sujet sur comment on va faire pour amener les enfants. Je n'arrive pas. Je vais vous donner la parole, Monsieur LA PIANA. Après, sur le lieu, c'est le lieu qui vous gêne ? Vous aviez imaginé vous de le mettre sur la caserne des pompiers, ce qui était aussi pas une mauvaise idée. Mais pourquoi cette idée serait mieux que celle qu'on a, nous, parce que nous, historiquement, c'était le sujet aussi, de le faire dans un espace naturel avec des arbres autour, avec une possibilité de jour, de faire une ferme pédagogique avec le fait que les enfants se sentent dans la nature. Si j'avais en tant que parent à choisir entre le simple fait de le faire dans la nature ou de le faire à proximité du centre des pompiers, personnellement, c'est un avis personnel, je choisirais plutôt la nature. Sans les contraintes de transport, puisque les contraintes de transports, il n'y en aura

pas. Après, je suis d'accord avec vous sur le fait de dire le prix est élevé, mais à un moment donné, on veut construire quoi ? Un centre aéré de 100, 150 ou 400 enfants ? Un centre aéré avec tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ce centre ou pas ? Oui, ça a un prix, bien évidemment. Et ce prix est quand même maîtrisé parce qu'on ne va pas se jeter dans la gueule du loup en disant effectivement, on va mettre 11 millions d'euros ou 12 millions, peut-être 15 s'il y a des avenants. On le verra bien, mais aujourd'hui, on est conscient de ce qu'on fait. Il n'y a pas non plus. On ne jette pas l'argent par les fenêtres. On n'en est pas à cette situation-là. Tout est calculé. Tout est maîtrisé. Voilà, je voulais vous rapporter ces propos sur le centre aéré.

M. LA PIANA : Pour moi je n'ai évoqué les transports parce que je pense que personne n'habitera à côté d'un centre aéré donc pour les transports de toute façon il y aura une question de transports, toujours. Donc je ne l'ai pas évoqué, c'est Monsieur BESSAIH. Acceptons que nous n'ayons pas la même vision des choses. Sur notre projet et l'idée que je peux avoir d'une construction c'est que peut-être il me paraît plus important d'utiliser du bâti et de le réhabiliter, plutôt que d'aller construire encore. Ça, c'est un point de vue. Cette caserne des pompiers, elle avait l'avantage d'avoir le gymnase, d'avoir le lac et d'avoir toutes les structures sportives autour. Et ça, ça pouvait avoir un intérêt pour les enfants. Ça avait la possibilité aussi d'utiliser la cantine et d'utiliser l'école à côté. On pouvait utiliser aussi l'accès pour la nourriture et tout ça. Quand vous dites que c'est 400 élèves, mais en 6 ans, on n'est pas passé de 150 à 400 élèves à Gardanne, que je sache. Donc, on n'a pas, on n'a pas plus que doublé les enfants à Gardanne. Écoutez, alors là, moi, je n'ai pas les chiffres. Oui, mais on n'était pas à 150 il y a 6 ans ?

M. le MAIRE : C'est bon, Monsieur LA PIANA ? Je vais passer la parole à Monsieur MUJICA.

M. MUJICA : Alors, je ne sais pas à l'époque en 2019, combien il y avait d'enfants. Tout ce que je peux vous dire, c'est que depuis qu'on a commencé à travailler sur le CLSH, donc ça date de 2021. En 2021, on était déjà à 300 enfants accueillis sur l'été. 300 enfants accueillis dans les écoles. Ça, ce sont dans les écoles. D'accord. Donc, ça veut dire que quand on va faire un centre aéré digne de ce nom, où on accueille des enfants dans de très bonnes conditions, on peut bien imaginer qu'on aura 100 enfants de plus. Les enfants qui vont sur les centres aérés de Bouc Bel Air, de Mimet. Donc, voilà, on n'a pas non plus envisagé quelque chose d'extraordinaire. Donc, je vous rassure tout de suite, je suis en très bonne santé. Je ne prends pas de LEXOMIL, je ne prends rien du tout. Après, concernant le parking du cinéma, c'est quand même extraordinaire, comment vous déformer tout le temps les paroles. Effectivement, aujourd'hui, le lieu, on va dire, ce n'est pas un parking. C'est effectivement ce que j'ai dit. Par contre, ça va le devenir. Aujourd'hui, c'est un terrain en terre battue, plein de trous, tout ce qu'on veut, où les gens jettent leur voiture. Un petit peu comme à l'époque, le parking Samuel Paty. Aujourd'hui, c'est la place Samuel Paty. C'est un vrai parking. À l'époque, c'était quoi ? C'était un terrain vague, plein de trous. Là, c'est pareil. À l'époque, on n'appelait pas ça un parking. On l'appelait une aire où on peut jeter les voitures. Aujourd'hui, c'est un parking. Le cinéma, c'est pareil. C'est un vieux terrain vague, plein de trous où quand il pleut, il faut y aller avec les bottes. Aujourd'hui, ça va devenir un parking. Après, concernant les travaux qui peuvent évoluer pendant la phase travaux, effectivement, le cinéma, quand on a commencé les travaux, il y avait souvent une structure. On en a parlé de la toiture qui risquait de s'effondrer. Et effectivement, quand on a enlevé l'échafaudage et les travaux ont commencé, il y a eu des renforcements supplémentaires à faire au niveau de la toiture parce que c'était bien pire que ce qu'on imaginait. Donc, depuis 2014, on avait quelque chose qui risquait aussi au niveau du cinéma. Et puis après, quand vous parlez de remplacement, moi, je veux juste vous rappeler un petit peu. Non excusez-moi... Pour préciser

l'augmentation des prix, la Maison du Peuple, la façade de la Maison du Peuple, 250 000 euros quand le marché a été lancé pour la façade du Peuple. Ça a fini à 550 000 euros. D'accord, 300 000 euros de plus pour la façade de la Maison du Peuple. On ne parle pas de quelque chose de très compliqué à faire. Pas beaucoup d'études, juste un ravalement de façade. 300 000 euros de plus. Donc, est ce que l'évaluation, il y avait un problème au niveau de l'évaluation de démarrage ? Sûrement. Concernant les remplacements. Je crois que Monsieur PORCEDO, sur des périodes de grève, allait faire la garderie de la cantine dans les écoles. Si, si Madame RICHARD ne tournait pas la tête. Oui, oui, il allait faire de la garderie sur la pause méridienne. Donc, partant de là, il y a un souci de service public et il y a des enfants qui sont à l'école parce que les parents ne peuvent pas les garder quand il y a des grèves. Et moi, je trouve remarquable que Monsieur PORCEDO ait pu se rendre disponible pour aller garder les enfants sur la pause méridienne. Voilà.

M. LA PIANA : Est-ce que je peux enregistrer ses propos et les lui envoyer ? Pour une fois que vous le félicitez.

M. MUJICA : Oui, oui.

M. MAZILLE : Je souhaitais faire part quand même d'un sentiment quand j'ai écouté Monsieur LA PIANA, un sentiment général quand même. Lorsqu'on est tous rentrés en fonction en 2020, vous avez pris un engagement, qui est le seul qu'une opposition peut prendre. C'est d'être une opposition constructive, c'est à dire une opposition qui dit quand c'est bien et qui dit quand c'est pas bien. Ça, c'est classique, c'est courant. C'est tout à fait louable. Vous avez pris cet engagement. C'était au deuxième conseil municipal à la Halle Léo Ferré. Sauf qu'aujourd'hui, à vous entendre, je n'ai pas l'impression d'entendre un médecin. J'ai plus l'impression d'entendre une curée parce que là, vous avez professé. Vous avez fait un sermon. Vous avez fait un prêche. Et dans tout ça, vous avez à aucun moment donné distingué le bien du mal. Vous pouvez trouver des choses mal et ça, c'est votre droit. C'est la démocratie. Voilà. Comme on dit, on ne respecte pas vos idées, mais on est prêt à se battre pour que vous puissiez les défendre dans cette enceinte, dans ce conseil municipal. Et ce qui est dommage, c'est que malgré ça, vous avez dans tout le rapport que vous faites, vous avez dit un seul mot positif de la seule action que vous avez retenue. Je suis flatté parce que c'est ça que j'ai présenté. C'est celle qui concerne Cézanne. Je suis très heureux que parmi l'ensemble des présentations qu'on ait fait, la seule que vous ayez su retenir, c'est celle-là. Et pourtant, on sait que vous avez beaucoup plus de préférence pour Pascal que pour moi. Et ça ne me gêne pas du tout. Mais néanmoins, j'aurais quand même préféré, par solidarité avec mon collègue Pascal, que vous puissiez quand même retenir les actions qu'il a présentées, notamment en ce qui concerne les économies d'énergie, qui est quand même un enjeu particulier. Au-delà de ça, à un moment donné, vous avez parlé et j'ai eu l'impression d'entendre quelqu'un. Mais alors, à ce moment-là, c'était mot pour mot, la même chose. Quelqu'un avec qui vous avez beaucoup travaillé, avec qui vous aviez beaucoup d'affection, avec laquelle vous étiez la main dans la main. C'était l'ancienne première adjointe Eveline P. À un moment donné, vous avez parlé et vous avez dit la situation est grave. Attention aux investissements. Il ne faut pas trop investir. C'était exactement, mot pour mot, les propos qu'elle tenait, année après année, présentation de budget après présentation de budget. Chaque année, c'était la situation va mal, on investit moins. Chaque année, c'était attention à l'État, on augmente les impôts. Chaque année, c'était attention, des compétences vont partir à la métropole. Il faut augmenter les impôts. Compétences qui, au demeurant, ne sont jamais parties à la métropole, mais par contre, les impôts étaient restés. Donc, je veux dire, M. LA PIANA, c'est quand même surprenant que vous teniez le même discours que l'élu que vous passiez matin, midi et soir à décrier

sur la question des finances, alors que vous étiez le deuxième adjoint et que vous aviez quand même voté, année après année, les budgets qui étaient présentés, certes par solidarité municipale, mais comme le disait quelqu'un au niveau gouvernemental, ça vaut au même niveau qu'ici, quand on n'est pas d'accord, soit on ferme sa gueule, soit on démissionne. Vous, vous venez cracher dans la soupe *a posteriori*. C'est une troisième possibilité qui n'est pas envisageable. Néanmoins, dans tout ça, quand même, M. LA PIANA, veillez, et je reviens sur un sujet quand même, parce que sur ça, vous me dites à chaque fois, et c'est quand même assez déplaisant et que vous savez que c'est le sujet que je suis. Vous êtes médecin, vous suivez la santé. Je suis juriste, je suis le sujet des contentieux. Vous dites la Ville perd à chaque fois. Non, M. LA PIANA vous savez éperdument que c'est faux. C'est une rhétorique qui est dénuée de tout fondement, de tout sens. Il y a des procédures, oui, qui n'ont pas été conduites avec succès. Il y en a d'autres qui l'ont beaucoup été, M. LA PIANA, notamment celle de la Smart City, et oui, notamment celle de la Smart City, puisque toutes les décisions qui ont été rendues jusque-là ont toutes été favorables avec la commune et nous faisons ton œuvre pour que toutes les suivantes le soient également. Néanmoins, je conclurai sur ça. Vous avez un peu ricané. Monsieur le Maire a quand même rappelé. On a pris l'initiative, avec une partie des collègues de la majorité, de vous faire une présentation, non pas du bilan, de ce qui a été fait et des perspectives. D'ailleurs, en ce qui me concerne, je n'ai présenté que les perspectives de l'année et je n'ai pas fait le bilan, sauf sur un plan en ce qui concerne la fréquentation. Néanmoins, je comprends que cette étape du bilan vous fasse peur. Je le comprends. Parce qu'en effet, spécifiquement en ce qui concerne la culture et là, je vais parler spécifiquement sur ma délégation. J'ai voulu imprimer votre bilan. Il en est sorti une page blanche. C'est ça la problématique, c'est à dire que M. LA PIANA, je comprends que ça vous fasse peur quand on a été, comme vous, l'élu à la culture qui, chaque année, après chaque année, a méthodiquement détricoté et supprimé tout ce qu'a fait son prédécesseur. Et moi, je rends hommage à votre prédécesseur, à mon prédécesseur, sur le fait que lui avait fait beaucoup de choses pour la culture à Gardanne. Moustapha M. on le reconnaît parfaitement. Sauf une chose, c'est Arts et Festins du Monde qui vous a survécu et heureusement. C'est pour ça que je comprends. Je comprends. J'essaie vu que vous êtes dans une analyse psychologique. J'essaie moi aussi, même si je ne suis pas médecin, de mener une analyse psychologique de la chose. Je comprends que l'étape du bilan vous fasse peur. En effet, puisqu'en ce qui vous concerne, il se résume à un post-it recto, vierge et blanc. Merci, Monsieur le MAIRE.

M. le MAIRE : Merci, Monsieur MAZILLE. Vous voulez répondre, Monsieur LA PIANA ?

M. LA PIANA : Peut-être quand même. Vous savez, quand il sort une page blanche, en général, c'est qu'on a oublié de mettre de l'encre. Donc, après, vous faites cette analyse et vous la faites à votre manière, cher maître, parce que vous êtes dans cette manière de toujours voir, défendre même l'indéfendable. C'est le propre d'un avocat de défendre même l'indéfendable. Et quand l'avocat n'y arrive pas, il ne reste plus que Saint Rita. Donc, à bon entendeur.

M. le MAIRE : Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur PRIOURET ensuite, Madame ZUNINO, portant des précisions et après, Madame BENSADI.

M. PRIOURET : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être plus pragmatique et je ne vais pas tomber dans ces échanges assez...de comédie, je dirais. Monsieur le Maire, il est temps d'ouvrir les yeux sur la réalité financière de notre commune. Le rapport de l'orientation budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui est une véritable mise en lumière des dysfonctionnements graves. Les observations de la Cour des Comptes sont sans appel. Je les cite. L'information budgétaire...

M. le MAIRE : Monsieur PRIOURET, excusez-moi je vous coupe, c'est le point d'après. Vous aurez la parole en plus sur ce sujet-là. Venez en avance.

M. PRIOURET : Je n'arrive pas à prendre la parole et quand on me la donne, on me la prend.

M. le MAIRE : Monsieur PRIOURET, je vous le dis gentiment. C'est le point d'après. On ne va pas en débattre maintenant.

M. PRIOURET : Il y a autre chose que je vais aussi développer.

M. le MAIRE : Alors allez-y. Autre chose.

M. PRIOURET : Le problème, si on ne peut pas s'exprimer à un moment donné, sous prétexte que c'est le point d'après. Bon, je ne le dirai pas au point d'après, tout simplement.

M. le MAIRE : Merci.

M. PRIOURET : Cependant, je cite l'information budgétaire est non seulement peu fiable, mais elle témoigne également d'un manque flagrant de contrôle interne. Cependant, malgré une légère hausse des produits de la fiscalité, notre capacité d'autofinancement est médiocre à cause d'un niveau de dépenses de fonctionnement insupportable. Les dépenses de personnel qui explosent de 40 % par rapport à celles des communes comparables sont un signe évident d'une gestion aux abois. Vous demandez une fois de plus, Monsieur le Maire, des efforts supplémentaires aux gardannais et aux biverois. Mais à quel prix vos projets ambitieux, que je qualifierais même de pharaoniques, souhaitent des interrogations cruciales ? Où comptez-vous dénicher les fonds ? Quelle source de financement envisagez-vous pour soutenir ces projets qui, pour beaucoup, apparaissent démesurés ? Il est de plus inacceptable de voir notre administration communale piétinée dans une inertie désolante. L'absence de réformes nécessaires pour remédier à des anomalies persistantes est un constat amer que la Cour des comptes ne cesse de rappeler. L'instabilité au sein de la direction administrative nuit gravement à la gestion de notre commune. L'organisation du temps de travail est chaotique et le taux d'absentéisme qui reste élevé n'a même pas fait l'objet d'une étude sérieuse. Pire encore, vous parliez de la SEMAG, tout à l'heure, Monsieur MAZILLE. A titre d'exemple, la SEMAG, dont vous êtes le président responsable, exerce des activités en dehors de ses compétences depuis un certain nombre d'années. Certes, au départ, dû à l'ancienne majorité, mais en cinq ans, vous avez été incapable de corriger ces irrégularités. Les manquements en règle dans la commune publique sont inacceptables. Concernant la SMART CITY, contrairement à vos affirmations, le dossier n'a pas été jugé. Les deux contentieux sont toujours en cours d'instruction devant le tribunal administratif de Marseille. Le risque aurait dû être provisionné entre 15 et 20 millions d'euros. Je ne peux en conscience participer à un vote ou à une discussion qui pourrait compromettre l'avenir financier de notre ville et mettre nos habitants en difficulté. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, j'ai décidé de contacter le sous-préfet d'arrondissement pour qu'il puisse examiner cette situation avec la rigueur qu'elle mérite et apporter un éclairage impartial sur ces questions préoccupantes. Nous devons agir dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants et je ne peux rester silencieux face à une gestion financière dangereuse et irresponsable. Merci, Monsieur le Maire.

Mme ZUNINO : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais, dans un premier temps, répondre à l'intervention de Monsieur LA PIANA, qui, encore une fois, a fait une intervention qui est prévisible. L'année dernière, vous avez déjà évoqué l'autosatisfaction que nous faisons. Donc, je ne suis pas surprise que vous réitérez vos propos cette année sur notre autosatisfaction. Vous parlez d'une analyse financière, qu'il y a plusieurs façons de faire une analyse financière. Ce sont vos mots. Non, une analyse financière, les chiffres sont là. Alors, pour vous, ça peut paraître de l'autosatisfaction. On a juste simplement présenté les chiffres qui, en effet, en 2024, sont à la faveur de la municipalité. Et les chiffres, on ne les invente pas. Lorsque nous réalisons un excédent de fonctionnement en 2024 de 1 96 000 euros et que nous retrouvons une épargne brute positive en 2024, ainsi qu'une épargne nette, ce sont les indicateurs qui permettent de consolider les éléments que j'ai pu évoquer sur la santé financière de la collectivité. Alors, ce qui est assez surprenant, c'est que vous nous posez à nous des questions sur comment financer nos investissements, qu'on se félicite aussi du fonds de roulement et des résultats cumulés par l'ancienne municipalité. Là aussi, il est important de rappeler les chiffres. Nous n'avons jamais renié sur le fait qu'à notre arrivée, il y avait un excédent cumulé en fonctionnement de 12,3 millions. Ils existent dans les comptes. Ils n'ont jamais été reniés. Vous pouvez regarder toutes mes interventions. Je n'ai jamais renié ceux-ci. Par contre, il est important de souligner que nous avons contribué à l'augmenter, ce résultat. D'année en année, à part l'année 2020-2021 qui a été difficile en raison du Covid et qui a occasionné des difficultés financières pour la commune, les autres années, nous avons, par notre gestion rigoureuse, même si vous, vous la traitez justement d'une gestion calamiteuse, moi, j'emploierais plutôt le terme d'une rigueur compte tenu d'un contexte économique compliqué. A ce que je sache, l'ancienne municipalité n'a pas eu le Covid, n'a pas eu la crise économique, n'a pas eu la guerre en Ukraine, l'augmentation du prix de l'énergie et l'inflation qui a tourné aux alentours des 3,5% il y a deux ans en arrière. Donc, en 2019, en effet, il y avait 12,3 millions de résultats cumulés en fonctionnement. À ce jour, au 31 décembre 2024, nous sommes à 14 778 474 euros. En tout, la municipalité, dans ces conditions qui sont très difficiles, a réalisé 2 728 000 euros de plus par rapport à ce que vous nous avez laissé. Donc, ces éléments-là, au gré de nos efforts, ils seront investis dans les projets que nous avons évoqués cette année, qui ont déjà démarré depuis plusieurs années et qui se concrétisent essentiellement sur 2024-2025. Vous l'entendez comme une campagne électorale ? Pas du tout, Monsieur le Maire, l'a évoqué. Nous sommes simplement au travail. C'est l'aboutissement et la concrétisation de nos projets au terme des phases de commandes publiques qui, je vous rappelle, sont longues, d'études, et qui sont ensuite passées en phases opérationnelles. Là aussi, je voudrais vous poser une question, Monsieur LA PIANA. Vous nous demandez à nous comment on finance nos investissements. Est-ce que vous vous rappelez, sous l'ancienne municipalité, quelle était votre meilleure année d'investissement ? Et surtout, comment vous la financez ? Je me permets de vous poser la question. Peut-être que vous allez dire encore « *je ne réponds pas* ». Je vous laisse répondre à la question.

M. LA PIANA : Alors, c'est gentil de me poser des questions sur lesquelles vous savez que je n'ai pas la réponse là devant les yeux. Vous imaginez bien que je n'ai pas en tête l'année où on a eu le plus d'investissements.

Mme ZUNINO : Vous pouvez avoir une idée. Je ne vous demande pas d'être précis.

M. LA PIANA : Il me semble que la moyenne était aux alentours de 8 millions à 10 millions d'euros d'investissement annuel. Voilà. Il me semble que c'est la moyenne qu'on avait, et je le dis de tête comme ça. Après vous dire ce qui a été réalisé, la répartition de la PPI et tout, je ne la connais pas.

Mme ZUNINO : Je n'irai pas jusqu'à ce point de détail. Mais comment vous les financez, vos 8 et 10 millions ?

M. LA PIANA : On avait une part de financement qui venait du département et on avait des cofinancements. On arrivait à avoir jusqu'à 60 - 70 % de financement extérieur, ce que vous dites vous aussi avoir régulièrement. Ce sur quoi sur les 16 millions à venir, vous nous avez dit que vous n'aviez pour l'instant que 2 millions. Donc on peut s'inquiéter de la suite. Je voudrais finir parce que étant donné que je suis la cible du moment, autant que je puisse en dire quelque chose. Je reviens sur cette question du centre aéré. Il n'a jamais été dit que le centre aéré n'avait pas d'intérêt. Il n'a jamais été dit qu'il fallait faire quelque chose de low cost. Il n'a jamais dit qu'il fallait faire quelque chose qui ne soit pas efficace. Ce que je vous dis, et vous l'avez évoqué sur la Maison du Peuple, sur le coût, quand on fait des investissements, on sait qu'il va y avoir un surcoût. Et si on part à 12 et qu'on arrive à 15, ce qu'on vous dit, et je pense que je ne suis pas le seul à le dire, on est plusieurs à le dire, c'est dangereux. C'est la chose qu'on vous dit. On ne dit pas il ne faut pas de centre aéré. Il ne faut pas s'occuper des enfants. On dit que vous êtes dans une dynamique qui est à risque sur le plan financier. Après, évidemment, quand on parle, puisque vous parlez de l'époque, de l'époque où j'étais et qu'on me dit qu'aujourd'hui, je suis le porte-parole de Madame P. Écoutez, franchement, c'est de l'ironie et ça ne sert à rien du tout. Alors, ça peut vous satisfaire mais ça ne sert à rien du tout. Par contre, parce que vous savez très bien que je n'étais pas en amitié directe avec elle, mais peu importe. Et moi, je n'étais pas Maire. J'ai assumé ce qui me revenait, la page blanche que Monsieur MAZILLE évoque. Mais encore une fois, il aurait dû mettre de l'encre. Et puis, deuxièmement, je n'étais pas le Maire. Aujourd'hui, j'ai en face de moi le Maire et une équipe municipale et en plus, une équipe municipale qui s'est extrêmement bien exprimée ce soir. Donc, c'est normal que ce soit à vous de répondre et pas à moi de répondre sur le passé. A vous de répondre sur l'avenir.

Mme ZUNINO : Oui, je vais finir mon intervention. Donc, j'ai les éléments pour répondre à cette question parce qu'avant de regarder l'avenir, il est important de regarder la trajectoire et de regarder le passé. Donc, en effet, 2014, vous aviez réalisé 8 millions d'euros. Puis des années un peu plus faibles, 2016-2017, ça tournait à 5 millions d'euros. Puis en 2018-2019, on a un pic. Peut-être que là aussi, c'était pré-électoral. Allez savoir. 11,2 millions d'euros et 10 millions d'euros. On le sait, il y a eu la cuisine centrale sur ces années-là. Comment vous les avez financés ? Alors, c'est fou. Là, vous parlez des subventions. Moi aussi, je vais revenir sur les subventions et préciser mes propos sur les 2 millions prévus en 2025. Ces dépenses d'investissement étaient réalisées par fonds propres, en effet, mais aussi par des mobilisations d'emprunts. En 2018, vous avez emprunté 2 millions en 2018 et 3 millions en 2019. Il n'y a pas de mal à emprunter. Sauf que vous nous posez à nous comment le financer. J'ai répondu dans la présentation du rapport budgétaire. Nous aussi, il y a 3 volets de recettes d'investissement. Il y a nos ressources propres, le résultat cumulé qui arrive aujourd'hui à 14,7 millions d'euros, cumulé sur l'ancien de 2014 jusqu'à aujourd'hui, 2024. Ils sont financés par des subventions d'investissement parce que nous allons chercher tous les partenaires. Et nous avons fait la démonstration que nous allons chercher des dispositifs nouveaux. Et nous allons donc, pour le centre de loisirs, un partenaire essentiel qui est mobilisé, qui va être la CAF, qui va venir financer notre centre de loisirs à deux niveaux, à la fois en termes de subventions sur leurs fonds propres et également avec un prêt à taux zéro envers la collectivité. Et bien sûr, cofinancement avec d'autres partenaires, dont le département également. Donc, le troisième volet, comme je l'ai évoqué, c'est l'emprunt. Donc, depuis notre arrivée en 2020, nous n'avons pas mobilisé d'emprunt parce que cela n'était pas nécessaire. Comme je l'ai évoqué, en 2025, nous allons

certainement mobiliser à hauteur d'un million. Donc, on est bien en deçà de ce qui avait pu être mobilisé. Et de toute manière, nous sommes toujours dans un faible endettement. Donc, il n'y a pas de difficulté à endetter la ville pour réaliser ses investissements pour l'avenir des gardannais. Et cet emprunt, nous le mobiliserons de manière saine et de préférence à taux fixe. On verra les conditions qui nous seront favorables. Parce que vous disiez que l'emprunt n'était pas toxique. Non, monsieur LA PIANA, je ne peux pas vous laisser dire ça. L'emprunt, il était toxique. Il était tellement toxique qu'à l'époque, l'ancienne municipalité avait fait une provision pour risque de charge financière. Vous l'avez même félicité lorsque nous avons mis en exécution. Nous avons récupéré cette provision pour venir financer cette indemnité financière qui, je le rappelle, a coûté 686 000 euros à la commune. En plus des charges qu'elle avait déjà commencé à payer parce que les intérêts de cet emprunt avaient déjà augmenté déjà l'année d'avant, et il était très surveillé. Il ne faisait pas partie de la charte judiciaire 1A. Donc vous avez beau dire qu'il n'était pas toxique, les faits sont là. Il était toxique. Il était qualifié de toxique. Donc on est très satisfait de s'en être libéré et de justement avoir assaini notre dette pour pouvoir de nouveau pouvoir emprunter et avoir des conditions qui sont plutôt favorables. Ensuite, j'aimerais revenir sur et puis ça permettra de répondre aussi à Monsieur BESSAIH qui, dans cette intervention, a évoqué le personnel. Vous aussi, vous vous rejoignez sur le personnel. Donc sur le personnel, vous évoquez notamment le fait que le départ de la DGS qui sera traité à la fin de ce conseil municipal. Alors d'aujourd'hui, je rappelle que notre organisation, elle est structurée autour d'un DGS et de directeurs généraux adjoints. Nous en avons 2 et donc un d'entre eux a été désigné comme intérim. Et qui, en vertu de son arrêté de délégation, signe les parapheurs et suit le bon fonctionnement de la collectivité en attendant une nouvelle organisation. Pour le reste, en termes de nombre, vous évoquez le fait qu'il y a eu beaucoup de départs et beaucoup de départs de catégories A. Donc, en effet, il y a du turnover. Il y a des départs du A, du B qui ont été remplacés, mais ce qui est important de soulever, c'est que dans le tableau qui a été mis en évidence. Dans le rapport d'orientations budgétaires, c'est un focus sur les fonctionnaires. Dans ce tableau, on est uniquement sur la part des fonctionnaires, donc des 457 agents. Il n'y a pas les contractuels. On a déjà eu l'occasion, lors de ce conseil municipal, de créer des postes de contractuels parce que, dans le cadre de jury, nous n'avons pas trouvé satisfaction auprès d'un fonctionnaire. Je rappelle que la loi permet d'ouvrir à des contractuels. Donc, nous avons aussi beaucoup de contractuels en catégorie A et B et j'aimerais aussi préciser et souligner ce que nous avons mis en place également. C'est la dé-précarisation de nos professeurs d'école de musique et d'art plastique qui sont des catégories A et qui, jusqu'à présent, étaient vacataires, étaient dans des situations précaires et que nous avons progressivement dé-précarisés ces agents et donc sont des contractuels de droit public et donc n'apparaissent pas également dans ce tableau. Et deuxième précision également, les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2024 et il se peut, et c'est le cas, que certains postes sont en cours de recrutement. Donc au 31 décembre 2024 est sur une image photographique figée. Il se peut que dans les chiffres, les chiffres sont arrêtés avec un nombre inférieur et qu'en 2025, on retrouvera des catégories A, B ou même C en termes de recrutement qui sont en cours. Donc ça, c'est pour les précisions. Et ensuite, vous nous repointez du doigt, vous et Monsieur BESSAIH, je ne sais plus lequel de vous deux a fait cette intervention, sur le fait que nous ne remplaçons pas systématiquement les départs. C'est quelque chose qui fait partie des orientations que nous avons annoncées, on ne les a jamais cachées. À chaque débat budgétaire, nous avons évoqué cette possibilité. Il y a eu un gros travail de fait sur les contractuels, donc des fois, leur régime juridique a changé. Nous avons recentré sur les besoins et nous avons, chaque départ, fait l'objet d'une réflexion, une réflexion sur l'organisation à la fois générale et aussi sur chaque service. J'aimerais mettre en évidence, parce que cet exemple me vient en tête, mais il y en a tant d'autres, la médiathèque et Monsieur MAZILLE pourra compléter, c'est sa délégation. Il y a eu un départ de

catégorie A l'année dernière, qui est l'ancienne directrice de la médiathèque, qui était catégorie A. Nous avons ouvert le poste en interne et il y a eu une personne qui a postulé, qui a été retenue. Nous avons fait une évolution en interne. Cette personne était aussi catégorie A. Donc numériquement, comptablement, vous allez me dire forcément, vu qu'on a fait monter quelqu'un A, on a perdu un A. Mais derrière, on ne s'est pas arrêté juste à cette progression et cette ascension de personnel. Nous avons, avec elle, réfléchi à une réorganisation de la médiathèque avec une fusion de pôles pour permettre d'être plus efficace, mais je dirais même plus efficient. Vous avez parlé de ce mot « efficient », c'est ce qu'on cherche avec nos agents. On essaye de faire mieux sans forcément, alors vous allez peut-être d'accord sur ça, sans renier ni sur la qualité du service public ni sur les conditions de travail des agents. Et cette réorganisation est à l'image de ce qu'on essaye de faire à l'échelle de la collectivité. Voilà. Merci.

M. le MAIRE : Merci, Madame ZUNINO. Madame BENSADI, s'il vous plaît.

Mme BENSADI : Alors, pour avoir la réponse au prochain conseil, je souhaiterais connaître le coût matière première d'un repas. Donc pour le prochain conseil, si je pouvais l'avoir. Merci beaucoup. Ensuite, bon, j'ai bien relevé qu'il y avait effectivement 100 élèves de CHARPAK qui prenaient des repas. Et puisqu'on parlait de solidarité, il est de notoriété nationale que le Crous propose le repas à tous les étudiants à 1 euro, sans condition de ressources. Sur Gardanne, il est à 9 euros. Donc je souhaiterais savoir si vous envisagez de faire quelque chose pour les étudiants de CHARPAK. Ça, c'est le deuxième point. Et le troisième point, en fait, je souhaitais savoir concernant les dépenses d'investissement. Vous avez inclus aussi l'argent qui a été avancé par la SEMAG, c'est-à-dire pour les panneaux photovoltaïques, pour la SMART CITY et pour le Puit de sciences. C'est à peu près 6,5 millions qui ont été avancés.

M. le MAIRE : Monsieur MAZILLE, sur les étudiants.

M. MAZILLE : Oui, merci, Monsieur le Maire, pour répondre à Madame BENSADI sur le repas concernant les étudiants de CHARPAK. Il faut savoir que le prix de 9 euros est le prix auquel la commune vend le repas, non pas aux étudiants, mais à l'école CHARPAK. C'est un repas qui est vendu à l'unité et qui est vendu à l'école, qui d'ailleurs, au demeurant, ne dépend même pas de l'université Aix-Marseille, mais qui dépend de l'université de Saint-Étienne, bien naturellement. Derrière, l'école prend en charge, le revend, une grande partie, et le vend au prix unique de 3,30 euros aux étudiants. Le prix qui est revendu, c'est le prix de 3,30 euros. Ces premiers mois de fonctionnement, où on a eu un retour du directeur, les étudiants sont extrêmement satisfaits de ce mode de fonctionnement, puisque ça leur a permis, enfin, de trouver une façon de restaurer les étudiants de manière extrêmement stable et efficace, puisque l'école n'avait pas de modèle qui soit pérenne dans la fourniture des repas. Et derrière, il y a vraiment une grande satisfaction sur la qualité, puisque le conditionnement de ces repas et pour réduire les coûts de l'école, c'est le même conditionnement lorsqu'on fait le portage de repas à domicile, ce qui permet aux étudiants, derrière, éventuellement, soit de consommer le midi, soit de le conserver et de consommer le soir en le réchauffant dans leur chambre étudiante. Donc le prix auquel il est vendu, c'est bien 3,30 euros auprès des étudiants. La ville ne le vend qu'au coût de sa production et c'est bien normal, puisque bien que l'école Georges-CHARPAK soit un service public, ça n'est pas un service public communal, c'est une administration qui dépend de l'État, qui ne dépend même pas de l'université Aix-Marseille, et c'est bien normal que ce ne soit pas aux gardannais de prendre en charge ce coût-là, mais derrière, l'école prend en charge une grande partie, puisque ce tarif est de 3,30 euros, ce qui

est un tarif extrêmement limité. Néanmoins, je reviens sur un détail, ce que vous avez dit, le repas à 1 euro du CROUS, ce n'est pas pour tous les étudiants, l'ayant été jusqu'à récemment, je peux vous le dire, ce n'est pas pour tous, il y avait plusieurs catégories d'étudiants, et quand j'étais à la faculté, il y avait ceux qui bénéficiaient de ce tarif à 1 euro, et ceux qui ne l'avaient pas, les choses étaient bien faites, puisque personne ne s'en rendait compte, ce qui mettait tout le monde sur un pied d'égalité, mais voilà, c'est vraiment sous condition de revenus, ce tarif à 1 euro pour le CROUS en ce qui concerne l'université Aix-Marseille.

Mme BENSADI : Ça, c'était avant, Monsieur MAZILLE. A partir de 2025, le repas de tous les étudiants sera proposé à 1 euro. Je vous invite à consulter votre téléphone, si vous voulez, pour le vérifier, il n'y a aucun souci. Je parlais aussi de solidarité, puis effectivement, que l'école CHARPAK participe au repas de l'étudiant, c'est une très bonne chose, mais comme on parlait de solidarité tout à l'heure, je me demandais si la Ville ne pouvait pas faire aussi un petit effort. Plutôt que de le vendre à 9 euros, le vendre un peu moins cher, de façon à ce que l'école elle-même le vende moins cher à l'étudiant. C'est l'étudiant que je regarde, moi.

M. le MAIRE : Monsieur BOUTEILLE semble avoir le prix de revenir sur votre question. Monsieur BOUTEILLE, vous avez la parole.

M. BOUTEILLE : Merci, M. le Maire. Oui, pour apporter plus de précision et une réponse à Monsieur BENSADI, en moyenne, sur la commune de Gardanne, un repas est évalué à 2,66 euros pour un enfant, 3,10 euros pour un enfant de crèche et 3,40 euros pour un repas adulte senior, soit en moyenne, sur la ville de Gardanne, par convive, de 2,76 euros. Je vous remercie. Et que de la matière première, bien évidemment.

M. le MAIRE : C'est bon ? Allez, très bien. Merci, on va...

Mme BENSADI : Et pour les 6,5 millions d'euros ? Je n'ai pas eu la réponse.

M. le MAIRE : Pardon, excusez-moi.

Mme BENSADI : Pour les 6,5 millions, est-ce qu'ils sont dans les dépenses d'investissement ?

M. le MAIRE : Ça y est, ça y est, on arrive, on arrive. Madame ZUNINO, vous avez la parole.

Mme ZUNINO : Oui, merci. Donc, du coup, je vais répondre à la question de Madame BENSADI et préciser mes propos, puisqu'on sera sur la partie investissement. Et tout à l'heure, il y avait encore quelques interrogations. Donc, en 2025, en effet, il est prévu 16,4 millions de dépenses d'investissement spécifiques aux équipements de la ville. Les 500 000 euros de réhabilitation de la toiture pour les panneaux photovoltaïques, c'est les travaux qu'il y a eu sur la Halle. La réhabilitation de la toiture, afin d'imposer les panneaux photovoltaïques. Il y a eu un gros montant qui avait été alloué au budget de 2024, de l'ordre de 1,2 millions d'euros, qui a été versé et remboursé à la SEMAG, puisque je rappelle qu'on est en convention et que c'est la SEMAG qui exécute les travaux pour le compte de la ville et, qui, nous demande ensuite le remboursement. Donc, ça a été pour partie réalisé en 2024 et, bien évidemment, il y a un solde à payer, malgré que ça ait été livré en 2025, avec un décompte à régler auprès de la SEMAG. Donc, c'est les 500 000 euros que vous voyez apparaître dans le tableau des prévisions budgétaires 2025. Ce qu'il en est ensuite du remboursement

relatif à la SMART CITY. Notre posture n'a jamais changé, le contentieux étant toujours en cours. Nous avons toujours acté que nous rembourserions la SEMAG au terme de la procédure. Et si toutefois, ça venait à se résoudre bien en amont, la somme qui est de toute manière, on parle d'une somme sur l'arrêté du décompte liquidatif, qui avait été fait en présence du groupement, de la commune et d'un expert judiciaire, sur les travaux réellement réalisés dans le cadre de la SMART CITY et qui sont en dessous de ce qui a pu être versé dans le cadre des avances de la SEMAG. Donc, je ne vais pas annoncer le montant pour éviter toute erreur matérielle qui me soit reprochée. En tout cas, la philosophie est celle-ci. Et si le cas échéant, nous devrions rembourser à hauteur de ce montant, de ce décompte liquidatif, il sera fait sur les ressources propres de la ville. Puisque comme j'ai pu le mettre en évidence, nous avons la capacité à pouvoir y faire face puisque le budget est voté en équilibre. Et ça me permet du coup de rebondir sur le financement de nos équipements. J'ai évoqué tout à l'heure les trois recettes principales d'investissement qui sont donc les fonds propres, les subventions et l'emprunt. Sur les subventions, vous m'interrogiez déjà d'une part sur les restes à réaliser de qu'est-ce que c'était, donc les restes à réaliser ou autrement dit les reports, en dépenses ou en recettes. Ce sont les dépenses engagées par la commune au gré de bons de commandes ou de marchés envers des prestataires, et qui n'ont pas été encore mandatées au terme de l'exercice comptable, soit parce que les travaux n'ont pas été réalisés, soit parce que la clôture budgétaire de mi-décembre fait que nous avons arrêté les comptes. Donc ce sont des charges à venir pour la collectivité, mais qui n'ont pas été réalisées. C'est pour ça qu'on évoque le nom de restes à réaliser et qui sont donc reportés sur l'exercice suivant et intégrés au budget primitif 2025. En recette, c'est la même logique. Il s'agit des subventions qui sont notifiées pour lesquelles en face, les travaux sont engagés et pour lequel soit nous avons fait une demande de versement au partenaire, mais la clôture étant, nous n'avons pas encore perçu les sommes. Soit nous attendons justement d'avoir suffisamment de justificatifs au gré des avancements des travaux pour pouvoir le justifier. Donc ce sont des choses qui sont certaines et sincères et qui sont donc inscrites dans notre budget. En ce qui concerne les recettes nouvelles 2025. En 2025, nous avons prévu 2 millions sur des recettes qui sont déjà notifiées, sur les dossiers que nous avons déjà des accords de nos partenaires, notamment sur des travaux de proximité qui pour lequel n'avait pas encore été engagé. Comme les travaux seront réalisés sur 2025, nous y associons en face les recettes allouées. Comme nous n'avons pas de problème d'équilibre budgétaire de la section d'investissement, puisqu'au travers d'un virement de la section de fonctionnement/investissement, nous venons donc abonder notre section d'investissement par ce résultat cumulé excédentaire. Nous n'avons pas de problèmes d'équilibre budgétaire, donc par principe de prudence, nous n'avons pas inscrit les nouvelles demandes qui sont en cours. C'est ce qui est précisé dans le rapport, mais que j'ai également dit à un moment donné. C'est-à-dire que sur le premier semestre de l'année, nos agents déposent des nouveaux dossiers qui sont étudiés par nos partenaires et nous n'avons pas encore la certitude de nos financements. Mais tout porte à croire que sur certains dossiers, nous aurons des notifications favorables et donc les nouvelles dépenses de 2025 sont en cours de dépôt. Pour l'heure, elles ne sont pas toutes financées dans le budget, mais on pourra espérer un taux de réalisation bien au supérieur à nos 2 millions inscrits au niveau du budget. Merci.

Mme GAMECHE : Bonsoir à toutes et à tous. Ça fait un peu tard pour dire bonsoir, mais c'était super long. Non, moi, à la lecture de la synthèse du rapport fait par Madame ZUNINO, il m'est venu une question. Concernant l'enveloppe de 20 000 euros pour maintenir les actions des associations dans les quartiers à forts enjeux dans le cadre de la politique de la ville. Deux questions. Quels sont ces quartiers? Et bon, on peut encore regretter le fait que personne ne s'est battu contre le retrait du financement de QPV. Mais si, puisqu'on ne s'est pas trop battu. Alors attendez. Oui, je termine parce

que déjà que je n'avais pas préparé l'intervention, si en plus vous me coupez, vous allez me perdre. Ensuite, on a écouté à toutes et tous vos rapports sur chacune de vos délégations. Donc, très bien. Ça a été dit. Je ne vais pas le répéter, mais quand même, c'est vrai que de l'extérieur, c'est vraiment de l'autosatisfaction. Je le répète. Vous enjolivez quand même la réalité parce qu'en fait, c'est beaucoup de bling bling. On entend. C'est un rapport de fin bilan. On entend que les côtés positifs mais vous vous omettez de dire dans votre dans vos bilans tout ce qui ne va pas. On en a discuté au conseil d'administration du CCAS. Je prends l'exemple des deux postes d'assistantes sociales, qui vont être retirées. Alors, Monsieur MUJICA, on en a longuement débattu au conseil d'administration du CCAS. On passait de quatre assistantes sociales à deux. Donc, le vote du budget aura lieu dans une semaine, il me semble. Donc, j'espère que d'ici là, vous allez changer d'avis. En tout cas, mercredi dernier, on en était là. Ensuite. Ah oui, oui, pardon. C'est vrai. Pour revenir sur les QPV, du coup. La deuxième question, parce que je n'en ai posée qu'une, c'est à quoi ça va servir ? Donc, les 20.000 euros, comment vont-ils être dispatchés dans les quartiers ? Ensuite, ce n'est pas que je veuille défendre mon collègue Jimmy BESSAIH, mais un petit peu quand même. Vous lui demandez s'il allait se porter candidat pour 2026. Bon ben ça, on verra bien. On n'en est pas là. Mais je reprends. Je vous redis ce que je vous ai dit aussi en conseil d'administration du CCAS. Moi, quand je vois les bilans que vous nous que vous nous présentez, c'est vraiment pour moi, comme je vous l'ai déjà dit, une vitrine pour votre candidature prochaine aux élections 2026. Oui, mais après, ça a été dit quand même par Jean-Marc, il me semble. C'est voilà. Vous dites que vous ne serez pas candidat ou en tout cas que vous ne le savez pas, que vous ne vous êtes pas encore prononcé mais en tout cas, c'est ce que ça nous laisse penser. Voilà, je crois que c'est tout.

M. le MAIRE : C'est bon, vous avez fini ? Juste, je suis très satisfait du bilan qu'on a présenté. Très, très satisfait. Monsieur MAZILLE.

M. MAZILLE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Pour vous répondre sur le sujet de cette enveloppe de 20 000 euros. C'est un sujet qu'on abordera au prochain conseil municipal puisqu'on aura l'occasion de présenter une délibération spécifique sur ce sujet. En fait, je vous en livre quelques éléments malgré tout. Donc, l'idée, c'est que dans le cadre de la convention quartier 2030, qui est le dispositif qui prend le relais après le QPV sur le quartier des logis Notre-Dame. Ils avaient été définis à l'époque dans cette convention comme des quartiers à force enjeu. Il y a le Centre-Ancien, les Logis Notre-Dame, Font de Garach, Font du Roy, Oreste Galletti, les Azalées à Biver. Donc, l'idée, c'est que suite au désengagement de certains partenaires spécifiquement sur le quartier Notre-Dame, la commune maintienne une démarche de soutenir les acteurs associatifs au travers d'appels à projets qui auront des interventions dans ces quartiers à forts enjeux. Et donc, les financements qu'on pourra proposer sur cette enveloppe de 20 000 euros pourront se combiner aux autres financements, mais on vous en fera la présentation au prochain conseil municipal, des dispositifs dans le cadre de la politique de la ville de droits communs qui sont mis en place par la métropole et les autres partenaires. Donc, l'idée, c'est de mettre en place ce qui va prendre le relais du soutien du monde associatif, qui était focalisé à l'époque sur les logis Notre-Dame parce que c'était un QPV, désormais étendu à ces quartiers qui ont été identifiés comme des quartiers à forts enjeux et de pouvoir maintenir ces financements-là avec les autres partenaires. Ça sera la nouvelle façon de travailler dans ce domaine-là, mais étendue à plusieurs quartiers. Et on vous en fera la présentation détaillée au prochain conseil municipal dans une délibération qui sera vraiment spécifique sur ça et on pourra rentrer dans les détails.

M. le MAIRE : Merci Monsieur MAZILLE. Madame ZUNINO.

Mme ZUNINO : Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas prévu de reprendre la parole, mais face à l'intervention de Madame GAMECHE, j'ai souhaité re-intervenir. Vous faites état de notre bilan. C'est une autosatisfaction qu'on fait ça parce qu'on est à un an des élections. Moi, je vois les choses autrement. Déjà, je me repositionne en 2019 dans la campagne. Pourquoi je suis élue à l'heure d'aujourd'hui ? Moi, je suis élue pour m'investir pour ma ville. C'était le choix que j'avais fait en 2019, de m'engager auprès d'Hervé GRANIER, de mener la campagne électorale et d'avoir eu le bonheur d'avoir réussi, d'être élue depuis 2020 pour investir dans ma ville, pour qu'elle change, qu'elle s'améliore. Et je n'ai pas participé pour me dire que je vais être contre quelque chose, contre l'ancienne municipalité. On a pu le lire très récemment. On est contre quelque chose. Moi, ce n'était pas ce qui m'animait, ce qui m'animait, c'était de m'investir pour ma ville. Et à l'heure d'aujourd'hui, ça a pris du temps. Vous avez fait souvent le reproche. On a partagé les erreurs. Nous sommes d'accord. Il faut savoir qu'il y a eu quand même des éléments difficiles, des contextes que j'ai déjà cités. Un contexte national compliqué qui, certes, a touché toutes les communes, mais pas tout le monde a réagi de la même manière et pas tout le monde a le même héritage. Parce qu'on a beau dire, beau faire, ce n'est pas qu'on renie le passé ou qu'on veut pointer du doigt, mais l'héritage que nous avons eu, c'est réel. On a beau dire que les choses sont telles qu'elles sont, avec 75% de dépenses de personnel qui fait une rigidité de notre budget. Un taux d'épargne brute qui fluctuait, vous aussi, sous l'ancienne municipalité. Il y avait, avant qu'on arrive, un dialogue social rompu. Il y avait beaucoup de grèves. Il y avait toutes ces choses-là. Je ne vais pas faire une liste. Je parle spontanément. Moi aussi, je n'ai pas fait de préparation. Je dis juste qu'à l'heure d'aujourd'hui, on a travaillé pendant 5 ans et que, forcément, 2024 a déjà été le reflet de tous les efforts que nous avons engagés, qu'ils soient en fonctionnement ou en investissement, de cette rigueur que nous avons menée. Et 2025 sera la concrétisation de cela. Et c'est pour ça que les chiffres le révèlent. Ils sont le reflet et l'image de ce que l'on souhaite. Et donc, on n'est pas encore dans une démarche de campagne électorale. On est dans le bilan de ce pour quoi on s'est engagé à faire. Et donc, forcément, 2025 sera la concrétisation de ces projets, autant en investissement qu'en fonctionnement, parce qu'en fonctionnement sur nos politiques publiques, là aussi, ça a changé. La démonstration qu'ont fait mes collègues élus aujourd'hui... Alors, vous étiez surpris, mais je vous invite à regarder les anciens conseils municipaux, parce que chaque année, il y a eu des interventions. Chaque année, il y a eu des interventions de mes collègues pour venir abonder les éléments dans une perspective du vote du budget. Et les chiffres sont parlants. Alors, vous parlez de bilan d'activité, mais il n'y a rien de mieux que les chiffres pour confronter les propos. Et nos politiques différentes, mais sur toutes les thématiques, elles sont réelles et elles sont en faveur des gardannais. Sur la politique culturelle, nous avons fait la démonstration de l'augmentation de la richesse du programme culturel, de festivité et de la forte participation, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur, sur tous les événements. C'est un franc succès. Sur la solidarité, vous étiez choqués d'un manque de solidarité, mais on fait preuve d'une solidarité. C'est pour ça que Mme ARAB a pris la parole ce soir pour montrer ce qu'on mettait en place au niveau des seniors et en termes de services publics, j'ai pu longuement évoquer sur les choses que nous avons mises en place. En matière éducative, c'est le cas également, parce qu'il y a de nouvelles actions qui sont mises en place. Mon collègue Pascal NALIN l'a mis aussi en évidence avec "Savoir rouler", avec des interventions sur CUBE.Écoles. Nous avons, depuis très peu de temps, de nouveaux élus du Conseil municipal des jeunes. C'est une vraie réussite, là, également. Il y a toute une série d'actions qui ne sont pas forcément de grande envergure financière, mais qui mobilisent les équipes, à la fois de la collectivité, nous élus, et la participation des habitants. Voilà, merci.

M. DESHAIES : Bonsoir à toutes et à tous. Excusez-moi, mais vous auriez voulu nous endormir, vous ne seriez pas pris autrement. Ça devient très, très compliqué à suivre. Alors j'ai peut-être perdu le fil par moments, mais pour moi, vous n'avez pas expliqué l'explosion du nombre des accidents de service, ce qui me paraît quand même très inquiétant. J'aurais aimé savoir si vous aviez une explication sur cette explosion des accidents de travail. Ensuite, je vais poser quand même quelques questions à Monsieur NALIN, parce que jusqu'à maintenant, il s'en est tiré pas mal. Donc je vais quand même lui en poser quelques-unes. Monsieur le Maire dirait, cher Pascal, pourquoi vous ne chiffrez pas les économies en kilowatts ? C'est-à-dire que quand vous prenez les documents qui sont fournis, vous ne chiffrez pas les économies en kilowatts. Donc en fait, vous expliquez vos budgets en fonction des baisses, des tarifs que vous allez mettre en face pour expliquer les budgets, mais vous choisissez de mettre des consommations stables. C'est dommage, parce que ça serait quand même intéressant de chiffrer vos ambitions en termes d'économies d'énergie, parce que vous mettez des choses en place, on se rend compte *a posteriori* des progrès qui ont été effectués. Il serait quand même assez sympa de pouvoir chiffrer vos ambitions. Quelles ambitions vous avez pour l'année prochaine comme économie ? Ça aurait été intéressant. Vous avez, en début de mandat, interrogé via un formulaire sur l'intérêt que les personnes, enfin les gardannais et gardannaises, pouvaient avoir sur les jardins partagés. Alors pourquoi le développement de ce secteur a-t-il été abandonné ? Parce que vous n'entendez plus du tout parler des jardins partagés. Et puis, il y avait une dernière question de manière plus générale. Je vais faire court pour éviter de ne pas saouler tout le monde. Franchement, honnêtement, est-ce que vous pensez que les moyens qui ont été mis en œuvre, que vous avez mis en œuvre jusqu'à maintenant et que vous voulez mettre en œuvre, sont vraiment à la hauteur du réchauffement climatique prévu ?

M. le MAIRE : Monsieur NALIN, vous avez la parole. Et puis après, Madame ZUNINO qui est en grande forme la reprendra.

M. NALIN : Alors pour répondre à Monsieur DESHAIES, j'ai expliqué, il me semble avoir dit, des économies en kilowatts dans ma présentation. Elle était courte. Si, si, c'est dans les tableaux. Les économies sont toutes chiffrées en kilowatts depuis 2020 jusqu'à 2024. La perspective sur 2025, ce n'est pas au rôle des élus de faire ça. On a une économie de flux qui travaille. Et le choix est fait de garder les mêmes consommations sur 2025. Voilà. En imputant les économies financières, par contre. Sur les jardins partagés, ce n'est pas moi.

M. le MAIRE : Merci, Monsieur NALIN. Madame ZUNINO, allez-y.

Mme ZUNINO : Oui. Alors, dans l'intervention de Monsieur DESHAIES, il y a tout d'abord sur les accidents de travail. Je l'ai évoqué lors de ma brève présentation. Sur les 5 273 jours d'accident de travail de 2024, j'ai aussi apporté la précision qui n'était pas dans le rapport, mais je l'ai dit à l'oral. Donc si vous m'aviez écouté, vous l'aurez entendu. J'ai dit que le nombre d'accidents de travail était en baisse, mais que c'est le nombre de jours qui a allongé. Et c'est pour cela que nous avons une forte progression de 2023 et 2024. Et j'ai également précisé que notre service prévention à chaque accident de travail intervenait en faisant une analyse, une fiche suivie et des actions correctives. C'est le cas et ça y est dans mon rapport. Si un agent se fait mal en tombant sur un trottoir parce qu'il y avait un trou, il y a une fiche de travaux qui est mise en place pour que le CTM ensuite intervienne et mettre la mesure corrective, c'est-à-dire reboucher le trou et éviter qu'un nouvel accident se produise. C'est ces choses-là qui sont mises en place et qui seront bien évidemment accentuées en 2025, à l'appui de notre document unique que nous avons voté en 2024.

Donc ça, c'est pour l'accident de travail. Ensuite, sur la partie électricité, je vous invite juste à revoir ces graphiques-là, parce que dans ma présentation également, ce tableau ici montre la tarification par année en TTC, mais aussi en kWh. Et c'est ainsi que j'ai fait le calcul tout bonnement en faisant sur la thématique bâtiment, entre 2024 et 2021, j'ai pu mettre en évidence que sur l'électricité des bâtiments, nous avons réduit de 220 752 kWh.

M. DESHAIES : Excusez-moi Madame ZUNINO mais Pascal avait très, très bien répondu à la question.

Mme ZUNINO : Mais j'aime bien. J'ai voulu préciser que ces tableaux existent et les montrer à la caméra.

M. DESHAIES : Je ne parlais pas de cela. Vous n'avez pas compris ma question. Je parlais des économies, donc les projections. Donc il a tout à fait bien répondu. Les tableaux, on les a avec tous les kilowatts. Il n'y a pas de problème. Je disais juste que les kilowatts 2025 étaient les mêmes que les kilowatts 2024 et que je demandais pourquoi.

M. le MAIRE : Ce n'était pas ça votre question, Monsieur. Ce n'est pas ça la question que vous avez posé.

M. DESHAIES : Si. Alors je peux vous la reposer parce que je l'ai noté. Vous n'avez pas expliqué l'explosion du nom. Excusez-moi, ce n'est pas celle-là. Pourquoi ne pas chiffrer les économies en kilowattheures ? Les consommations prévues restent stables. Chiffrer vos ambitions me semblerait une bonne chose. Donc je parle bien d'avenir.

M. le MAIRE : D'accord. Allez, on est bon. Très bien. Oui, les jardins partagés. Effectivement, il n'y a pas ma collègue Valérie. Ce n'est pas si simple que ça de mettre en place des jardins partagés. Quand on est arrivé en 2020, les jardins partagés situés sur la départementale étaient plutôt mal gérés. Aujourd'hui, le président de l'association a réglé beaucoup de problèmes avec Valérie FERRARINI, notre élu, qui a pris ça à bras le corps. On a l'intention d'en mettre des jardins partagés. Il faut trouver l'endroit. Ce n'est pas simple. On avait évoqué l'idée de les positionner à Fontvenelle. Là, il y en a des gros jardins qui sont partagés par des gens qui ne veulent pas les partager. Donc, du coup, ce n'est pas simple. On y travaille dessus, sachant que les terrains sont à Altéo. Donc on a eu des réunions avec eux pour essayer d'évoquer cette idée de jardins partagés. Et puis on était sur Biver aussi. Mais franchement, ce n'est pas de mauvaise volonté parce que c'est très intéressant de mettre des jardins partagés. Après, ce n'est pas simple de les mettre en place. Si vous avez des idées ou des terrains que vous voyez, franchement, très volontiers, très volontiers.

M. DESHAIES : Ce qui m'inquiétait, c'est que vous n'en parliez plus du tout.

M. le MAIRE : D'accord. On est bon ?

M. BESSAIIH : J'ai commencé, je vais conclure. Non, ce n'est pas rigolo, sinon. Alors ce n'est pas un discours de campagne électorale. Ne vous inquiétez pas. Par rapport aux jours supplémentaires d'accident de service, est ce que du coup, les accidents sont plus graves que les autres années si les jours augmentent ? Il y a peut-être un problème de gravité. Donc peut-être qu'il faut s'en inquiéter aussi. Je parle à l'assemblée ici présente. Juste par rapport au parcours sport santé. C'est une très

bonne nouvelle. C'est très bien ce parcours. On en parle depuis 2022. Vous voyez, je dis les bonnes choses aussi. Rassurez-vous, Monsieur le Maire, on en parle. Par contre, on en parle depuis 2022 et il n'est toujours pas là. Donc, on se pose la question. Est ce qu'il sera là en 2025 ou en 2026, ce parcours ? Parce qu'on peut parler aussi du pump track que vous avez annoncé lors d'un lors d'une cérémonie des vœux. On en avait parlé l'année dernière aussi. Et là, il a disparu. Donc, est ce que le parcours sport santé, il verra le jour en 2025 ? On peut se poser la question.

M. le MAIRE : Le pump track n'a pas disparu. Il est de nouveau, à l'étude sur un autre site. Mais Monsieur GARCIA, je vous laisse la parole.

M. GARCIA : Oui, concernant le parcours sport santé. Donc, il sera livré fin août de cette année en principe.

M. BESSAIIH : C'est sûr ?

M. GARCIA : C'est prévu fin août / début septembre.

M. BESSAIIH : Par rapport à, et après je m'arrête là, à l'avenue de Mimet. Je ré insiste. Est-ce que est ce que c'est judicieux de mettre 350 000 euros dans l'avenue Pierre Brossolette et de mettre seulement 48 000 euros dans l'avenue de Mimet ? Alors, vous allez me dire que c'est en étude, etc. Mais est ce qu'il n'y a pas une certaine urgence dans l'aménagement de cette avenue ?

M. le MAIRE : Merci, je vais donner la parole à Monsieur MUJICA.

M. MUJICA : Merci, Monsieur le Maire, pour répondre à la question du pump track qui a disparu. Alors le pump track, il n'a pas disparu. Le pump track, il avait été mis l'an dernier. Effectivement, on voit du budget. Donc derrière, il y a eu des études qui ont démarré. Et comme toute étude révèle des choses. Et l'étude a révélé que le pump track sur la zone de Fontvenelle n'était pas en zone inondable, mais était en zone humide. Et quand on est en zone humide, en fait, l'étude nous a démontré qu'il fallait compenser par 200% la surface qu'on utilise. Donc effectivement, du coup, sur ce site-là, il n'est plus possible de faire un pump track. Donc voilà, nous sommes en train de voir sur la ville où il est possible d'avoir une surface suffisante pour mettre en place le pump track. Tout simplement, mais le projet est toujours d'actualité. Pour répondre à l'avenue de Mimet, cette avenue-là faisait à l'époque partie des entrées de ville. Juste il y a 2 ans, la loi 3DS est arrivée et la métropole s'est délogée des entrées de ville. On a pu récupérer l'entrée de ville Sainte-Victoire. Par contre, celle-ci, qui n'était pas encore prévue au budget, la métropole n'a pas souhaité continuer à nous accompagner sur l'avenue de Mimet. Néanmoins, il y a des études et aujourd'hui, sur cette avenue qui ne dispose pas de trottoir à gauche, quand on monte, il y en a à droite et pas sur toute la totalité du terrain non plus. Donc, ce n'est pas du tout le même investissement qu'on va mettre sur l'avenue de Mimet que sur l'avenue Brossolette. L'avenue Brossolette est déjà existante. Il faut refaire juste la route, l'enrobé et il n'y a pas besoin d'études, il n'y a pas besoin de rien faire. Alors que sur l'autre avenue de Mimet, il y a besoin de récupérer des parcelles, d'enfourer des réseaux et de refaire des trottoirs à droite et à gauche avec une bande de roulement qui soit neuve.

M. BESSAIIH : Donc l'année prochaine, on verra une somme conséquente ? OK. Le pump track, on peut le mettre au futur centre aéré. Pourquoi pas ?

M. le MAIRE : Pourquoi pas ? Tiens. Ça fait un peu loin, mais c'est une bonne idée. C'est une bonne idée.

M. BESSAIH : Il faudra prendre le bus avec les nouvelles lignes de bus qui vont se développer pour le centre aéré.

M. le MAIRE : Jimmy, c'est une bonne idée. Le pump track au centre aéré. Il ne faut pas trop donner de bonnes pistes.

M. BESSAIH : Moi aussi, je suis fier d'être élu comme Madame ZUNINO et je suis fier aussi de servir ma ville.

M. le MAIRE : Merci. Merci, Jimmy. Bravo. Donc, il n'y a pas de vote sur le rapport. On vous demande juste à tous de prendre acte de la tenue du ROB. Est-ce que c'est bon pour tout le monde? Tout le monde prend acte de cette tenue ? Il faut quand même le dire. Tout le monde prend acte. Oui, est ce que c'est à l'unanimité et tout le monde prend acte ou pas? Qui ne veut pas prendre acte comme ça ? C'est plus simple. Donc, tout le monde a pris acte du rapport. Merci beaucoup.

PREND ACTE A L'**UNANIMITE** DES SUFFRAGES
EXPRIMES

ADMINISTRATION GENERALE

3 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-OTE D'AZUR

M. le MAIRE : (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières et notamment ses articles L. 243-4 et suivants, R. 243-3 et R. 243-16,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur comprenant les réponses écrites de la commune ci-annexé,

Par courrier reçu en date du 13 septembre 2023 la Chambre régionale des comptes (CRC) Provence Alpes Côte d'Azur a informé Monsieur le Maire de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion sur les exercices 2017 à 2024.

Sur la base des informations recueillies, la CRC a établi un rapport d'observations provisoires communiqué le 07 juin 2024, auquel la commune a formulé ses réponses dans le délai de deux mois prévu par le code des juridictions financières.

Par la suite, la CRC a arrêté ses observations définitives dans un rapport notifié à la commune par courrier en date du 22 novembre 2024.

Conformément à l'article L.243-5 du code des juridictions financières, la commune disposait alors d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la juridiction une réponse écrite à ces observations, ce que la commune a fait par courriel en date du 20 décembre 2024.

Suivant cet envoi, la CRC a transmis à la commune, un rapport final intégrant ses observations définitives ainsi que les réponses écrites formulées par la commune.

Ainsi, conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport devant être communiqué à l'assemblée délibérante, celui-ci a fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du présent conseil afin de donner lieu à un débat et a été joint à la convocation adressée le 21 mars 2025 à chacun des membres du conseil municipal.

Ce n'est qu'après la réunion du Conseil municipal et au plus tard dans un délai de deux mois suivant sa communication par la CRC (article R. 243-16 du code des juridictions financières), que le rapport d'observations définitives, accompagné de la réponse de Monsieur le Maire, devient un document communicable à toute personne qui en effectue la demande.

En effet, la Chambre régionale des comptes a opéré un contrôle de notre commune qui s'est étalé sur plusieurs mois entre 2023 et 2024. Ce contrôle porte sur l'analyse des comptes et la situation financière, sur la gestion des ressources humaines, sur la mise en œuvre de la commande publique et sur les rapports entre la commune et les organismes extérieurs tels que les EPL et les délégataires de services publics. Je tiens d'abord à remercier tous ceux qui ont travaillé pour l'élaboration de ce rapport, notamment les services de la commune, qui ont été amenés, dans des délais impartis, à fournir de nombreux éléments et documents, ainsi qu'à répondre aux très nombreuses questions de la Chambre. Le contrôle s'est déroulé dans de bonnes conditions et je tiens à remercier les magistrats financiers pour leur travail et leur efficacité, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec l'ensemble de leur analyse. Comme vous le savez, il est important de le souligner, ce contrôle de la Chambre s'est déroulé à ma demande. En effet, dès ma prise de fonction en 2020, j'ai sollicité parcourir la CRC, afin qu'elle puisse procéder à cette audite. D'une part, parce que leur tendance politique, suite à une très longue gouvernance, nécessitait de réaliser un état des lieux en profondeur de la situation de notre commune, et d'autre part, parce que les derniers contrôles étaient anciens, datant de 2000 et 2009. En outre, cette demande a aussi été motivée par les alertes qui m'ont été transmises dès mon arrivée par les services, le comptable public et le contrôle de légalité sur des pratiques internes et des modes de gestion de la commune qui ne correspondaient pas ou plus au cadre légal en vigueur. Ce contrôle n'a pu intervenir que tardivement, ce que je regrette, mais cela reste compréhensible quand on sait l'importance du travail de la CRC sur ce territoire. À l'issue de ce rapport, la Chambre formule un nombre restreint de recommandations, à savoir 5, dont certaines sont déjà mises en œuvre. Nous allons y revenir. Tout d'abord, la Chambre formule les observations en ce qui concerne l'existence de notre société d'économie mixte, la SEMAG, et ses liens avec la commune. Elle note plusieurs problématiques anciennes, bien antérieures à 2020, qui auraient dû être et faire l'objet de prises de décisions. Elle note que depuis 2014 et l'entrée de la commune dans un EPCI exerçant la compétence déchet, à savoir la communauté du pays d'Aix puis la métropole Aix-Marseille, la commune aurait dû céder une partie de ses actions pour se conformer à la loi. Sachez qu'elle y travaille depuis plusieurs mois à résoudre cette problématique ancienne et

complexe. Plus largement, une restructuration de la SEMAG est en cours en vue de clarifier son champ d'actions tout en mettant fin à des pratiques historiques. Le mode de fonctionnement également était revu. Un projet de mise à jour des statuts et notamment de l'objet statutaire est en cours. Par ailleurs, la Chambre formule plusieurs observations concernant divers projets qui ont été délégués à la SEMAG, le Puits de sciences, la SMART CITY et l'installation de toitures photovoltaïques. La commune prend acte des préconisations, et c'est en ce sens, que nous avons anticipé cette problématique en repensant les relations contractuelles entre la commune et la SEM, notamment au moyen de la création d'une société publique locale que nous avons déjà votée en conseil municipal. En outre, la Chambre s'interroge sur le pilotage de la concession d'aménagement du Puits Morandat, dont est titulaire la SEMAG. Elle note que le projet a été en sommeil entre 2008 et 2016 et s'étonne que le traité de concession ait fait l'objet de sept avenants successifs, dont quatre à partir de 2017. C'est en ce sens qu'avec la métropole, un comité de pilotage a été mis en place et se réunit bel et bien, contrairement à ce que souligne la Chambre pour le suivi de l'aménagement du site. Néanmoins, la Chambre souligne qu'antérieurement à 2020, des missions nouvelles ont, au fil des avenants, été confiées à la SEMAG. Action relative au développement d'une offre d'énergie géothermique pour la desserte des bâtiments de lotissement. Avenant numéro 2, gardiennage du site. Numéro 3, mission pour la coordination et le pilotage du projet, Puits de sciences. Numéro 4, la Chambre estime que ces modifications du contenu de la concession ne découlent ni de la nécessité, ni de circonstances imprévues et ne se limitent pas à un changement de concessionnaire. Elles ont toutefois été confiées par l'ancienne municipalité à la SEMAG, sans mise en concurrence, ce qui est contraire aux règles de la commande publique. Ensuite, la Chambre a procédé à une analyse des comptes et de la situation budgétaire de la Commune. En ce qui concerne la fiabilité des comptes de la Commune, nous ne sommes pas d'accord sur la totalité de l'analyse portée par la Chambre. Tout d'abord, la Commune entend spécifier que la fiabilité des informations budgétaires et comptables relatives aux exercices 2020 et suivants ne sauraient être remises en cause, puisque les données analysées sont issues des comptes administratifs et des comptes de gestion approuvés par le comptable public, qui n'a jamais formulé, lors de ses analyses annuelles, la moindre observation quant à la fiabilité des dites informations. Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil municipal ainsi que les retranscriptions vidéo des séances et tous les documents budgétaires ont toujours été mis en ligne et accessibles sur le site de la Commune, ce qui n'était pas systématiquement le cas avant 2020. De surcroît, depuis 2020, la Commune s'attache à tenir une comptabilité d'engagement de ses dépenses et veille au respect des règles de rattachement et de report pour la mise en place de procédures internes spécifiques qui ont pu être communiquées à la Chambre lors du contrôle sur place. En outre, la Ville veille ainsi au respect de l'annualité budgétaire souvent mise à mal avant 2020 et à le souci de la sincérité par la cohérence de l'exactitude des informations financières fournies. L'exercice du débat d'orientation budgétaire particulièrement investi participe également à cette volonté. Il est important de rappeler que la Commune a dû régulariser des pratiques illégales antérieures à 2020. La nouvelle municipalité a notamment découvert en 2020 des factures impayées d'un montant de 1,3 million d'euros non prévues au budget et très anciennes pour certaines, remontant pour les plus anciennes à 2013 et 2014, ainsi que de nombreux dossiers à régulariser comptablement qui ont dû faire l'objet de protocoles transactionnels. Par ailleurs, si des erreurs matérielles ont pu être relevées, comme dans toute gestion, la Chambre a aussi pu constater qu'elles avaient été corrigées sur l'exercice 2023 avant même leur intervention, montrant notre volonté de tendre vers une meilleure gestion. En outre, la Chambre mentionne des réalisations supérieures ou inférieures aux engagements qui ne sont pas nécessairement le signe d'un défaut d'engagement, mais reflètent des écarts parfois inévitables entre la prévision et l'exécution financière : interventions différées d'un fournisseur, impossibilité pour un fournisseur de réaliser une prestation ou encore un engagement prévisionnel estimatif, comme par exemple pour les denrées alimentaires ou la fourniture d'électricité et d'eau. La Chambre note par ailleurs que la Commune a reporté en recette des subventions notifiées, alors que c'est bien conforme à l'instruction comptable, laquelle prévoit que les restes à réaliser correspondent aux dépenses

engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, tel est le cas d'une subvention devenue certaine dès lors que son attribution a été notifiée par le partenaire financier, ce qui est le cas en l'espèce. Concernant le mandatement tardif en début d'année 2022 de certaines factures intervenues en fin d'année 2021, il concerne pour l'essentiel des factures liées à des relevés consommation de fluide, pour lesquels la Commune manquait alors de visibilité du fait de l'inflation énergétique. S'agissant de l'information financière délivrée par la Commune, la Chambre citait l'exemple de la rénovation du cinéma. À ce sujet, l'appréciation de la Chambre est là aussi inexacte. En effet, le montant loué à l'opération en 2022 avait été estimé suivant le besoin de financement de cette opération pour l'année en question. Sur ce sujet donc, la Chambre a une analyse erronée parce qu'à l'espèce, seules les études étaient prévues en 2022. La maîtrise d'œuvre a été attribuée en 2023 et les entreprises de travaux en 2024. Ainsi, la Chambre aurait dû constater cela. Comme était évoqué un conseil municipal à l'époque, il ne s'agissait en aucun cas du montant global de l'opération. Dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, la Collectivité a mis en place une gestion par autorisation de programmes et crédits de paiement, AP-CP. Lors du vote du budget primitif 2024 en vue d'améliorer la lisibilité de la programmation financière pluriannuelle de ces projets structurants et de mobiliser les financements au fur et à mesure de l'exécution du projet, les AP-CP relatives à la plateforme au cinéma ou du CLSH ont été votés. Par ailleurs, la Chambre évoque un décalage significatif entre les chiffres annoncés lors du rapport sur les orientations budgétaires et ceux votés lors du budget primitif. A nouveau, cette analyse est inexacte. En effet, le budget étant voté obligatoirement en équilibre et la Commune ayant un résultat cumulé de plus de 12 millions d'euros en fonctionnement, la section d'investissement est alors votée à plus de 27 millions d'euros avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Mais cela ne représente pas son niveau réel d'investissement sur l'exercice. Cette distinction est d'ailleurs bien explicitée dans le ROB et dans le rapport du BP en listant les investissements prévus. En ce qui concerne la situation financière de la ville, la Chambre indique que la situation financière est satisfaisante dans l'ensemble. La Commune est en mesure d'assurer son fonctionnement courant et l'encours de la dette est limité. La Commune s'est récemment libérée d'un emprunt structuré, autrement appelé emprunt toxique. La capacité d'autofinancement de la Commune est toutefois limitée par une masse salariale qui persiste à peser trop lourdement sur les plans de gestion et les investissements sont pour partie financés par des partenaires institutionnels vieillissants. La municipalité partage ce constat, raison pour laquelle dès le budget 2021 et de manière constante depuis, les orientations budgétaires de la Commune ont été clairement définies en vue de retrouver un autofinancement suffisant et satisfaisant pour permettre de réaliser des investissements publics dont la ville et ses habitants ont grandement besoin étant donné que la gestion de l'équipe municipale présente nous apporte le constat d'équipement public et d'infrastructures vétustes. La municipalité a cependant dû faire face depuis son arrivée à un contexte particulièrement difficile pour l'ensemble des collectivités. On l'a cité auparavant : Covid, inflation des achats alimentaires, pour la cuisine centrale, explosion du coût de l'électricité. Pour prendre la mesure de cette inflation, le coût des fluides, eau, électricité, gaz, carburant est passé de 1,7 millions d'euros en 2020 à 3,6 millions d'euros en 2023. Le budget communal a dû également absorber le coût des mesures gouvernementales intervenues en 2022, 2023 et 2024 sans compensation en faveur des agents publics. Revalorisation de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires, primes au pouvoir d'achat. En outre, la part de la rigidité des dépenses de personnel permet d'envisager un redressement compliqué à long terme, même si le ratio de rigidité a diminué sur ces dernières années. Malgré des contraintes financières déjà très fortes, la commune a néanmoins souhaité assainir sa dette par le remboursement anticipé de cet emprunt dite toxique. En ce qui concerne les dépenses de personnel, comme le mentionne la Chambre dans son rapport, ces dépenses sont historiquement élevées. Les nombreuses non-conformités en matière de rémunération et de temps de travail, héritées d'une gestion de plusieurs décennies de la municipalité précédente, rendent complexe la maîtrise de la masse salariale, qui reste néanmoins un objectif constant de la municipalité. Comme le rappelle la Chambre, le rapport

apportées dans le fonctionnement du service commande publique. La Chambre souligne l'amélioration des analyses des offres depuis 2022. Il est rappelé que la municipalité a lancé dès son arrivée un outil de commande publique qui a mis en évidence les irrégularités de procédures en matière de commande publique. Il a été mis fin aux pratiques antérieures dites lettres de commande, formes de contrat, sans publicité ni mise en concurrence. Ainsi, en 2019, 1,8 million d'euros d'achats ont été effectués hors marché. Depuis, la Commune a donc mis en place un certain nombre de marchés d'accords-cadres à bon de commande sur des besoins réguliers afin de respecter le seuil de la computation prévu par les règles de la commande publique, ce qui n'était pas systématiquement le cas avant 2020. Par ailleurs, des procédures de contrôle interne de mise en concurrence de fournisseurs sont mises en œuvre, y compris s'agissant de procédures dites non formalisées. En outre, la Commune prend acte des irrégularités ponctuelles relevées concernant certains marchés, pour lesquels j'ai demandé personnellement au service de veiller à l'avenir. Par ailleurs, la Commune partage l'analyse de la Chambre sur le manque de contrôle ancien de certaines conventions ou opérations anciennes relatives aux propriétés communales de Bandol et Vallouise-Pelvoux. La délégation de services publics consentit à VTF, en 2012, pour 30 ans sur la propriété communale située sur la Commune de Bandol. La Commune assure désormais un suivi et exige des rapports annuels complets. Les redevances non prescrites par la prescription quinquennale ont été titrées. Les redevances antérieures à 2019 étant prescrites et ne pouvant plus être recouvertes. Concernant la gestion du site d'Ailefroide situé sur la Commune de Vallouise-Pelvoux, acquis en 2007, l'année 2024 est la dernière année d'exploitation du bien par l'ancien gérant. Une convention en bonne et due forme a été établie et transmise lors du contrôle. La Commune est en cours de réflexion sur le mode de gestion du bien compte tenu des fortes contraintes naturelles et de son isolement durant les six mois de l'année. En outre, concernant la convention avec les sociétés publiques locales d'aménagement du pays d'Aix, établie selon Construction de la Cuisine Centrale, la Commune prend acte qu'une future contractualisation dans des conditions comparables porterait atteinte aux règles de la commande publique. Ainsi, la Chambre formule 5 recommandations, dont certaines sont déjà mises en œuvre. Recommandation numéro 1, élaborer une procédure d'évaluation des risques contentieux. À ce sujet, la Ville a d'ores et déjà mis en place une procédure d'évaluation des risques financiers qui garantit une appréciation réaliste des risques encourus par la collectivité pour chaque contentieux. Un travail d'apurement et de mise à jour des provisions a été effectué entre les budgets 2022 et 2023, ainsi qu'au budget 2024, mettant en évidence une nouvelle appréciation du risque encouru par la collectivité. S'agissant plus spécifiquement du risque indemnitaire lié à la SMART CITY, la Commune a porté à la connaissance de la Chambre des éléments d'analyse approfondis, démontrant le caractère infondé des demandes, permettant ainsi d'évaluer la juste mesure du risque, notamment au regard des décisions de justice déjà rendues dans ce dossier en faveur de la Commune. Cette recommandation est donc déjà mise en œuvre. La recommandation numéro 2, assurer le suivi des heures supplémentaires par la mise en place d'un système de contrôle automatisé du temps de travail suivant les dispositions de l'article 5 du décret. À ce sujet, il n'existait pas de procédure de demande préalable avant 2021. Des notes de services ont été édictées et désormais l'autorisation préalable doit être recueillie et validée par le supérieur hiérarchique. Si la Commune a vu le nombre d'heures supplémentaires augmenter en 2021 pour des raisons identifiées : Covid, animation, Vigipirate, le niveau général hors élection est retombé en 2023 à un niveau inférieur à celui de 2017. A noter également que la Commune a mis en effet à la pratique des heures supplémentaires de la tournée du samedi pour les services de propreté depuis l'automne 2023. Les heures supplémentaires de la police municipale sont étroitement liées aux exigences préfectorales face au risque attentat pour toutes les manifestations de la Commune dont la programmation a été enrichie. Entrée dans une phase de fonctionnement normal, la collectivité a une vision globale et encadrée des heures supplémentaires effectuées chaque année du fait de la mise en place d'une procédure d'autorisation préalable et d'un calendrier de manifestation défini et reconduit annuellement. Les hausses de 2021 ont été identifiées, expliquées. Elles s'apparentent ainsi à une année exceptionnelle. Quant à l'année 2019, nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, d'explications apportées sur les niveaux hauts

d'heures supplémentaires. Globalement, le volume d'heures supplémentaires et d'astreintes a diminué dans la collectivité ces 3 dernières années, du fait d'un pilotage rigoureux et organisé. De plus, l'année 2025 est vers la mise en œuvre d'un contingent prédéfini par service d'heures supplémentaires. Cette recommandation est donc en partie déjà mise en œuvre. La numéro 3, mettre en place la composante CIA du RIFSEEP. A ce sujet, la Chambre souligne que les outils d'incitation à l'efficacité individuelle n'ont pas su être mobilisés par le passé, notamment en 2017, lors de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire institué par le décret du 20 mai 2014 relatif au nouveau régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel. En effet, sa mise en œuvre en 2017 s'est limitée à une simple transposition des niveaux de régime indemnitaire préexistants et la reproduction des pratiques antérieures. Augmentation automatique avec le grade et non selon les fonctions effectivement exercées, absence d'outils liés à la valeur professionnelle, entre autres, sans se saisir des leviers que ce nouveau régime indemnitaire aurait pu alors constituer. Une mise en œuvre dans l'esprit des textes implique nécessairement une réflexion globale concernant les postes, les fonctions et les éléments à valoriser, garantissant ainsi plus de cohérence et d'équité dans l'attribution des primes au sein de la collectivité. La collectivité ambitionne de finaliser ce lourd chantier dans le 2e semestre 2025, ce qui permettra de rejoindre cette recommandation, étant précisé que le travail sur la pondération des postes est un préalable indispensable afin de pouvoir mettre en œuvre de manière effective et cohérente la composante complémentaire indemnité annuelle CIA du RIFSEEP, déterminée individuellement en référence à la valeur professionnelle de l'agent. Cette recommandation est donc en cours de mise en œuvre. La numéro 4, adopter et appliquer un guide interne de la commande publique. La collectivité a déjà adopté ce règlement interne qui pourra, comme toute procédure interne, être amené à évoluer et être réactualisé. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, les procédures internes sont clarifiées, effectivement mises en œuvre et rappelées régulièrement aux services gestionnaires. La nomenclature des achats est en cours de révision et des formations sont par ailleurs organisées à destination des services afin de faire monter en compétence les services acheteurs et sécuriser ainsi les procédures d'achat de la collectivité. Cette recommandation est donc en partie déjà mise en œuvre aussi. La numéro 5, mettre en place un dispositif de prévention des atteintes à la probité. La commune a d'ores et déjà mis en place des dispositifs internes de prévention des atteintes à la probité, signalement référent au déontologues, procédure de contrôle interne en matière de ressources humaines et d'achat, vigilance quant aux fonctions associatives des élus. La commune engagera une démarche en vue de mettre en œuvre un dispositif complémentaire de prévention des atteintes à la probité qui n'avait pas été mis en place depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016. Cette recommandation est donc en partie déjà mise en œuvre. Ainsi, en conclusion, ce rapport souligne des points positifs dans la gestion de notre collectivité dans tous les domaines. Il souligne également des postes d'amélioration que nous devons adopter et des points de vigilance auxquels nous devons nous attacher afin de poursuivre la mise en conformité et de faire évoluer les procédures afin de répondre aux obligations actuelles. Merci d'avoir été attentifs.

Oui l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur comprenant les réponses écrites formulées par la commune ci-annexé et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Discussion :

M. le MAIRE : Je vous donne la parole, Madame PONSART.

Mme PONSART : Bon, le rapport de la Chambre régionale des comptes est inquiétant. Mais votre réponse l'est peut-être bien plus encore. Si on peut tout à fait être en désaccord avec une institution ardue basée sur un dogme libéral qui s'accommode volontiers de la case des services publics, il y a tout de même un ton et des pratiques qu'il est curieux d'employer lorsqu'on s'adresse à des magistrats. Vous êtes tout d'abord accusés de ne pas jouer le jeu. En effet, dès le 2e paragraphe de l'introduction, il est question d'observer avec prudence la situation financière de la commune en raison du manque de fiabilité de l'information budgétaire et financière qu'elle délivre. On peut dire que ça commence bien. Concernant la SEMAG, la CRC pointe le fait que l'essentiel des compétences relève de la métropole. Vous répondez, et ce sera votre running gag, que c'est la majorité précédente qui vous a entraîné dans l'erreur. La métropole a été créée en 2016. Ses compétences ont été progressivement définies et les transferts effectivement réalisés autour de 2020. Qui plus est, on pourra le préciser à chaque fois, cela fait 5 ans que vous êtes en responsabilité. Au cœur du dossier SEMAG, on retrouve la SMART CITY. Rien qu'on ne nous ait déjà appris, mais c'est une fois de plus couché noir sur blanc. Les règles de la commande publique visant à garantir la transparence et le libre accès à la commande publique ont ainsi été méconnues. Dans sa très grande généralité, le point 3 s'intitule « La fiabilité des comptes demeure insuffisante. » Rien que ça. Des documents manquent, d'autres sont peu cohérents. Le texte précise "les documents de suivi de la comptabilité présentent des incohérences et les restes à réaliser sont insuffisamment sincères". La CRC rappelle à cette occasion que la procédure en cours concernant la SMART CITY pourrait coûter cher à la ville et que les provisions pour risques sont insuffisantes. La première recommandation est alors formulée, « Élaborer une procédure d'évaluation du risque contentieux. » Vous répondez sans sourciller que vous êtes sûrs que vous ne payerez pas. Nous connaissons cette réponse. Vous l'avez formulée maintes et maintes fois en conseil municipal. Donc, des juristes identifient un risque et vous leur répondez qu'ils se trompent. C'est leur métier, ils choisissent leur mot et ils écrivent « Le provisionnement est inadapté et déconnecté de la réalité d'un risque contentieux élevé et connu consécutif à l'interruption du programme SMART CITY. » Répondre « On ne risque rien », c'est quand même plus ou moins les traits de menteurs ou d'imbéciles. On est un peu au-delà du cadre du désaccord respectueux. Le deuxième volet, important, analyse ce que nous appelions la valse des cadres en indiquant pudiquement que la direction administrative est marquée par une forte instabilité, qu'en termes délicats, ces choses-là sont dites. Quelles maltraitances peuvent bien se cacher derrière ces changements incessants à la tête de l'administration de la commune ? Il n'y a pas de réponse à cette question dans le document. Peut-être les très nombreuses procédures en justice nous éclaireront telles à ce propos. Ce ne sont pas les causes de l'instabilité qui sont évoquées par le CRC, mais ses conséquences de la souffrance au travail. Un cap peu clair. La lisibilité et la cohérence de la gestion des ressources humaines sont limitées par l'instabilité de sa direction. C'est peu dire. Dans votre réponse, vous affirmez que la direction générale et administrative est stabilisée et vous faites la liste des postes dont certains, c'est vrai, sont occupés par la même personne depuis plus de 6 mois. C'est relatif, la stabilité. C'est une question d'appréciation. Toujours concernant le personnel, le rapport pointe un absentéisme durablement élevé aux causes non diagnostiquées. Vous expliquez que des travaux en ce sens sont en cours. Il n'est jamais trop tard. Cependant, ne pourriez-vous pas, avant toute chose, tendre une oreille aux organisations syndicales qui vous alertent régulièrement sur le mal-être au travail ? Le rapport s'attaque ensuite à la commande publique. De nombreuses irrégularités sont pointées. L'une d'entre elles est particulièrement cocasse. Elle concerne votre fameux rapport d'étonnement. La société chargée de dresser un procès à charge contre le Maire MEÏ, s'est vue attribuer un marché sans publicité ni mise en concurrence. Il y a quand même de quoi discréditer largement le rapport établi

à l'époque. Là, vous répondez, le montant du marché est de 39 900 euros. La publicité n'est obligatoire qu'à partir de 40 000. Outre le fait qu'il est quand même étonnant de se permettre de rappeler la loi à des juges, qui pensez-vous réellement duper avec ce petit tour de passe-passe à 100 euros ? Un sous-titre plus loin, il est question de la commission d'appel d'offres qui se serait réunie sans que le quorum soit atteint. Et là, c'est plutôt votre réponse qui est prête à rire. Les PV ne retranscrivent pas la signature de M. MUJICA. Faut-il une visite de la CRC pour s'en rendre compte ? Y a-t-il d'autres erreurs récurrentes de ce type ? Tout dans ce rapport montre que vous avez hérité d'une ville dans une situation correcte et que vous avez commis les principales irrégularités. Il est étonnant que vous écriviez, d'ailleurs, que le contrôle de la chambre régionale des comptes ait été fait à votre demande, mais qu'il ait été trop tardif pour démontrer la culpabilité de vos prédécesseurs. Une chose est sûre, si leurs fautes n'ont pas pu être démontrées, les vôtres ont bien été exposées. Vous avez méprisé les lois et les fonctionnaires, le ton même de votre réponse ressemble à une évaluation de la copie qui vous aurait été rendue par la CRC. Votre sentiment d'impunité est tellement fort que vous réussissez ici à vous placer dans la position du maître face à son élève. C'est original. Ils ne doivent pas tous les jours lire de telles réponses. Rien n'a finalement été une révélation pour nous. Le seul tournant qui s'opère avec ce rapport, c'est qu'il devient beaucoup plus compliqué de nous traiter de propagateurs de fausses informations. J'en ai fini.

M. le MAIRE : Monsieur MAZILLE, vous avez la parole.

M. MAZILLE : Sur quelques points que j'ai notés, Madame PONSART, pour vous répondre. Je vous reprends dans l'ordre de vos propos. Concernant le premier thème relatif aux manques de fiabilité des informations budgétaires, je redis, je ré-insiste sur ce qu'a dit Monsieur le Maire. Là, ce qui est assez original de la part de la Chambre régionale des comptes, c'est qu'elle vient contredire un autre fonctionnaire qui n'est pas municipal, qui est un fonctionnaire d'Etat, qui est le comptable public, qui est un fonctionnaire de la direction régionale des finances publiques et qui, chaque année, met une analyse sur le compte administratif et le compte de gestion et qui n'a jamais émis la moindre réserve sur cela. Donc il est quand même assez cocasse que la Chambre régionale des comptes vienne contredire l'analyse du comptable, qui est quand même le plus à même, chaque année, de rappeler, puisqu'il travaille au quotidien avec les services de la ville, les difficultés qu'il pourrait y avoir et qu'il n'y a pas sur l'information comptable. Et je y reviendrai plus tard, ce n'est pas le seul cas dans ce rapport où la Chambre régionale des comptes contredit ses propres confrères. Concernant le sujet de la SEMAG, alors là, en fait, il faut s'attarder quelques instants sur ce sujet pour vraiment comprendre ce qui est ici évoqué. La SEMAG, qui a été gérée dans les années 80, elle a été à une époque où la ville avait la compétence déchet. Cette compétence déchet est passée à la communauté du Pays d'Aix en 2014, puis à la métropole en 2016. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, où une intercommunalité, un EPCI, était donc chargé de récupérer des compétences, et comme elle le fait à chaque fois, d'harmoniser à l'échelle d'un territoire, il aurait été judicieux que cette question-là soit réglée au niveau de la SEMAG. Au plus, après, on prend du temps, au plus, c'est difficile de la régler. Et aujourd'hui, et lorsqu'on est arrivé, au final, Gardanne faisait office d'un petit village gaulois qui résiste à l'envahisseur et se retrouvait le seul avec ce mode de fonctionnement-là un peu particulier au niveau de la gestion des déchets. Et il ne faut pas oublier que la SEMAG est à la fois une société, mais aussi un service public en ce qui concerne la gestion des déchets. Et donc, pour y avoir la solution, de dire, bon, dans ce cas-là, si la métropole ne veut pas rentrer au capital, il n'y a pas de problème, on liquide. Liquidier une société, ça se fait. On bazarde tout, c'est terminé, merci, au revoir. Sauf que comme j'ai dit, d'abord, c'est un service public, donc on ne peut pas liquider un service public. Peut-être que l'Etat le fait parfois, mais ce n'est pas la volonté des collectivités territoriales. Donc face à cette situation-là, la problématique est simple, c'est qu'on ne peut pas forcer une collectivité ou une intercommunalité à rentrer au capital d'une société. Et c'est pour ça que M. le Maire a entrepris des discussions avec d'autres intercommunalités qui ont cette compétence déchets et qui pourront rentrer à ce capital et donc préserver l'activité. Mais

la difficulté qu'il y a, c'est que oui, on peut raisonner très théorique en matière de société, dire, c'est plus bon, allez, on liquide de tout, merci, au revoir, c'est terminé, les salariés vont au chômage, le capital est liquidé, on ferme tout, on vend tout. Non, là, ce n'est pas possible. Ce cadre-là, il ne peut pas fonctionner dans le cadre de la SEMAG. Et au plus le temps a filé, au plus cette problématique était difficile. Aujourd'hui, on ne peut pas y aller avec un couteau sur la gorge et dire à la métropole, rachetez les parts sociales de la SEMAG et le problème est réglé. Si on le faisait, oui, ce serait facile, mais ce n'est pas réaliste. En ce qui concerne la SMART CITY, bon, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ce qui a été dit, mais juste un point sur lequel je souhaite attirer votre attention. Et je parlais tout à l'heure de contradictions de la CRC avec leurs collègues. Là aussi, il y a une contradiction, c'est que la CRC contredit ce qu'a dit le tribunal administratif. Alors, moi, je veux bien, on peut, entre majorité et opposition, chacun choisir le point de vue qui nous intéressera. Mais pardonnez-moi, moi, je préfère suivre l'avis d'un juge qui juge en pleine juridiction, c'est-à-dire le juge administratif, qui prononce la loi, plutôt que celui du juge qui procède à une analyse financière. Et donc, naturellement, nous rejoindrons l'avis du tribunal administratif plutôt que celui de la CRC puisque, pour le coup, les deux avis sont diamétralement opposés. Puisque je rappelle que le tribunal administratif n'a pas annulé, justement, le marché. Enfin, vous concluez, Madame PONSART, en disant, je vous cite : "une ville dans une situation correcte". Et juste avant ça, vous aviez évoqué tout un tas de choses concernant la commande publique. Alors, sur ce point-là, ma volonté n'est pas de charger l'ancienne municipalité, mais juste de rappeler quelque chose sur laquelle on a beaucoup parlé en conseil municipal. C'est l'histoire des lettres de commande. Juste un mot sur ce sujet-là. Quand on arrive en 2020, comme Monsieur le Maire l'a dit, 1,8 million d'euros d'achats hors marché. Qu'est-ce que ça veut dire ? Il faut le décrypter, ça. Ça veut dire qu'à l'époque, la collectivité ne montait aucun accord-cadre. Si elle ne montait aucun accord-cadre, ça veut dire que toutes les computations de seuil étaient parfaitement ignorées, ce qui était de nature à engager la responsabilité des agents et des élus. Et ces lettres de commande, qu'on a souvent parlé en disant, là, elles ne sont plus présentées au conseil, elles n'existent plus, c'est normal, on avait voté leur abolition au moment de l'adoption du règlement intérieur de la commande publique. Ces lettres de commandes, il faut savoir qu'elles avaient été adoptées sur la demande du comptable, parce que le comptable, parce qu'à l'époque, je rappelle que les comptables avaient une responsabilité financière personnelle, et le comptable de la ville en avait marre, justement, d'engager sa propre responsabilité par rapport aux dépenses de la ville, qui n'étaient en aucun cas conformes sur ces 1,8 million d'euros en ce qui concerne une seule année, sur les manquements aux règles de la commande publique et sur l'absence de la computation des seuils. Donc là, en l'occurrence, ce point-là, c'était parce qu'il y avait un agent, qui est le comptable de la commune, qui en avait marre d'engager sa propre responsabilité, et c'est pour ça que ce véhicule juridique est d'ailleurs assez original, et qui n'existait que chez nous. Encore une fois, Gardanne, le petit village gaulois, qui est quand même assez surprenant. Voilà, pour vous répondre, Madame PONSART, sur quelques éléments, ce qui concerne vos questions et vos remarques sur le rapport de la Chambre des gens et des comptes.

M. le MAIRE : Monsieur LA PIANA ? Allez-y.

M. LA PIANA : Bon. Vous avez fatigué, hein ? Alors, les choses se recourent, quand même, entre ce qui est dit dans le budget, ce qui est dit à la Chambre régionale des comptes. Alors, évidemment, moi aussi, vous me précédez à chaque fois, il faudra la prochaine fois que je lève le doigt avant, parce qu'on va redire les mêmes choses, mais je voudrais que vous épargniez, quand même, tout ce que j'avais préparé. Ah, vous voulez ? Ah, alors j'y vais. Alors, on a repris, nous aussi, les recommandations, les cinq recommandations qui reflètent, quand même, un malaise grave dans la ville, au moins, c'est décrit. En tout cas, c'est ce qui est décrit. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais c'est ce qui est décrit. On a parlé d'imprécision, de manque d'accès aux informations, d'insincérité, de mauvaise gouvernance à la SEMAG, et tout ça. Bon. Vous vous engagez à améliorer tout ça. Quelle surprise pour nous de voir les réponses. C'est-à-dire qu'en fait, dans vos réponses, la

seule chose que vous êtes capable de répondre, c'est que quand on est d'accord et quand c'est positif, on est d'accord avec la Chambre générale des comptes, et quand ils disent quelque chose de contraire, c'est eux qui font fausse route et pas nous. C'est en gros ce que vous dites tout le long. Alors, on va rester sur mon interprétation, puisque c'est mon propos. Et c'est vrai que si, depuis cinq ans, il y a des choses que nous, on avait remarqué les uns et les autres, qu'on a répétées à plusieurs reprises, il y a quelque chose qui m'est arrivé de dire de temps en temps, c'est qu'on aurait bien aimé, pendant les conseils municipaux, d'avoir des sujets de réflexion de fond plus importants que d'être toujours dans ces espèces de joutes permanentes. Mais aujourd'hui, vous faites vœux d'amélioration. Comment vous croire ? Mais c'est votre méthode. Premier point, la gestion du personnel de la commune. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous avez parlé dans vos réponses de la stabilité des directeurs de service, et vous dites, vous voyez, nous avons maintenant même un poste de directeur général de service qui est occupé. Et entre-temps, il est devenu vacant. Vous dites que cette stabilité... Bon, après, je ne reviens pas sur la question que vous avez posée tout à l'heure sur le directeur de cabinet. Vous avez répondu. Quand même, sur la gestion du personnel, il est quand même dit des choses qui rejoignent ce qu'on dit depuis longtemps, la brutalité dans la gestion des personnes qui travaillent dans cette ville, qui est certainement peut-être un point qui peut expliquer l'augmentation de l'absentéisme. Et la souffrance au travail que vous refusez systématiquement d'entendre. Et quand on vous parle des syndicats, la seule réponse que vous avez, c'est de rigoler. Vous rigolez quand on vous parle des syndicats, mais c'est hallucinant. Et tout à l'heure, je reviens sur la médecine du travail parce que, effectivement, en 2020, on avait une médecine du travail et c'était le CDG qui l'assurait. Donc, vous pourrez le vérifier. C'est moi qui ai raison. Comment ?

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Comment ? C'était quoi la question ?

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Ah, ben ça, ce n'est pas moi qui ai géré ça, je ne sais pas. Je sais pas pourquoi... Non, mais... Non, mais ce qui est marrant avec vous, c'est que si on parle même de la suite, c'est-à-dire que tout ce qui s'est passé, alors c'est moi qui m'occupais de la commande publique, c'est moi qui m'occupais de la DST, c'est moi qui m'occupais... Je ne savais pas que j'avais autant de fonctions en étant élu à la ville de Gardanne, vraiment, franchement, parce que moi aussi, je me suis engagé. Vous savez, quand vous faites votre laïus sur votre engagement sur la ville, vous croyez qu'on vient là pour quoi ? Vous croyez qu'on vient et qu'on fait tout le travail qu'on fait ? Ce n'est pas un engagement ? Ce n'est pas un engagement de notre part ? Et si on dénonce des choses, c'est qu'elles méritent d'être dénoncées. Et le non-respect qui est dénoncé bien des fois par des syndicats et par des employés municipaux, eh bien, là aussi, vous le balayez, c'est votre méthode. Heureusement que j'ai numéroté mes pages. Bon, alors, il y a un truc sur les indemnités vous concernant. Écoutez, on en a déjà parlé plusieurs fois. Donc, vous avez votre manière de voir les choses et vous ne vous mettez pas au diapason de ce qui se passe dans la commune. En plus de ça, vous vous étiez engagé à ne pas cumuler les différentes activités. Et là, maintenant, on vient d'apprendre que vous devenez président de SEM de la région PACA. J'y reviendrai. Ce n'est pas ça ?

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Ah oui, non, mais le problème, ce n'est pas de savoir si vous alliez gagner de l'argent. Mais vous êtes président de cette...

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Quand vous avez fait votre campagne, votre campagne électorale, vous l'avez dit. Et donc, moi, je vois que vous devenez président des SEM de la région et je me pose la question de non pas de savoir si vous êtes payé. Je m'en fous, ça ne m'intéresse pas, ça. C'est de savoir quel temps vous avez à consacrer en plus à quelque chose d'autre quand on voit le travail qu'il y a à faire dans la commune. Mais ça, encore, c'est votre méthode. Peut-être que ce que je vous dis ne vous plaît pas trop, mais encore une fois, je l'ai déjà dit tout à l'heure que j'espère que mes propos n'engageront pas de votre part des procédures juridiques. Nous reviendrons... Je voudrais revenir, et on en a rediscuté à plusieurs reprises, sur la SEMAG et refaire le déroulé. Alors, il y a tout avant votre arrivée et il y a des erreurs avant votre arrivée. Oui, c'est exact. C'est exact, il y a des erreurs avant votre arrivée. On n'a pas eu le temps de les corriger, vous êtes arrivé.

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Donc, depuis... 86, alors là, j'étais encore loin du compte. Vous voyez, je n'imaginai même pas que j'allais un jour être conseiller municipal. Alors, depuis votre arrivée, qu'est-ce que vous avez fait ? Un projet que vous avez balayé du revers de la main, le centre de culture scientifique du Puit Morandat. Vous n'avez jamais compris le projet et vous ne l'avez peut-être même pas lu jusqu'au bout. Votre seul argument, malgré même les interventions de la présidente de la métropole et de notre département qui le soutenaient, a été de dire, ce n'est pas mon projet. Ce n'est même pas les remarques sur ce que ça pouvait coûter. Vous n'avez cessé de dire à la présidente et à tout le monde, ce n'est pas mon projet. Il y avait certainement des remarques à faire, mais en décembre 2019, toutes les subventions avaient été accordées et on avait même les trois premières années de préfiguration qui avaient été financées par toutes les collectivités qui étaient prévues. Alors, les personnes avec qui j'avais travaillé sur ce magnifique projet, elles ont été virées comme des malpropres et la justice a tranché. 70 000 euros pour les prud'hommes, pour l'un, et pour la deuxième personne, vous avez perdu les procédures. Et là aussi, les procès, c'est votre méthode. On n'a jamais vu autant de procédures juridiques dans cette ville. Je le dis et je le redirai jamais assez. Vous m'avez même intenté un procès à moi. Oui. Ah ben oui, vous ne le savez pas, vous m'avez fait un procès. Vous m'avez fait un procès pour détournement de fonds, abus de biens sociaux et escroquerie. Parce que...

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : 340 euros. 340 euros.

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Non, ce n'est pas vrai parce que... Ah ben, vous balayez là aussi la réponse.

M. le MAIRE : Pour collecter les huiles de La Maison, donc les deniers publics, puisque les huiles étaient collectées par la collectivité, et donc vous avez fait collecter les huiles de La Maison par la collectivité.

M. LA PIANA : Mais pas en tant qu'élu. Pas en tant qu'élu, parce que c'était... La Maison de Gardanne. Ce n'était pas en tant qu'élu, d'abord, premièrement.

M. le MAIRE : C'est en tant que quoi ?

M. LA PIANA : Il y a eu quelque chose qui a été décidé entre la commune et La Maison de Gardanne, parce que vous voyez La Maison de Gardanne, peut-être que vous n'avez pas retrouvé les traces, parce que c'était 80 euros par an, pendant 4 ans. Et la procédure juridique que vous balayez là aussi, ça a été sans suite.

M. le MAIRE : Ce n'est pas vous donc ? Vous êtes le directeur de La Maison, mais ce n'est pas vous qui avez détourné l'argent public ?

M. LA PIANA : Vous allez expliquer à la population que je fais une escroquerie pour 80 euros par an, parce qu'on enlève les huiles usagées, quand on voit le service que La Maison de Gardanne rend à la ville ?

M. le MAIRE : Non mais ça n'a rien à voir Monsieur LA PIANA.

M. LA PIANA : Ah oui, ça n'a rien à voir. En tout cas, vous avez perdu le procès.

M. le MAIRE : Ah non, non, non, jamais de la vie, jamais de la vie.

M. LA PIANA : Si, si, il a été classé sans suite.

M. le MAIRE : Non, non, ce n'est pas vrai.

M. LA PIANA : Ah ben alors, vous nous donnez les informations.

M. le MAIRE : Ne vous inquiétez pas, on viendra vous le chercher l'argent.

M. LA PIANA : Ah mais, vous voulez que je vous fasse un chèque de 340 euros ? C'est honteux, c'est honteux de faire ce que vous faites par rapport à La Maison de Gardanne.

M. le MAIRE : Vous êtes redevable et vous essayez d'utiliser votre notoriété et celle de la Maison pour dire qu'avec ce que La Maison a fait pour Gardanne, vous ne devez pas payer de l'argent public ? Monsieur LA PIANA, allez, arrêtez.

M. LA PIANA : C'est honteux ce que vous dites.

M. le MAIRE : Arrêtez, vous savez que vous êtes en difficulté.

M. LA PIANA : Non, je ne suis pas en difficulté.

M. le MAIRE : On n'a jamais parlé de cette situation Monsieur, jamais on n'a parlé de cette situation.

M. LA PIANA : Oui mais c'est honteux.

M. le MAIRE : Vous avez utilisé La Maison pour collecter l'huile de votre maison sur les deniers publics.

M. LA PIANA : Mais, pas de ma maison.

M. le MAIRE : Mais du centre palliatif, monsieur, il s'appelle La Maison ou pas ?

M. LA PIANA : Bah voilà, ce n'est pas ma maison, c'est un centre de soins palliatifs.

M. le MAIRE : D'accord, donc le centre de soins palliatifs, il était normal qu'on collecte les huiles du centre de soins palliatifs avec les deniers publics de la collectivité, c'est ça ?

M. LA PIANA : Au même titre que d'autres associations. Au même titre que d'autres associations.

M. le MAIRE : Non, je vous parle de vous monsieur, je vous parle de vous.

M. LA PIANA : Bah au même titre que d'autres associations. Donc, on verra la suite, mais moi ce que j'ai comme information, c'est que c'est classé sans suite.

M. le MAIRE : Cela on verra. Mauvaises informations.

M. LA PIANA : On verra, on verra, puisque ça vous intéresse d'aller jusqu'au bout pour 300 euros, on verra. Donc on va revenir au déroulé.

M. le MAIRE : On ira au bout Monsieur. Un euro d'argent public, c'est un euro, Monsieur.

M. LA PIANA : Oui, vous êtes bien placé pour le savoir.

M. le MAIRE : Absolument. Absolument, je suis bien placé pour le savoir.

M. LA PIANA : Donc vous êtes bien placé pour le savoir. On va revenir sur le déroulé. Vous faites faire un audit avec une personne dont vous ne connaissez même pas le parcours ni d'où il vient, mais qui a des diplômes. Audit présenté à la population résolue, un audit à charge. À la fin de cela, on souhaitait pouvoir poser des questions. Refus de votre part. Pas de débat, pas de démocratie. C'est votre méthode. L'auditeur devient directeur ou manager par transition pour la modique somme de 240 000 euros par an. Hallucinant. On n'a jamais vu les contrats et tout, mais ça a été payé, vous lui faites un procès maintenant.

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Ah oui, il a été condamné. Ah oui, vous avez été payé, la commune a été payée. Voilà.

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Oui, il a été condamné, mais c'est vous qui l'avez embauché. C'est vous qui l'avez embauché à 240 000 euros par an. Et d'ailleurs, il a traversé les services et il a largement dépassé son rôle. Et là aussi, conflit d'intérêts, mélange de genre et confusion de rôle. C'est votre méthode. Vous l'avez éliminé. Donc maintenant, le procès est gagné. Voilà, tant mieux si le procès est gagné. Mais je ne sais pas comment vous allez pouvoir récupérer l'argent. La SMART CITY, alors, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Vous signez un contrat, ça et tout. Mais quand vous dites dans le rapport, « la commune reconnaît qu'elle n'avait pas les moyens d'un tel projet ». Oui, c'est la cour qui dit ça, c'est à dire la chambre...

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : La chambre dit que la commune, c'est vous reconnaît qu'elle n'avait pas les moyens d'un tel projet.

Propos hors-micros.

M. LA PIANA : Ah, ce qui est faux. Donc, la chambre a commis une erreur ? Donc, entre la chambre et vous qui dit vrai et qui dit faux ? C'est un problème récurrent. De plus, vous conviendrez que quand ce projet a été mis sur la table et que vous avez signé, vous n'aviez pas l'argent pour ce projet. Les subventions n'étaient pas accordées et vous n'aviez pas les moyens de le faire. Après qu'il y ait eu des problèmes avec les entreprises, peut-être, mais vous n'aviez pas les moyens de faire ce projet. Il n'y avait pas de plan de financement. Comment on peut mettre en place un projet de 40 millions d'euros sans plan de financement et continuer à dire en permanence « Nous ne perdrons pas. Nous ne perdrons pas ». C'est la justice qui décidera et pas vous" ? Et donc là aussi, c'est votre méthode et c'est comme ça que vous allez continuer jusqu'au bout. Donc méthode brutale, analyse approximative, insuffisant d'accompagnement pour travailler, pour faire un travail normal. Donc aujourd'hui, vous avez votre analyse de la chambre régionale des comptes. Lisez les articles de journaux, lisez tout ce qui va paraître autour de ça et on verra comment les choses seront réellement le reflet de la réalité.

M. le MAIRE : Qu'est-ce que vous appelez la brutalité ?

M. LA PIANA : La brutalité, oui, mais c'est décrit en permanence. Tout le monde en parle.

M. le MAIRE : Qui en parle ?

M. LA PIANA : Vous en parlez, nous en parlons.

M. le MAIRE : Ça ne fait pas la majorité. Qui parle de brutalité ?

M. LA PIANA : Nous en parlons.

M. le MAIRE : Quand vous dites à votre personnel : "si vous n'êtes pas content, vous prenez la porte". Parce que c'est ce que vous dites à votre personnel. A certains de votre personnel à La Maison.

M. LA PIANA : Mais décidément, La Maison vous crée un souci sérieux.

M. le MAIRE : Pas du tout. Pas du tout mais quand on est donneur de leçon, il faut faire attention à bien balayer devant sa porte.

M. LA PIANA : La Maison aujourd'hui, elle répond à la population et à des gens présents ici. Il n'y en a pas un seul, un seul qui pourrait dire que le travail n'est pas fait.

M. le MAIRE : Non, mais ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet. Je l'ai toujours félicité votre travail à La Maison.

M. LA PIANA : Sauf oublier de parler des 30 ans, mais ce n'est pas grave. Donc, de toute façon, de toute façon...

M. le MAIRE : Ca s'est formalisé sur les 30 ans maintenant.

M. LA PIANA : Non, non, pas du tout. C'est surtout La Maison. Vous et nous, c'est deux choses différentes. La manière que j'ai de gérer La Maison, s'il y a des choses qui sont irrégulières, étant

donné que vous êtes le premier magistrat de la ville, vous venez me voir et vous me dites Monsieur LA PIANA, vous êtes une entreprise de la ville, nous avons des relations difficiles sur le plan municipal mais peut-être pas sur le reste, et vous venez m'en parler. Moi, je ne vois pas d'inconvénients à ce que vous veniez me raconter qui a été viré comme ça du jour au lendemain.

M. le MAIRE : D'accord, donc la brutalité, c'est quoi?

M. LA PIANA : C'est ce que je vous ai dit. On en parle en permanence.

M. le MAIRE : Non, mais non, mais plus précisément, plus précisément. Ce mot, il est quand même... Dans le public, s'il vous plaît.

M. LA PIANA : Mais c'est incroyable quand même.

M. le MAIRE : Non, mais qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que ça veut dire que la brutalité, l'interprétation de la brutalité ?

M. LA PIANA : Quand vous dites ça, je vois que vraiment, on est sur une incompréhension totale de la gestion du personnel municipal. C'est à dire que pour vous, il n'y a pas de brutalité pour moi et pour d'autres. Il y a de la brutalité.

M. le MAIRE : Bon, ce n'est pas grave.

M. LA PIANA : Donc, nous n'avons pas la même perception des mots et la même perception des analyses des mots. Mais tout ce qui vous est dit là est tout à fait le reflet d'une réalité. Ce n'est pas la vôtre, mais c'est celle que nous constatons.

M. le MAIRE : Monsieur MAZILLE, vous voulez répondre?

M. MAZILLE : Je voulais juste répondre sur un point précis en ce qui concerne le Puits de sciences. En ce qui concerne le Puits de sciences, parce que, étant aussi l'élu délégué à la culture scientifique, j'ai eu à connaître de ce projet lorsque nous avons été élus. Et donc, contrairement à ce que vous dites, je l'ai lu jusqu'au bout et je m'y suis intéressé. Et nous y sommes tous intéressés. La réalité que vous décrivez, ce n'est pas la véritable réalité. Certes, il y avait eu des financements qui avaient été votés sur la partie investissement. Ça, c'est certain. Mais il faut remonter aux préludes de tout ça. Tout d'abord, il faut rappeler que la culture scientifique n'est pas une compétence de la ville. C'est une compétence de la région. Et donc, s'il devait y avoir une collectivité qui aurait dû porter ce projet, c'était la Région. Sauf que la Région SUD, elle, n'avait pas souhaité porter ce projet. Premier point. Il y a une différence entre le porteur et le financeur. Financer, tout le monde peut financer. La Terre entière peut financer. Porter, ça relève de la question des compétences des collectivités territoriales. D'ailleurs, au demeurant, la compétence culture scientifique est une des seules compétences exclusives du Conseil régional, avec le développement économique. Tout le reste sont des compétences partagées. Deuxième point. Lorsque nous sommes arrivés aux fonctions, la première chose qui nous a été dite par le président du Conseil régional, par la présidente de la métropole et du département, ça a été de dire, oui, on a accepté de financer ce projet. On l'a accepté puisqu'ils l'ont reconnu. C'est une réalité. Gardanne n'a jamais été très demandeur en matière de financement. Donc, pour une fois que Gardanne venait demander des financements, on a dit oui parce qu'on ne s'est jamais bousculé à notre portillon. Bon, ça, c'est un premier point. Deuxième point. Ce que nous ont dit également ces présidents de collectivités, ils nous ont dit, nous, on n'imposera rien à la commune de Gardanne. On n'imposera rien. Certes, on a soutenu le projet, mais il y a un changement de municipalité. On n'imposera rien. Ils n'étaient pas arqué boutés et ils

n'étaient pas farouches sur le projet. Donc, d'ailleurs, on a analysé la situation. Quelle était-elle ? Elle était sur le fait que le fonctionnement du projet, et c'était là qu'il y avait un véritable problème, le fonctionnement du projet avait été estimé, mais il avait été sous-estimé. Il y avait des possibilités de financement, mais il n'y avait pas des possibilités de financement dans la durée. Et j'ajoute un point, Monsieur LA PIANA. Jamais il n'a été arrêté, avant de lancer le projet, un mode unique de gestion de ce site. Alors, j'anticipe votre réponse, parce que vous l'avez déjà faite.

On avait envisagé de faire une association ou une délégation de services publics. Pour quelqu'un qui avait marqué noir sur blanc dans son programme « Je ne délèguerai aucun service au privé », là, vous n'étiez pas une contradiction près. Dans tout état de cause, il n'y avait pas de possibilité de fonctionnement viable de ce projet. Et, Monsieur LA PIANA, maintenant on va se dire les choses, entre une ville qui, sur le plan, et je prends que le plan culturel, n'avait pas un cinéma digne de ce nom, n'avait pas des écoles d'arts plastiques et de musiques dignes de ce nom, en termes d'infrastructures, à une médiathèque, dont un jour il faudra refaire un coup de frais, n'a pas une salle de spectacle, aux normes de ce qui se fait dans les autres communes. Et je peux citer les équipements culturels à la suite, sur lesquels nos salles polyvalentes aussi mériteraient un coup de frais. Un Puits de sciences, monsieur LA PIANA, à 14 millions d'euros, budgété à l'époque hors taxe, qui n'incluait pas tous les investissements, et vous le savez. Eh bien, ce n'était pas la priorité, Monsieur LA PIANA, parce que le Puits de sciences, c'est avant tout un projet tourné vers l'extérieur. Oui, c'est un projet pour les touristes, je suis d'accord. Mais ce qui compte, Monsieur LA PIANA, c'était ce qui était écrit dans les documents, vous le savez très bien, Monsieur LA PIANA, c'était la façon dont avait été orienté le projet. Mais ce qui compte avant tout, Monsieur LA PIANA, en matière de culture, c'est de d'abord travailler pour les gardannais, de d'abord investir pour les gardannais, de d'abord faire des infrastructures pour eux, avant de se tourner vers le grand large, avant de se tourner vers des choses vers l'extérieur. Évidemment que le projet, il était beau, c'est la cité de la Science de Paris en plus petite à Gardanne, mais c'est magnifique, c'est comme si on prend la Tour Eiffel, on la met en plus petite sur le cours, voilà. Tout le monde en rêverait, mais à un moment donné, Monsieur LA PIANA, la priorité, c'était à l'époque le cinéma, c'était nos écoles d'arts plastiques et de musique. Un jour peut-être, lorsque Gardanne sera bien à niveau sur toutes les infrastructures, on pourra reparler du Puits de Science, mais en tout cas, la réalité que vous décrivez à l'égard des autres collectivités territoriales, on n'en a jamais parlé parce que, honnêtement, ce n'était pas le sujet. Mais aujourd'hui, je vous dis vraiment ce qui s'est passé en 2020 quand nous sommes arrivés. Personne ne nous a forcés la main sur ce projet, bien au contraire, nous avons été parfaitement mis à l'aise sur le fait que les financements avaient été accordés, parce que Gardanne ne s'était jamais bousculé au portillon pour demander des financements, et que personne n'était plus attaché que ça à ce projet, et que donc, on pouvait passer à autre chose.

M. le MAIRE : Si, si, allez-y, Monsieur LA PIANA.

M. LA PIANA : C'est surprenant d'apprendre qu'on donne des subventions, pas en fonction d'un projet, mais parce qu'on n'a pas demandé de subventions avant. Donc, vous ne demandez pas de subventions avant, alors là, même si le projet ne vaut pas le coup, on va vous donner des subventions, c'est hallucinant. Et ce que vous décrivez, moi, je ne suis pas d'accord avec vous, parce qu'il n'était pas question que ce soit la commune qui porte le projet dans son fonctionnement, ce n'était pas question que ce soit la commune, premièrement. Dans son fonctionnement, les trois premières années de préfiguration existaient, la région y a participé, et Martine Vassal, pour ne pas la citer, était tout à fait d'accord pour ce projet, même au moment où vous étiez déjà arrivé. Mais, écoutez, on ne va pas se mettre d'accord là-dessus, vous avez votre analyse, on a la nôtre, et de toute façon, ce projet, il est mort avant même d'avoir démarré. Mais quand vous dites que c'est un projet touristique, mais non, pas du tout, il y avait vraiment une mission pour les jeunes de la ville, il y avait tout un travail, qui n'était peut-être pas finalisé, mais dont c'était l'objectif, de proposer des accès à certains métiers pour les jeunes de la ville, ce qui montre bien à quel point vous l'avez étudié.

M. le MAIRE : Madame ZUNINO.

Mme ZUNINO : Oui, merci, Monsieur le Maire. J'aimerais revenir, du coup, sur l'élément qui nous amène aujourd'hui à débattre, qui est le rapport de la CRC, et non pas le Puits de sciences. Quel est le rôle de la CRC ? En effet, elle est là pour faire une analyse financière, ainsi que de la gestion du personnel et de la commande publique, ce sont les trois piliers sur lesquels elle a appuyé son analyse, mais les CRC, dans toutes les communes où elle a pu faire l'analyse, elle est là pour justement mettre en évidence la situation financière, mettre en évidence des irrégularités, quelques fois qui peuvent relever du pénal, mettre en évidence des dysfonctionnements et aussi donner des recommandations, des pistes d'amélioration aux communes. Il en ressort quoi de ce rapport ? Alors oui, on n'a pas dit que tout était parfait, on n'a pas dit aussi que tout était négatif. C'est pour ça que Monsieur le Maire a mis en évidence les éléments que la Chambre avait soulignés qui étaient positifs, notamment tout ce qui a été mis en conformité depuis notre arrivée, parce que forcément, comme c'est nous qui l'avons fait et que ça n'existe plus à l'heure d'aujourd'hui, ça a cessé, donc il n'y a plus état d'en parler, mais c'est une réalité, c'est des choses que nous avons mises en place, notamment sur les irrégularités RH. Et sur la finalité, c'est quoi ? Ces cinq recommandations qui existent, pour lesquelles nous avons déjà répondu et explicité par Monsieur le Maire dès le début de son intervention, avec des choses qui sont soit en partie réalisées ou engagées. Mais ces cinq recommandations ne font pas état d'événements majeurs. Alors certes, il y a été relevé un problème de fiabilité des comptes, mais quand on regarde le texte qui s'est associé à ce titre, il faut regarder ce qui s'y dit. Il parle de fiabilité des comptes au niveau de plusieurs aspects. Tout d'abord, de la publication des données. Là encore, la Commune a démontré que tout était publié sur le site de la ville, tous les rapports étaient publiés, et qu'il y avait une transparence et une information aussi qui était donnée à la fois à l'usager, mais aussi lors de ce conseil municipal. Tous les rapports, les rapports d'orientations budgétaires, les rapports budgétaires, sont détaillés, explicités, et ont ces vertus à être assez pédagogiques dans les explications, comme ça a pu l'être ce soir. Ensuite, il s'attarde aussi sur des erreurs matérielles. C'est le cas de la subvention des transports. Pour m'attarder que sur cet exemple. En effet, la Commune a reconnu qu'il y avait eu une erreur matérielle, c'est-à-dire que la subvention de 2022 n'avait pas fait l'objet d'un rattachement, et dès 2023, ça avait été corrigé. Je me souviens très bien, je l'avais annoncé en conseil municipal qu'il y avait eu une erreur, et que du coup, en 2023, on régularisait, et qu'il y avait eu un double versement, et qu'en 2023, on avait régularisé cette subvention aux transports. Donc, on l'a mis en évidence dans notre réponse auprès de la CRC. C'est une erreur matérielle. Alors certes, ils disent que ça entachait la sincérité du compte de l'exercice 2022, mais au même titre 2023, puisqu'en fait, en 2023, on a fait porter cette charge qui aurait dû être portée sur 2022. C'est cela, quand ils parlent de fiabilité des comptes, au-delà de ce qui a pu être dit, que tous les comptes de gestion ont été approuvés par le comptable public et sans observation. En matière aussi de procédure, en termes de finances, la direction s'efforce à apporter du cadre à tous les services, et notamment au regard des opérations de fin d'exercice sur les rattachements et les restes à réaliser, dont fait état la CRC. Il y a des procédures de rattachement qui sont rappelées chaque année aux services, pour lesquels les services et les directeurs signent le service fait et attestent de la véracité. Donc en effet, il y a des questions de point de vue, mais il y a aussi ce qu'on a mis en place qui permettent de fiabiliser et de sécuriser nos procédures. En matière de commande publique, pour aller juste aussi sur cet aspect-là, ils soulignent également l'amélioration des rapports d'analyse des offres. Ça aussi, c'est un point positif. Nous avons amélioré la qualité de nos rapports d'analyse des offres. Ils sont tous publiés sur les sites. Là aussi, ça met en évidence la transparence et le respect de l'obligation légale de publicité sur le site. Nous avons un guide interne qui a été actualisé. Alors, ils mettent en évidence qu'il faut l'améliorer. Mais il n'y a pas de souci, on va l'améliorer. Mais en attendant, nous, on a arrêté la pratique des lettres de commande, la réactualisation des seuils en vertu du code de la commande publique et on poursuit dans ce sens-là. Cette année, d'ailleurs, on a fait état qu'il y avait un travail sur la computation afin

d'améliorer cette fonction achat. Quant au quorum, là aussi, ça vous fait sourire, c'est une erreur matérielle. Alors, ça peut arriver, mais il me semble que Monsieur BESSAIH, qui siège à la CAO, a été pratiquement tout le temps présent sur les CAO. On fait compter en début de séance le nombre de présents et à chaque fois, on atteste à voix haute que le quorum est atteint. À aucun moment, je pense que Monsieur BESSAIH pourra dire le contraire, qu'il n'y avait pas le quorum. On a pu le montrer qu'en effet, il y a eu une erreur matérielle, que le PV n'avait pas été signé par Monsieur. MUJICA. Voilà l'explication sur la partie commande publique. Mais là où nous sommes d'accord sur des éléments avec la CRC qui sont plutôt négatifs sur la situation financière de la collectivité et c'est des choses que nous avons déjà dit à plusieurs reprises et ce qui a initié notre travail sur la gestion financière de la ville, c'est d'une part l'autofinancement limité et ça, ça fait des années que nous le disons et que nous travaillons pour reconstituer l'autofinancement et de l'épargne brute. C'est la gestion du personnel et c'est avec un taux de plus de 75% et qui est au-dessus des autres collectivités de même strate et c'est sur l'absentéisme. Sur ces éléments-là, ces trois aspects-là, ces trois aspects, nous partageons l'analyse de la CRC et ce sont des axes de travail sur lesquels nous sommes engagés depuis notre prise de fonction et que je rappelle chaque année au moment du vote du budget primitif. Mais ce qui est important aussi de souligner, c'est que ces deux éléments-là, la gestion du personnel avec des dépenses bien trop élevées et un absentéisme beaucoup plus élevé à Gardanne, ça existait déjà dans le rapport de 2009. Le rapport de la CRC de 2009, il existait, alors vous allez me dire que vous n'étiez pas vous en fonction. Dans tous les cas, c'est une réalité. Quand on nous demande aujourd'hui qu'est-ce qu'il en est de la situation, on fait l'état des lieux, on se reverra dans un an sur la mise en œuvre et le bilan des recommandations. Quel est le bilan qui a été fait depuis 2009 à l'heure d'aujourd'hui ? Les 75 % de dépenses de personnel, elles existaient en notre prise de fonction. Donc en 2019, il y avait 75 %. Donc on peut ne pas être d'accord, mais un chiffre est un chiffre. Un chiffre qui est approuvé par le compte de gestion et qui plus est 2019, c'était vous qui approuviez le compte administratif, il y avait bien 75 % de dépenses de personnel. Qu'a été fait ? Vous parlez de brutalité, de mal-être au travail, etc. Mais à l'heure d'aujourd'hui, l'absentéisme, on pourrait se poser la question quelles analyses ont été faites en 2009 et jusqu'en 2020 ? Quelle analyse a été faite pour diagnostiquer cet absentéisme et les mesures qui y vont avec ? Dans tous les cas, oui, on partage le constat d'avoir un absentéisme élevé et nous y travaillons dessus. On espère réduire ce taux d'absentéisme. Dans tous les cas, pour le moment, le travail est initié. Voilà. Je vous remercie.

M. PRIOURET : Oui. Monsieur le Maire, juste un petit retour sur la SEMAG. Vous en êtes le Président du Conseil d'administration, mais vous avez aussi des administrateurs qui vous entourent. Quelle est leur position ? Quelle est leur valeur ? Est-ce qu'ils ont un mot à dire ? Parce que je suis surpris, si vous voulez, c'est quoi des potiches ? Vous avez quoi autour de vous ? Parce qu'il y a quand même des choses qui se passent. Ah, mais attendez. Bon. Je ne sais pas, mais bon.

Propos hors micros

M. PRIOURET : Oui. Je ne connais pas les administrateurs. Je ne sais pas qui c'est. Je ne sais pas qui c'est. Je ne sais pas. Je n'en fais pas partie. Je ne veux pas savoir. Mais ce qui est sûr, si vous voulez, c'est que quand on est administrateur, on pose des questions. Bon, alors, j'ai écouté la théorie de notre Maire concernant la possibilité de trouver une pertinence quant aux déchets ménagers. Je l'entends. Et au niveau, par exemple, des cas d'administrateurs qui s'auto-attribuent à un marché public ? Le groupe MALET, qui est administrateur, c'est bien lui qui travaille après dessus. C'est bien lui qui a récupéré des marchés. J'ai posé la question déjà au dernier conseil municipal, vous l'avez reconnu Monsieur MUJICA. Bon alors. Il ne faut pas maintenant faire l'étonné.

M. MUJICA : Je vais même aller plus loin dans ce que vous dites. Il y a MALET effectivement qui est administrateur et qui a répondu à un marché public...

M. PRIOURET : C'est illégal, ça. Excusez-moi.

M. MUJICA : Il y avait aussi à l'époque le groupe VEOLIA.

M. PRIOURET : Non mais attendez. MALET c'est illégal. On ne peut pas s'auto-attribuer un marché public, ce n'est pas possible.

M. MUJICA : Il ne se l'est pas auto-attribué. Il a répondu à un marché public. Il y a eu une CAO, le marché...

M. PRIOURET : C'est un conflit. C'est un conflit d'intérêts. Ce n'est pas possible.

M. MUJICA : Il n'y a pas de conflit d'intérêts. Le groupe VEOLIA travaillait avant la fusion avec SUEZ sur la MALESPINE. VEOLIA était au Conseil d'administration de la SEMAG. Et ils avaient pour autant le marché sur l'enfouissement des déchets à la MALESPINE.

M. PRIOURET : A vérifier.

M. MUJICA : Non, mais c'est vérifié. Il n'y a pas de souci.

M. PRIOURET : J'ai un doute sur ce que vous dites.

M. MUJICA : Il y a un marché qui est lancé. Les candidats répondent. Ce n'est pas parce qu'il est au Conseil d'administration qu'il ne peut pas répondre à un marché public.

M. PRIOURET : Je vérifierai.

M. MUJICA : Comme vous voulez.

M. PRIOURET : Autre chose, pour faire simple, pour conclure mon propos par rapport à ce rapport. Pour moi, ce n'est pas compliqué. Le taux d'emprunt est très réduit au niveau des comptes de la Mairie. Le taux d'autofinancement est aussi réduit. Et vous avez actuellement des risques de procédures en cours à payer. Donc il faut arrêter les investissements. Quand on est embauché dans l'entreprise, on n'investit pas quand on n'a pas d'argent. Excusez-moi. Comment ? C'est tout. Quand on n'a pas d'argent, on n'investit pas, on arrête. Je n'ai rien d'autre à rajouter.

M. le MAIRE : Qui est ce qui veut prendre la parole ?

M. DESHAIES : J'ai juste une question d'ordre général, mais je vais juste m'arrêter à l'introduction. Parce que là, vous avez fait 17 pages de réponses au rapport. On est d'accord.

M. le MAIRE : Sur 82, oui.

M. DESHAIES : Vous savez, à la portion des réponses, en fonction du rapport, il y a 17 pages. Or, quand on lit l'introduction, en fait, vous avez eu un rapport d'observation provisoire entre les mains en juin 2024. Et il est bien noté que le rapport a été fait après avoir examiné vos réponses. Donc ça veut dire que les réponses que vous leur avez apportées suite au rapport d'observation provisoire n'ont pas été prises en compte, parce que là, vous reprochez plein de choses. Et donc, les 17 pages que vous avez faites, vous ne les avez pas déjà envoyées ?

M. le MAIRE : On va vous expliquer, Monsieur DESHAIES. Monsieur MAZILLE, vous avez la parole.

M. MAZILLE : En fait, la procédure de la CRC se déroule en plusieurs temps. D'abord, il y a l'ouverture du contrôle et il y a la venue des magistrats qui vont s'occuper du contrôle. Il y a toute cette phase avec des documents à produire, des questionnaires à répondre, tout ça. Suite à cela, la Chambre fait ce qu'on appelle un rapport d'observations provisoire sur lequel la Commune doit faire des observations et nous en avons fait bien nombreuses. Suite à cela, la Chambre regarde ce qu'elle a écrit, regarde ce que la Commune a répondu, elle compute tout cela. Ensuite, il y a la possibilité, si ça a été fait pour la Commune, d'être réentendue par rapport à l'oral, au-delà de l'être à l'écrit, sur ce rapport provisoire. Suite à cela, la CRC formule un rapport d'observation définitif. Mais le principe du contrat d'histoire veut, et c'est cette réponse dont vous faites allusion, celle de 17 pages, que soit annexée à ce rapport la réponse définitive aussi. Donc ce que vous avez là, vous avez le rapport de la Chambre régionale des comptes qui est définitif et vous avez la réponse définitive de la Commune qui dit ce qu'on a fait, ce que le Maire a fait à l'oral, vous l'avez aussi par écrit, sur ça on est d'accord, sur ça on n'est pas d'accord. C'est la procédure classique de la Chambre.

M. DESHAIES : J'ai bien compris, mais ça veut dire que, en fait, ce que vous avez mis dans les 17 pages, donc par rapport à la réaction que vous avez eue par rapport au rapport définitif, ça a quand même dû être évoqué au mois de juin, dans le rapport préliminaire.

M. MAZILLE : Ben oui.

M. DESHAIES : Et pourquoi ils n'ont pas tenu compte, si c'est tellement évident, c'est qu'ils sont complètement bouchés, ou c'est quoi le problème ?

M. MAZILLE : Parlez mieux des magistrats, déjà de la Chambre régionale des comptes, qu'il faut rester un peu courtois et un peu élevé.

M. DESHAIES : Non mais je n'insulte personne.

M. MAZILLE : Ce sont des magistrats qui ont une appréciation, point. Il y a des choses dont ils ont tenu compte, il y a des choses dont ils n'ont pas tenu compte, tout simplement. C'est la procédure. Alors, par curiosité, je vous ai mis, vous allez sur le site de la CRC, si vous avez un peu de temps à perdre, vous regardez d'autres rapports, d'autres communes, vous allez voir la taille des rapports, plus important, parce que la Chambre régionale des comptes, par exemple, n'a pas fait un volet qu'elle fait classiquement dans les autres communes, c'est l'analyse du patrimoine de la ville. Traditionnellement, on retrouve dans les rapports de la Chambre régionale des comptes, l'analyse du patrimoine à Gardanne. Elle ne l'a pas fait. Pourquoi ? Je ne sais pas. Vous pouvez leur poser la question. Les rapports sont beaucoup plus longs, et vous avez des réponses qui sont beaucoup plus longues et parfois beaucoup plus virulentes. Je vous invite à aller le voir, vous pourrez le constater très facilement.

M. DESHAIES : Si vous êtes contents du rapport, tant mieux pour vous.

M. le MAIRE : Oui, Monsieur LA PIANA, allez-y.

M. LA PIANA : Il y a des mots qui resteront, et puis après on verra quelles interprétations on en fait. Moi, juste une inquiétude pour continuer, parce que je n'ai pas lu mon texte comme prévu, sur la SMART CITY, vous avez une attitude qui est inquiétante. La manière que vous avez de dire que c'est gagné et tout, moi je resterai très prudent, parce que les procédures ne sont pas finies. Elles

sont en cours et elles seront certainement longues, et malheureusement, je ne suis pas sûr que ce soit à l'avantage de la ville.

M. le MAIRE : Nous, on sait que ce sera à l'avantage de la ville. On est loin des 55 millions ou 50 millions dont vous parliez au départ. Très loin. Mais si, c'est ce que vous disiez au départ. Vous vous rappelez quand même ? Vous vous rappelez quand même ? Monsieur LA PIANA, vous vous rappelez quand même ? Vous avez dit que le maire devrait 55 millions d'euros, 51 millions. Vous vous en rappelez ou pas ?

M. LA PIANA : Oui, bien sûr.

M. le MAIRE : Donc ce n'était pas vrai ?

M. LA PIANA : À l'époque, je pensais ça, et là, maintenant, on a vu l'évolution. Mais attendez. Très bien. Mais moi, je suis capable d'évoluer, je ne peux pas vous en dire autant.

M. le MAIRE : Quand ça vous arrange. Allez, on y va, c'est bon ? Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport de la CRC au Conseil sur la base duquel le dit débat s'est tenu. Il n'y a pas de vote. Est-ce que tout le monde a pris acte ? Merci.

PREND ACTE A L'**UNANIMITE** DES SUFFRAGES EXPRIMES

**4 – REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS – ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES –
ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2023-004 DU 28 FEVRIER 2023**

M. le MAIRE : (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-22 et R 2123-23,

Vu la délibération n°15 du 29 septembre 2020 portant fixation de l'enveloppe indemnitaire des élus locaux,

Vu la délibération n°2023-004 du 28 février 2023 (abrogeant la délibération n°2022-94 du 21 septembre 2022) relative au régime indemnitaire des élus locaux - attributions individuelles,

Vu la délibération n°2023-005 du 28 février 2023 (abrogeant la délibération n°2022-55B du 11 avril 2022) portant fixation de la majoration des indemnités des élus locaux,

Vu la délibération n°2024-81 du 17 octobre 2024 portant actualisation du tableau des indemnités des élus locaux,

Suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de préciser les dépenses concernées par les frais de représentation du Maire et de fixer les justificatifs exigés.

Ainsi, il est nécessaire d'abroger et remplacer la délibération n°2023-004 du 28 février 2023 concernant les attributions individuelles du Régime Indemnitaires des Élus.

Monsieur le Maire rappelle à cet effet les éléments relatifs aux indemnités de fonction restant inchangées :

- **Indemnité de fonction du Maire** : montant déterminé suivant les dispositions de la délibération fixant le montant de l'enveloppe indemnitaire.

- **Indemnité de fonction des Adjointes** : montants déterminés suivant les dispositions de la délibération qui fixe le montant de la répartition individuelle de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire.

- **Indemnité de fonction des Conseillers Municipaux investis d'une délégation** : montants déterminés suivant les dispositions de la délibération qui fixe le montant de la répartition individuelle de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire.

S'agissant de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour frais de représentation du Maire, celle-ci correspond, pour rappel, à un montant égal à 20 % du montant total mensuel de ses indemnités de fonction.

Cette indemnité est notamment destinée à couvrir les dépenses engagées personnellement par Monsieur le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la communes (réceptions, cérémonies, manifestations ou événements de toute nature qu'il organise ou auxquels il participe...) ou plus généralement pour sa représentation (restaurations, vestimentaire...). Dans ce cadre, Monsieur le Maire est tenu de conserver les factures acquittées ou tout autre élément permettant de chiffrer la dépense engagée.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De dire que cette délibération abroge la délibération n°2023-004 du 28 février 2023 concernant les attributions individuelles du Régime Indemnitaires des Elus.

Article 2 :

De conserver les attributions individuelles du régime indemnitaire des élus locaux de la façon suivante :

Indemnité de fonction du Maire :

- 90 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Indemnité de fonction des Adjointes :

31.30 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les élus suivants :

- Antonio MUJICA
- Sandrine ZUNINO
- Alain GIUSTI

- 18.30 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les élus suivants :
 - Arnaud MAZILLE
 - Pascal NALIN
 - Jean-François GARCIA
 - Noura ARAB
 - Magali SCELLES
 - Sophie CUCCHI-GILAS

- 3.50 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'élue suivante :
 - Valérie SANNA

Indemnité de fonction des Conseillers Municipaux :

- 11.30 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l' élu suivant :
 - Vincent BOUTEILLE

- 8.70% de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les élus suivants :
 - Michel MARASTONI
 - Gérard GIORDANO
 - Kamel BELARBI
 - Corinne d'ONORIO DI MEO
 - Claude DUPIN
 - Kuider DIF

- 3.50 % de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les élus suivants :
 - Valérie FERRARINI
 - Sylvia POLLET
 - Danielle CHABAUD
 - Claire CAMPODONICO

Article 3 :

De dire que les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et donc de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 4 :

De reconduire l'indemnité forfaitaire mensuelle pour frais de représentation de Monsieur le Maire correspondant à un montant égal à 20 % du montant total mensuel de ses indemnités de fonction et de préciser que cette indemnité est notamment destinée à couvrir les dépenses engagées personnellement par Monsieur le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la communes (réceptions, cérémonies, manifestations ou évènements de toute nature

qu'il organise ou auxquels il participe...) ou plus généralement pour sa représentation (restaurations, vestimentaire...). Dans ce cadre, Monsieur le Maire est tenu de conserver les factures acquittées ou tout autre élément permettant de chiffrer la dépense engagée.

Article 5 :

De dire que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

Discussion :

M. le MAIRE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame GUIDINI-SOUCHE.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Oui donc bonsoir ou plutôt bonne nuit. Alors nous avons déjà signifié il y a 2 ans notre opposition à l'augmentation des indemnités des élus. Ce qui nous interpelle ici, on en a parlé mais bon, je le redis, ce sont les observations de la chambre régionale des comptes qui visiblement demande plus de transparence sur l'attribution d'une indemnité forfaitaire mensuelle pour frais de représentation du Maire. Nous ne sommes donc pas les seuls à nous alerter et à nous inquiéter de l'obscurité qui règne dans les dossiers de la Mairie. Quand on sait que le Maire reçoit également une indemnité pour son mandat de conseiller départemental et encore une autre pour son mandat de conseiller métropolitain, on peut s'interroger sur la pertinence de ce cumul d'indemnités. Cela dit, la préservation du cumul des mandats étant l'absolue priorité du Premier ministre Monsieur le Maire est à l'abri du besoin pour quelques temps. Encore une remarque sur les disparités de ces indemnités entre les élus et les élues de la majorité, avec des adjoints / adjointes à 31,3 % et d'autres à 3,5 %. Cette différence interpelle et donne l'impression d'une hiérarchie au sein même des plus étroits collaborateurs et étroites collaboratrices du Maire, potentiellement nuisible à la gestion des dossiers. Une chose est certaine c'est que pour celui de l'égalité femme-homme, il reste un long chemin à faire car comme l'indique le tableau joint à cette question en moyenne, un élu homme, en dehors de Monsieur le Maire, de la majorité avec une délégation gagne 53 % de plus qu'une élue femme de la majorité avec délégation. Bref, au sein même de vos rangs apparaissent discrimination et favoritisme. Deux mots qui sévissent dans votre gouvernance municipale et qui raisonnent comme un mauvais mantra. En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

M. le MAIRE : Madame ZUNINO, vous souhaitez dire un mot.

Mme ZUNINO : Oui je voudrais juste dire un mot parce que mot m'interpelle vous parlez d'obscurité je rappelle juste que chaque année nous envoyons à tous les élus le tableau qui récapitule les indemnités perçues donc il y a une transparence sur les indemnités perçues. Ensuite vous stigmatisez des inégalités hommes-femmes entre les élus en pointant du doigt l'indemnité du Maire, mais en l'occurrence il est Maire, donc son indemnité est largement justifiée. En tout cas c'est ce que j'ai compris.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Alors si vous permettez il est tard peut-être que nous sommes tous un peu fatigués et que vous n'avez pas compris mon propos. J'ai bien dit hors Maire. Au Maire, ce que je dis c'est que, il cumule vraiment beaucoup d'indemnités. Voilà, c'est tout. C'est une remarque. Mon mon souci c'est qu'effectivement il y a une inégalité, une disparité, voire même peut-être une discrimination, je ne sais pas jusqu'où on peut aller, entre les élus femmes de cette majorité et les élus hommes de cette majorité. Elles sont payées, enfin leurs indemnités, sont 53 % inférieures à celles des hommes. On a fait le calcul, on a des experts en pourcentage dans notre équipe donc voilà.

Mme ZUNINO : Alors juste un élément de précision quand même. Parmi nos adjointes, il y a quand même une adjointe qui est aussi conseillère métropolitaine à la métropole et nous avons fait le choix, dès notre mandat, comme elle percevait l'indemnité de la métropole, de réduire son indemnité d'adjointe et en effet vient minorer votre pourcentage, même s'il a lieu d'exister.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Merci pour l'éclairage. Donc cette adjointe-là ne cumule pas les indemnités ? D'accord donc elle n'a pas de droit au même cumul. Merci, merci.

M. le MAIRE : Juste une question que je vais vous poser. Lorsque vous étiez dans la majorité de Monsieur Roger MEI, il était député-maire. Vous lui avez fait cette réflexion sur le cumul des mandats ?

Mme GUIDINI-SOUCHE : Alors moi quand je suis arrivée, il ne l'était pas. Je suis arrivée en 2008, il ne cumulait plus et je peux vous dire que quand j'avais des désaccords avec le Maire ça ne se passait pas ici. Vous pourrez lui demander puisque maintenant vous vous semblez forts amis, sûrement plus que moi à présent, donc vous aurez plus souvent l'occasion que moi de lui poser la question. Mais quand j'ai eu des désaccords avec lui, je me suis permis de lui dire mais dans son bureau pas devant cette assemblée.

M. le MAIRE : C'est vous qui avez commencé à débattre sur le sujet des indemnités. Et qu'on me dise "je suis à l'abri du besoin", vous connaissez bien ma vie. Je suis à l'abri du besoin bien évidemment. J'imagine que vous voulez mes crédits ? Il en a pour 20 ans.

Mme GUIDINI-SOUCHE : J'imagine, avec trois cumuls de mandats.

M. le MAIRE : Vous voulez prendre mes crédits, Madame ?

Mme GUIDINI-SOUCHE : Vous voulez les miens, Monsieur ?

M. le MAIRE : Mais moi je ne vous ai pas dit que vous étiez à l'abri de quoi que ce soit Madame. Mesurez vos propos.

Mme GUIDINI-SOUCHE : On est là pour parler des indemnités, c'est tout ce que je fais.

M. le MAIRE : Ne dites pas que je suis à l'abri du besoin, vous ne connaissez pas ma vie. Très bien, merci. Oui, Monsieur LA PIANA, allez-y je vous en prie.

M. LA PIANA : Juste sur Roger MEI et sur cette époque. Enfin, moi je l'ai connu un peu après mais en terme d'indemnités et de salaires, Roger MEI a toujours baissé son salaire et ses indemnités

pour les répartir vis-à-vis d'instances, que ce soit d'un parti politique ou vis-à-vis des autres. Donc je pense qu'il n'y a pas de raison de le citer ici. Cela n'a rien à voir avec ce qu'on est en train de dire.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Excusez-moi, je veux juste rajouter. Pas pour faire l'éloge de l'ancienne municipalité, ce n'est pas du tout mon propos. Cela dit, il me semble dans mes souvenirs, peut-être que je me trompe, mais nous on n'avait pas des tableaux aussi compliqués. On était tous logés à la même enseigne. Les adjoints / adjointes avait leur indemnités, tous à égalité et les conseillers / conseillères aussi. Voilà, si vous voulez rentrer dans les détails on y rentre.

M. le MAIRE : Merci on va procéder au vote.

Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés
21 votes POUR (groupe majorité avec procurations K. DIF et V. SANNA)
12 votes CONTRE (C.JORDA, P. PONSART, J. BESSAIH, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J.M LA PIANA avec procuration G.PORCEDO, M.C RICHARD, P. SPREA, L.DESHAIES et K. BENSADI avec procuration F.BOUKERCHE)
1 ABSTENTION (B. PRIOURET)

5 – INFORMATION RELATIVE A L'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR LE MAIRE

M. le MAIRE : *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2121-9 et L.2123-35,

Vu la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse,

Vu les propos diffamatoires tenus par Monsieur Hervé et la complicité de Monsieur Laurent DESHAIES,

Vu la demande de Monsieur Hervé GRANIER, en sa qualité de Maire, sollicitant à la date du 17 février 2025 le bénéfice de la protection fonctionnelle de la commune compte tenu de ces attaques à caractère diffamatoire,

Vu qu'il a été accusé réception de cette demande à la date du 17 février 2025 par Monsieur Antonio MUJICA, Premier adjoint,

Vu l'information communiquée aux membres du conseil municipal à la date du 21 février 2025,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure relative à l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune aux élus a été modifiée par la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

Ainsi, les dispositions de l'article L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoient désormais que la commune « *accorde sa protection au maire, aux élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions. Elle répare, le cas échéant, l'intégralité du préjudice qui en a résulté.*

L'élu adresse une demande de protection au maire, ce dernier adressant sa propre demande à tout élu le suppléant ou ayant reçu délégation. Il en est accusé réception.

L'élu bénéficie de la protection de la commune à l'expiration d'un délai de cinq jours francs à compter de la réception de sa demande par la commune s'il a été procédé, dans ce délai, à la transmission de la demande au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, selon les modalités prévues au II de l'article L. 2131-2, ainsi qu'à l'information des membres du conseil municipal.

Cette information est portée à l'ordre du jour de la séance suivante du conseil municipal. A défaut de respect de ce délai, l'élu bénéficie de la protection fonctionnelle à compter de la date d'accomplissement de ces obligations de transmission et d'information.

Le conseil municipal peut retirer ou abroger la décision de protection accordée à l'élu par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la commune, dans les conditions prévues aux articles L. 242-1 à L. 242-5 du code des relations entre le public et l'administration. ».

Pour rappel, la commune est tenue de protéger les élus précités contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice des fonctions et qu'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions.

La réparation couvre les frais de procédure (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise,...) ainsi que les dommages-intérêts civils prononcés, le cas échéant, par le juge.

Ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire a sollicité, en date du 17 février 2025, l'octroi de la protection fonctionnelle à son Premier adjoint et ce, consécutivement aux propos diffamatoires de Monsieur Hervé RIGAUD sur sa page personnelle Facebook mais également sur le groupe public Facebook « Gardanne », tenus en ces termes :

« Il était une fois dans le village de Sainte Baudille, un maire qui croyait pouvoir faire beaucoup pour ses proches. Dans le conseil, il y avait aussi son ex beau-père qui avait un grand terrain agricole dont l'intérêt d'urbanisation était proche du néant.

Dans un élan de générosité, le maire accepta de rendre ce lieu constructible et ainsi, réserver un lot pour son ex-femme et un autre pour leur fille.

Par chance, un ami sponsor d'un club de sport était susceptible d'aménager le terrain. Et Hop l'affaire fut tout de go signer par l'adjoint. Soucieux d'éviter les affres de la justice, la procédure sera respectée rigoureusement. Mais c'est oublier que le népotisme, les conflits d'intérêts, le trafic d'influence... ne sont pas des appréciations procédurales mais managériales.

Toute ressemblance avec une situation réelle ne serait peut-être que fortuite ou pas. »

Ces allégations sont constitutives d'une diffamation au sens de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Cette publication a été également partagée par Monsieur Laurent DESHAIES, conseiller municipal de notre commune. Ce dernier se rendant complice de diffamation au sens des articles 42 et 43 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Monsieur le Maire sollicite également l'octroi de la protection fonctionnelle pour ces faits.

Il a été accusé réception de la demande de Monsieur le Maire à la date du 17 février 2025, laquelle a été transmise à la même date à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

Par la suite, l'information a été donnée aux membres de la présente assemblée à la date du 21 février 2025.

Monsieur le Maire tient à informer le conseil municipal que, consécutivement à la présente information, le conseil municipal peut retirer ou abroger la décision de protection accordée à l'élu par une délibération motivée prise dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'élu bénéficie de la protection de la commune, dans les conditions prévues aux articles L. 242-1 à L. 242-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article unique :

De prendre acte de :

- l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune de Gardanne à Monsieur le Maire, Hervé GRANIER, dans le cadre de la citation directe qui va être effectuée auprès du Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence à l'encontre de Monsieur Hervé RIGAUD et de Monsieur Laurent DESHAIES ;
- la possibilité pour le conseil municipal de procéder au retrait ou à l'abrogation de cette décision par délibération motivée, dans un délai de 4 mois à compter de la présente séance du conseil municipal.

Discussion :

M. le MAIRE : Voilà, ce n'est pas rigolo. On peut se lancer des piques comme on le fait dans cette assemblée, cela fait partie du jeu politique. C'est comme ça, ça a toujours existé, ça existera encore, et puis ça existera jusqu'à la fin de l'année parce que jusqu'à l'année prochaine, ce sera comme ça. Cela montera crescendo. Il n'empêche que je vais vous le dire, profondément, je vous respecte à tous. Par contre qu'on vienne salir mon honneur avec des propos tenus par cet individu-là, qui n'existe nulle part qu'en dehors des réseaux sociaux, je se trouve ça petit. Cela ne sert à rien en fait. Cela ne sert strictement à rien. Cela met en difficulté Monsieur DESHAIES, qui je ne sais

même pas pourquoi, a fait suivre ça. Vous le savez très bien qu'en fait ce terrain il est constructible depuis 2017. Pourquoi Monsieur RIGAUD est allé faire ce poste-là ? C'était quoi l'intérêt ? De me blesser profondément ? Alors je vais vous le dire, oui, ça m'a blessé profondément. Tout autant que ce que Monsieur LA PIANA, Monsieur JORDA, tous les gens de cette assemblée, quand vous me taclez ça ne me blesse pas, cela fait partie du jeu. Je le dis et je le redis. Mais qu'on vienne comme quand on avait, et je vous remercie à tous de m'avoir soutenu, quand on avait tagué mon mur. Voilà, on touche à ma propriété, on touche à ma famille. On parle de mon ex beau-père qui est là et puis on parle de ma fille, qui lit aussi les réseaux sociaux comme tout le monde. Vous savez nos enfants ils viennent nous dire "mais papa, qu'est-ce que tu as fait ? ". Excusez-moi, j'en ai les larmes aux yeux parce que ça me touche beaucoup et ma fille qui vient dire "papa qu'est-ce que tu as fait ? ". Voilà, ça je ne peux pas l'accepter. J'irai au bout de la procédure, peut-être qu'elle servira à rien, mais qu'elle donne au moins la leçon à ceux qui se sont permis de faire ça. C'est petit. Je le dis et je le redis. 2017, le dernier PLUi qui dit que le terrain était constructible. C'est dommage qu'on en soit arrivé là. C'est dommage pour Laurent, parce que franchement c'est rien du tout. Il n'arrivera certainement rien à Laurent, mais ce qu'a fait Monsieur RIGAUD et ce qu'il continue de faire sur les réseaux sociaux, je trouve ça d'un ridicule. Que l'on vienne me chercher sur des faits réels, qu'on dise que je n'ai pas été bon, ça me dérange pas. J'assume ce que je fais et je reconnais quand je fais des erreurs, mais pas sur un truc comme ça. Je ne peux pas l'accepter. Oui, Monsieur GIORDANO.

M. GIORDANO : J'ai de l'émotion parce que ça touche à ma petite fille. Il y a un voyou qui est venu au portail de ma fille, sonner. Il s'est fait passer pour un agent immobilier. Il l'a questionné sur le terrain. Ma petite fille, elle a dit "oui peut-être, je construirai là puisque c'est plus grand". Il a tout déformé. Cela m'énerve. Ce n'est pas possible d'être comme ça. Je n'arrive pas comprendre ça. Il arrive à se regarder en face ce type ? C'est la personne qui a publié ça. Qui ça serait ?

M. le MAIRE : On va juste relativiser sur ça. Je crois que quelqu'un d'autre veut prendre la parole.

M. DESHAIES : Oui je vais prendre la parole. Alors déjà, le fait que vous soyez touché à ce point-là, je ne m'attendais pas tout à fait à ça mais je voulais quand même faire une petite déclaration. Monsieur le Maire, vous portez plainte contre moi pour relayer ce qui, selon vous, était une fake news sur Facebook. D'après le type de plainte que vous portez, je risque une amende de 12 000 €. C'est une très bonne idée que vous avez eu, vous devriez la soumettre à Monsieur BAYROU, au vu du nombre de fake news relayés en France sur les réseaux sociaux. On devrait pouvoir équilibrer le régime des retraites ou combler le trou de la sécurité sociale. Plus sérieusement sur le fond, vous conviendrez que si les propos de la publication de Monsieur RIGAUD étaient exacts, il convient que cette information soit relayée. Rien que dans les communes proches, il existe deux cas similaires, dont un jugé avec condamnation. Je considère Monsieur RIGAUD comme une personne de confiance et non comme un affabulateur. Les propos de Monsieur RIGAUD n'appartiennent qu'à lui. Ma republication n'avait pas d'autre intention que d'informer que Monsieur RIGAUD avait fait cette déclaration. Si l'on reposte une publication du Canard Enchaîné par exemple, on ne devient pas responsable des propos tenus. Maintenant, le doute étant installé dans mon esprit et votre plainte envers Monsieur RIGAUD. déposé, il va falloir que la diffamation soit caractérisée. Il faut que la fausseté des propos et la mauvaise foi de Monsieur RIGAUD soit prouvée. Lorsque ça sera le cas, je ne manquerai pas de vous faire des excuses publiques via mon compte Facebook. Le même donc, où il y a eu de multiples réactions des internautes : deux pouces bleus et aucun commentaire. Tout cela ressemble fortement à une procédure bidon, visant à restreindre l'expression critique de l'opposition. Vous voulez faire peur, nous nous ne nous laisserons pas impressionner. Il est bien dommage que la protection fonctionnelle soit réservée aux élus ayant délégation car je l'aurai très certainement demandée pour procédure abusive. Pour finir

Monsieur le Maire, une question. Plusieurs personnes ont partagé le poste de Monsieur RIGAUD, pourquoi suis-je le seul poursuivi ?

M. le MAIRE : Parce qu'il y a que vous que j'ai vu le partager Monsieur DESHAIES. Après, si trois personnes qui l'ont partagé mais donnez-moi les noms, que je les rajoute à la procédure. Allez, je vais donner la parole à Monsieur MAZILLE.

M. MAZILLE : Merci Monsieur le Maire. Une fois de plus, juste une précision, parce que ce que j'entends là c'est quand même assez surprenant. Vous savez, Monsieur DESHAIES, il n'est pas interdit, en France, de propager des fake news. Cela fait partie de la liberté d'expression. C'est ce qui rentre dans le champ de la polémique, c'est autorisé. On est dans un pays de liberté heureusement. Donc ce que vous dites, ce n'est pas des fake news. C'est de la diffamation. Là c'est autre chose, la diffamation. Comme vous dites, c'est mensonger, c'est précis et ça porte atteinte à l'honneur de l'intéressé. De surcroît, là, ce n'est pas contre un individu lambda. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on parle de protection fonctionnelle. C'est contre un maire dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire contre une personne dépositaire de l'autorité publique. Contre une personne chargée d'une mission de service public. C'est ce qui est, en l'occurrence, aggravant. Après vous dites, vous avez pris l'exemple, vous avez dit "si je partage une publication du Canard enchaîné" mais, oui. C'est ce que dit la loi en France. Toute personne qui reprend des propos qui sont diffamatoires et qui les diffuse, et soi-même, complice de diffamation. C'est bien pour ça que vous avez beaucoup de personnes qui souvent attaquent des médias en diffamation et font une action contre une dizaine ou une vingtaine de médias, parce que tous, ils reprennent la même information. C'est comme ça, c'est la loi. Désolé de vous l'apprendre mais c'est ainsi que ça fonctionne en France. Je suis en train de m'exprimer Monsieur DESHAIES. Vous portez atteinte à cette liberté d'expression, c'est quand même hallucinant. Vous voyez, justement, on est dans un pays de liberté et on a la possibilité de dire beaucoup de choses, y compris des conneries. Mais il y a malgré tout des limites, et ça c'est le pendant. Vous êtes élu, donc vous avez une responsabilité supplémentaire et c'est cette responsabilité qu'il faut endosser aujourd'hui.

M. DESHAIES : Alors si vous m'attaquez par rapport à ma responsabilité supplémentaire, votre attaque elle est uniquement politique. Vous attaquez que le conseiller municipal et pas les autres alors que, vous savez très bien qu'il y a eu d'autres publications même temps. Vous ne pouvez pas juste voir les republications que j'ai fait moi et pas les autres à côté. Enfin je veux dire, ce n'est pas possible. Et puis, pour qu'il y ait diffamation Monsieur MAZILLE, il faut que je sache que l'information soit fausse. Si je ne sais pas qu'elle est fausse, ce n'est pas de la diffamation.

M. le MAIRE : Allez ça va, ça va. Monsieur PRIOURET.

M. PRIOURET : Oui, Monsieur le Maire. Je souhaite prendre la parole pour exprimer mon soutien à la demande de protection fonctionnelle soumise par Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Merci Monsieur.

M. PRIOURET : Bien évidemment, je voterai pour. Au-delà de nos opinions divergentes, il est essentiel de marquer notre désaccord face aux attaques personnelles et aux diffamations qui visent au quotidien nos élus. Il est inacceptable que des propos injurieux et diffamatoires circulent à notre rencontre, comme ceux relayés par Monsieur RIGAUD. Ces attaques persistent depuis trop longtemps et portent non seulement atteinte à notre intégrité personnelle, mais également à la confiance que les citoyens placent en tant qu'élu. Il est regrettable d'arriver à un tel point mais il est crucial de rappeler que la politique ne doit jamais empiéter sur la vie privée des individus, qu'il soit élu ou non. Je voudrais illustrer mon propos en évoquant un incident survenu lors des

manifestations de notre ville de Gardanne, notamment lors de l'hommage Manouchian. A cette occasion, un groupe d'individus m'a littéralement jeté en pâture, prétextant que je n'avais pas ma place ici et que je serais un fasciste. Messieurs LA PIANA et JORDA, dois-je vous rappeler, qui dans vos rangs véhicule des discours fascistes et antisémites ? Ces affiches publiées par la France Insoumise rappellent les heures sombres de l'histoire, en insinuant des accusations graves. Et oui, ça vous fait mal mais c'est comme ça. Lorsqu'on utilise des codes du racisme de l'antisémitisme sur une affiche pour justifier une manifestation contre l'extrême droite, cela devient alarmant. Bien que cette affiche ait été retirée depuis, une digue a été franchie. Je constate que vous n'avez pas réagi à cette marche répugnante, haineuse et antirépublicaine. Il est malheureux que certains choisissent d'ignorer ces dérives et continuent à faire comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. La gauche semble aujourd'hui assumer des concepts racistes et essentialistes qui nous rappellent les années 30. Comme vous l'avez compris, ces attaques ne portent pas seulement atteintes à notre réputation personnelle, mais elles menacent également l'essence même de notre engagement politique. La politique doit être un espace de dialogue respectueux exempté d'injures et d'attaques sur la vie privée. C'est pour cela que je pensais demander moi-même la protection fonctionnelle mais je viens d'apprendre que je n'y avais pas le droit. Merci

M. le MAIRE : Oui, Madame RICHARD et Madame GAMECHE après.

Mme RICHARD : Non juste, là j'ai l'impression qu'il y a des propos diffamatoires qui sont tenus envers nous. Je suis désolée.

M. le MAIRE : C'est enregistré. Après derrière si vous souhaitez vous rapprocher de votre conseil.

Mme RICHARD : Je ne peux pas demander la protection fonctionnelle mais je veux dire là il y a quand même des propos diffamatoires qui sont tenus envers nos deux groupes. Je pense qu'il y a des choses qui ne sont pas acceptables. Entre les potiches que nous sommes à la SEMAG et maintenant ces propos-là, je pense que là on est vraiment dans la diffamation.

M. le MAIRE : Je vous laisse vous rapprocher de votre conseil pour voir si ces propos sont diffamatoires et après vous faites la demande officielle. Madame GAMECHE.

Mme GAMECHE : Alors ce soir on a entendu beaucoup de bla bla. Cela a été très très long, très fatigant. Là, encore à ma droite, j'ai entendu du bla bla. Je ne vais pas répondre à ça. Je vais rester sur mon intervention. Tout d'abord, juste, permettez-moi de rappeler que la protection fonctionnelle est un dispositif essentiel qui est destinée à protéger les élus comme vous le disiez tout à l'heure mais pas que. Elle sert aussi à protéger les agents publics contre les attaques et les poursuites liées à l'exercice de leur fonction. Cependant, il semble que dans ce cas précis ce dispositif soit utilisé de manière partielle et inéquitable. En effet, il est troublant de constater qu'à la suite d'un simple poste - alors effectivement là, apparemment, ça a pris des ampleurs mais moi il me semblait que c'était juste un simple poste sur les réseaux sociaux -, donc vous vous octroyez cette protection fonctionnelle, tout en la refusant quand même à certains agents. Cette situation crée non seulement une inégalité de traitement inacceptable, mais elle envoie également un message désastreux à l'ensemble du personnel municipal : celui d'une protection à deux vitesses où les élus se servent en priorité. Alors que nous venons tout juste de débattre sur les orientations budgétaires, et dans un contexte où chaque euro compte, il est de notre devoir de nous assurer que les fonds publics sont utilisés de manière responsable et équitable. De plus, comme nous venons de le faire constater sur la délibération précédente, vous avez également augmenté vos propres indemnités d'élus. Alors en parlera tout à l'heure. S'il vous plaît, vous me laissez terminer ? Ma bouche, elle bouge encore. Cela veut dire que je n'ai pas fini de parler. Monsieur le Maire, de plus, comme nous venons de le faire constater sur la délibération précédente, je répète, vous avez

augmenté vos indemnités d'élus. Celles-ci pourraient largement couvrir vos frais de justice, sans qu'il soit nécessaire de puiser sur les deniers publics. Il est inacceptable que l'argent des contribuables soit ainsi gaspillé pour des motifs aussi futiles, alors que des besoins bien plus urgents restent non satisfaits. Par ailleurs, je tiens à rappeler que nous avons nous-même été victimes de propos diffamatoires de la part du rassemblement national et avons fait preuve de plus de hauteur de vue. Malgré cela, vous n'avez quand même pas hésité à prendre leur défense, en nous demandant de respecter ses élus lors d'un précédent conseil municipal. Cette attitude est non seulement choquante mais elle montre également une complaisance inacceptable envers des comportements qui devraient être fortement condamnés. Au vu de ces éléments, nous demandons solennellement le retrait de cette décision. Il est impératif que la protection fonctionnelle soit appliquée de manière équitable. Nous attendons de vous, Monsieur le Maire, que vous fassiez preuve de responsabilité et d'équité en revenant sur cette décision. Les citoyens de notre commune méritent mieux que ce gaspillage de l'argent public et cette injustice flagrante.

M. MAZILLE : Pour répondre rapidement à Madame GAMECHE. Dans le cadre de l'attribution de la protection fonctionnelle, un élu n'est pas pris en charge par les deniers publics puisque le CGCT prévoit que la collectivité doit souscrire une assurance obligatoire, justement dans ce cadre-là. Ce sera donc l'assurance qui prendra en charge au titre de la protection juridique la collectivité. En l'occurrence, ça sera pas les gardannais qui payeront, c'est marqué dans le dans le code.

Mme GAMECHE : C'est qui, qui paie l'assurance ?

M. MAZILLE : L'assurance. La ville a une assurance, c'est une obligation. La ville a l'obligation d'avoir une assurance. Dans ce cas, l'assurance prend en charge l'intégralité des frais d'avocat. C'est une obligation pour n'importe quel élu, c'est comme ça, c'est la loi qui le prévoit. C'est le dispositif national pour toutes les communes. D'autre part, en ce qui concerne la protection fonctionnelle qui octroyé aux agents, alors là sur ça, dès que celle-ci est demandée de manière motivée, la protection fonctionnelle est accordée par Monsieur le Maire. Que ce soit, à chaque fois pour les agents qui subissent des actions... elle a souvent été attribuée notamment aux agents de la police municipale, qui sont bien souvent les plus exposés. Que ce soit sur des agents dans des situations de harcèlement ou autre, elle est - quand elle est, parce que c'est à l'agent de justifier. Si un agent ne justifie pas, on ne peut pas octroyer la protection fonctionnelle comme cela. Néanmoins dès qu'elle a été justifiée et motivée, elle a toujours été octroyée aux agents de la collectivité.

Mme GAMECHE : C'est faux et archi-faux.

M. MAZILLE : Alors, donnez-moi un exemple.

Mme GAMECHE : Il y a des agents qui se sont vu refuser la protection fonctionnelle à de nombreuses reprises. 2 plus exactement. Alors je ne vais pas citer les noms des personnes, ça ne sert à rien et puis je pense que vous savez très bien de qui on parle. J'imagine, quand je connais ce cas, qu'il peut y en avoir d'autres. Effectivement nous ne sommes pas à l'abri que des agents se sont vu refuser cette protection. Mais c'est quoi le justificatif ? Qui-est-ce qui juge de la justification ?

M. MAZILLE : C'est très simple. Lorsque l'agent estime avoir été victime d'une atteinte, quel qu'elle soit, derrière il fait remonter à sa hiérarchie. Soit il apporte des éléments des témoignages, l'avis de sa hiérarchie, des collègues qui démontrent qu'en effet, il dans cette situation-là. Soit il y a une enquête administrative qui est menée, ça est déjà arrivé qu'il en soit ainsi, et derrière la décision est prise par la collectivité, par le Maire dans le cadre de ses fonctions, d'octroyer ou pas la protection fonctionnelle. Tout simplement. Mais on ne peut pas, par contre ...

Mme GAMEECHE : Donc c'est le Maire qui décide.

M. MAZILLE : Mais bien sûr, c'est le rôle du Maire. C'est le Maire qui nomme aux emplois publics, donc forcément c'est lui qui décide d'attribuer ou pas protection fonctionnelle aux agents.

Mme GAMEECHE : Deux poids deux mesures donc.

M. MAZILLE : Ah non. Non mais là vous n'avez pas compris, vous n'avez pas compris.

Mme GAMEECHE : Si j'ai très bien compris ce que vous avez dit. Vous me prenez pour un benêt ou c'est quoi l'histoire là ?

M. MAZILLE : Non mais Madame GAMEECHE, je crois que vous êtes vraiment très loin de ça. S'il y a des agents qui n'ont pas eu la protection fonctionnelle, c'est très simplement qu'ils ne remplissaient pas les conditions. On ne peut pas donner la protection fonctionnelle à un agent qui ne remplit pas les conditions, c'est simple.

Mme GAMEECHE : Mais quelles sont les conditions ?

M. MAZILLE : De démontrer qu'on est dans une situation où il est porté atteinte à l'intégrité de l'agent.

Mme GAMEECHE : Alors le harcèlement moral, c'est quoi ?

M. MAZILLE : Ah oui, le harcèlement moral oui, mais Madame GAMEECHE...

Mme GAMEECHE : On est d'accord ? Donc pourquoi des personnes qui ont porté plainte pour harcèlement moral se sont vu refuser cette protection fonctionnelle ? Pourquoi ?

M. MAZILLE : Madame GAMEECHE, vous découvrez le fonctionnement d'une collectivité. Vous avez fait un mandat, vous avez été élue, c'est quand même hallucinant quoi.

M. JORDA : Monsieur MAZILLE, écoutez bien ce que vous dit Samia.

Mme GAMEECHE : Comment ? Je n'ai pas écouté. Pardon, je n'ai pas suivi là ce que vous disiez.

M. JORDA : Elle vous a évoqué le harcèlement moral. Voilà un employé municipal qui a porté plainte pour harcèlement moral, on lui a refusé la protection fonctionnelle. On lui avait refusé au préalable, parce que soi-disant il était coupable de quelque chose dont il a été reconnu non coupable.

M. MAZILLE : Ouh là là.

M. JORDA : Oui je sais, ouh là là mais c'est une réalité.

Mme GAMEECHE : Et quand on est présumé coupable, on a tous le droit à pouvoir être défendu.

M. le MAIRE : Allez, il n'y a pas de vote, c'est une information.

Mme GAMEECHE : Vous ne répondez pas du coup ?

M. le MAIRE : Non.

Mme GAMECHE : D'accord donc pour une simple histoire de...

M. le MAIRE : On apportera une réponse par écrit.

Mme GAMECHE : Non mais on apportera une réponse, c'est maintenant que...

M. le MAIRE : Monsieur LA PIANA, je vous en prie.

M. LA PIANA : Alors nous on va voter contre, mais on ne va pas voter contre sur le fait...

M. le MAIRE : Il n'y a pas de vote.

M. LA PIANA : Si on devait voilà. Mais ce n'est pas sur ce que vous avez exprimé, sur ce que sur ce que vous avez ressenti ou quoi que ce soit. J'ai posé la question à Roger MEI, de savoir comment ça se passait à l'époque, puisqu'on revient toujours sur le passé. Roger MEI avait pour principe que tout employé municipal qui demandait la protection, l'avait de façon systématique. Pourquoi ? Parce qu'il y a des personnes qui pourraient ne pas prendre la décision de porter plainte, de peur de pas pouvoir assumer les dépenses qui incombent et il partait du principe que, tout en étant Maire, quand il y avait une situation de conflit ou de quoi que ce soit, il n'était pas juge et il laissé la justice faire son travail. Donc il accepté la protection fonctionnelle pour tous les employés de la Ville.

M. le MAIRE : Madame ZUNINO, deux mots ?

Mme ZUNINO : Oui je vous remercie Monsieur le Maire. A plusieurs reprises vous évoquez le fait qu'on fait supporter sur notre budget des charges, des charges de procédure, des charges d'avocat et là vous mettez en évidence le fait que les protections fonctionnelles aux agents étaient systématiquement accordées sans filtre, sans étudier la situation individuelle de l'agent, et donc généraient des coûts sur le budget de fonctionnement, sans que cela ne pose de problèmes. Pour Monsieur MEI, ça ne posait pas de difficultés. Il accordait systématiquement sans filtre et ça générait des coûts, parce que pour le coup, la protection fonctionnelle des agents, on prend en charge les frais d'avocat au gré d'une convention signée avec l'avocat du choix de l'agent. C'est la collectivité qui paie ces frais de justice. Alors que pour le Maire, on nous demande même de retirer cette demande là parce que c'est pour reprendre les mots de Madame GAMECHE "c'est une futilité", alors que nous sommes sur un acte diffamatoire. C'est pour cela que Monsieur le Maire souhaite aller jusqu'au bout de la procédure, pour rappeler également le cadre et tout n'est pas permis en France. Il y a des règles, qu'il faut rappeler et qui sont pour tout le monde. Par contre, cette protection fonctionnelle accordée à Monsieur le Maire, elle ne coûte rien à la collectivité puisqu'elle est prise en charge par l'assurance. Là aussi encore une fois, deux poids deux mesures. Vous avez voulu faire une démonstration mais qui, à l'évidence n'est pas cohérente. Merci.

M. LA PIANA : Arrêtez, arrêtez d'interpréter les choses. Monsieur le Maire est-ce que vous me permettez de répondre ? Arrêtez quand même d'interpréter comme ça on dit simplement que, pour les agents, même si c'est un poids pour la collectivité, c'est un soutien pour eux de pouvoir se défendre quand ils pensent ne pas en avoir les moyens. C'est tout. Je ne pense pas que ce soit ça qui ruine la ville, par contre c'est une reconnaissance vis-à-vis des citoyens d'avoir le droit d'être soutenu dans une démarche procédurale. C'est tout. Madame ZUNINO vous avez toujours cette espèce de manière là, de détourner, de vous vouloir dire qu'il y a de la contradiction.

Mme ZUNINO : Alors je ne détourne pas vos propos, j'analyse vos propos et je vous apporte une réponse. Là est la différence.

M. LA PIANA : Oui oui mais votre analyse est sur votre méthode.

Mme ZUNINO : Chacun sa méthode.

M. le MAIRE : Allez qui ne prend pas acte ? Donc manifestement tout le monde prend acte ?

Mme GAMECHE : Ou pas. Non en fait le truc c'est que vous nous donnez une information et nous, nous avons la possibilité soit d'abroger cette décision, soit de demander le retrait de cette décision. C'est ce qu'on vous demande, de retirer cette décision. En tout cas, c'est notre demande ce soir voilà.

M. le MAIRE : Je ne le retirerai pas. Très bien, merci.

PREND ACTE A L'**UNANIMITE** DES SUFFRAGES
EXPRIMES

PERSONNEL

6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Mme ZUNINO : (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Suite à la réorganisation du service Police Municipale, et afin de maintenir un fonctionnement optimal, la commune va prochainement procéder au recrutement d'un agent titulaire du grade de chef de service de police municipale par voie de mutation.

En effet, le tableau des effectifs du personnel communal ne dispose pas de poste au grade de chef de service de police municipale vacant, il est donc nécessaire de créer ce poste.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De créer un emploi permanent au grade de chef de service de police municipale (catégorie B) à temps complet et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Article 2 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Discussion :

M. le MAIRE : Merci Madame ZUNINO, des observations ? Oui Madame BENSADI, je vous en prie.

Mme BENSADI : J'aurais aimé savoir si la personne a déjà été recrutée ou pas sur ce poste-là ?

M. le MAIRE : Si elle a déjà été recruté ?

Mme BENSADI : Oui.

M. le MAIRE : Elle est en cours de recrutement. Elle a passé son entretien, bien évidemment.

Mme BENSADI : Oui, oui d'accord. Je voulais aussi savoir, je pose juste la question, est-ce que cette personne aurait un lien de parenté avec l'un des adjoints ?

M. le MAIRE : Avec Madame ZUNINO, ce n'est pas sa sœur. Comme ça, on sait.

Mme BENSADI : Non mais c'est peut-être un élu ? Je ne sais pas. C'est peut-être ma sœur à moi, non ? Je ne sais pas.

M. le MAIRE : Je vous le dis très tranquillement, je vous le dis très tranquillement, parce que il y a 2-3 mois, j'ai entendu dire, allez, je ne vais pas encore dire qui mais on sait que c'est la sœur de Madame ZUNINO. Oui comme on savait déjà depuis le mois de juillet que j'allais parler de la DGS...Donc bien évidemment, on suppute sur plein d'idées. Alors je vais vous le dire très honnêtement, c'est un personnel féminin et ce n'est pas la sœur de Madame ZUNINO. Si ce n'est ma sœur, c'est votre frère ? Non, Jean-Marc, ce n'est pas ma sœur non plus.

Mme BENSADI : Mais au-delà de Madame ZUNINO, ce n'est pas Madame ZUNINO...

M. le MAIRE : Non, c'est de Madame ZUNINO qu'on parle.

Mme BENSADI : Mais moi je ne vous parle pas de Madame ZUNINO, je vous demande s'il y a un lien de parenté avec l'un des élus ?

M. le MAIRE : Non, il y a zéro lien.

Mme BENSADI : Ben voilà, vous avez répondu à ma question.

M. le MAIRE : Kafia, on sait très bien que la question elle était là, parce que ça a tourné. Cela fait un moment que ça tourne, Kafia. Tu le savais aussi. Tu me poses la question, tu savais très bien que tu parlais de la sœur de Madame ZUNINO, mais ce n'est pas elle. Malgré le fait qu'elle soit de très grande compétence aussi, mais ce n'est pas elle. C'est quelqu'un de très bien, qui arrivera bientôt. Allez, je termine. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES

M. le MAIRE : Alors, on finit avec la DGS. C'est une information. J'ai mis fin aux fonctions de la DGS. Effectivement elle est absente depuis plusieurs semaines car elle devait purger ses congés. Vous, comme certains représentants syndicaux, me questionnent sur sa situation. Je n'ai pas apporté de réponse car ma décision n'est actée officiellement qu'à partir du moment où j'en informe le conseil municipal. Ce soir donc, en conclusion, ma décision est de mettre fin au détachement auprès de cet agent, qui est motivé par une perte de confiance. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet. J'ai mis fin également aux fonctions de mon Directeur de cabinet, qui est derrière moi. A compté du 28 mars, et dans l'attente de la nomination d'un nouveau titulaire sur cet emploi, Monsieur Denis BEN BELGACEM assurera par intérim la mission de DGS afin de garantir la continuité du service public. La prise d'effet de la décharge de fonction de Madame la DGS sera effective à partir du 1er juin 2025. Le conseil municipal est terminé la séance est close à....

Mme BENSADI : Attendez, attendez. J'ai une question moi là par rapport à ce que vous avez dit. Excusez-moi.

M. le MAIRE : Allez ça va allez-y.

Mme BENSADI : Vous avez dit que la DGS arrêterait ses fonctions à compter du 1er juin c'est ça ?

M. le MAIRE : Oui, officiellement le 1er juin.

Mme BENSADI : Donc cela veut dire qu'elle va être elle va être rémunérée de...de...

M. le MAIRE : C'est la loi, oui. C'est la loi.

Mme BENSADI : D'accord.

M. le MAIRE : Oui, Madame SPREA.

M. le MAIRE : Il n'y en a pas. Elle est mise à disposition du CDG après. Non, il n'y a pas de coût, c'est bon ? Je vous souhaite une bonne soirée à...

Mme GAMECHE : Non mais juste une question bête et naïve mais pour être DGS, c'est la fonction publique. Il faut passer des concours tout ça, tout ça ?

M. le MAIRE : Il les a déjà. Il est attaché déjà de la fonction publique.

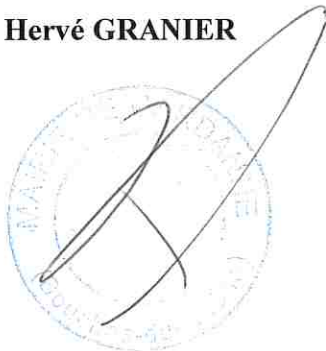
Mme GAMECHE : Voilà, bon ben merci.

M. le MAIRE : Je t'en prie. Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 23h41)

Le Maire,

Hervé GRANIER



Le Secrétaire de Séance,

Vincent BOUTEILLE

